

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques –
Arrondissement de Bayonne

PROCES-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 19h15), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE (jusqu'à 00h10), Mme BRAU-BOIRIE, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHEs, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA (à partir de 18h00), Mme ZITTEL (jusqu'à 23h40), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 00h15), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL (à partir de 19h15), M. AGUERRE à Mme DUHART (à partir de 00h10), Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE, M. ARCOUET à M. UGALDE, Mme ZITTEL à M. SÉVILLA (à partir de 23h40), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO

Absent (s) :

Mme BENSOUSSAN (à partir de 00h15, pour le vote des délibérations n°DE-2021-075 à 077)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

ADMINISTRATION GENERALE	6
1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales	6
2. Modification du règlement intérieur du conseil municipal.....	10
3. Composition des commissions municipales - Modifications.....	11
4. Citoyenneté - Adoption de la Charte des Conseils de quartier de Bayonne.....	11
5. Convention de gestion du centre Pausa entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Bayonne	20
DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS	26
6. Signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.....	26
SANTE.....	27
7. Fonctionnement du centre de vaccination contre la Covid-19 - Signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Agence régionale de santé et engagement de professionnels de santé	27
8. Plan Sport-Santé & Bien-être 2021-2025.....	28
CULTURE ET PATRIMOINE	36
9. Construction d'une nouvelle médiathèque de quartier sur les Hauts de Sainte-Croix - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au profit de la Communauté d'agglomération Pays basque.....	36
10. Musée Bonnat-Helleu - Demande de prêt de quatre tableaux de Paul Helleu (1859-1927) - Musée Christian Dior à Granville (Manche).....	45
11. Musée Bonnat-Helleu - Renoncement à la donation sous réserve d'usufruit d'un tableau et acceptation du don manuel de trois œuvres ...	46
12. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne - Acquisitions en faveur des collections.....	46
13. Médiathèque - Vente de documents réformés	46
DEVELOPPEMENT URBAIN	47
14. Avis de la commune sur le projet de modification n° 15 du Plan Local d'Urbanisme.....	47
15. ZAC du Séqué - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de concession d'aménagement.....	62
16. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine	63

ENFANCE-JEUNESSE-ÉDUCATION	63
17. Petite enfance - Évolution du dispositif de la Commission d'Admission Unique pour l'attribution des places en crèche	63
ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS	68
18. Prêt d'un "Blaireau albinos" au Muséum d'histoire naturelle de Blois	68
19. Adhésion auprès de différentes associations	69
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE	69
20. Mise en place d'un système de vidéo-verbalisation sur le territoire de la Ville de Bayonne	69
21. Toponymie - Dénomination de voies et lieux	75
FINANCES	76
22. Exercice 2021 - Budget principal - Budget primitif	76
23. Exercice 2021 - Budget annexe des parcs de stationnement - Budget primitif	96
24. Exercice 2021 - Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada - Budget primitif	97
25. Exercice 2021 - Autorisations de programme	98
26. Vote des taux d'imposition pour l'année 2021	99
27. Taxe annuelle sur les friches commerciales	99
28. Exercice 2021 - Soutien au monde associatif - Attribution de subventions	100
29. Remises gracieuses de créances	103
FONCIER	104
30. Convention de mise à disposition au profit de l'association Euskaldun Buruak - Local situé 6 boulevard Jean Jaurès	104
31. Convention de mise à disposition au profit de l'association Comité Inter-Mouvements Auprès Des Evacués (LA CIMADE) - Local situé 26 rue Sainte-Catherine	104
32. Fusion des copropriétés des 4 et 6 rue des Cordeliers	104
MARCHÉS PUBLICS	105
33. Accord-cadre à bons de commande de fourniture de titres restaurant - Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS, lancement de la consultation des entreprises et signature de l'accord-cadre	105
RESSOURCES HUMAINES	105
34. Mise en place d'un "forfait mobilités durables" au profit des agents de la collectivité	105

35. Modification du tableau des effectifs.....	106
SERVICES PUBLICS	106
36. Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement	106
SPORTS	108
37. Stade Jean-Dauger - Approbation d'un acte constituant une hypothèque dans le cadre de l'exécution du BEA consenti à la SASP Aviron bayonnais Rugby pro	108
38. Adoption des tarifs d'accès aux installations sportives et aux établissements aquatiques, applicables au 1er juillet 2021	111
TOURISME	112
39. Taxe de séjour - Fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2022	112

M. LE MAIRE : Je vous remercie et vous propose donc d'ouvrir cette séance avec un appel qui va être effectué par notre collègue Etienne Boutonnet.

M. BOUTONNET : (*appel des présents*)

M. LE MAIRE : Merci pour cet appel Monsieur Boutonnet. Je vous propose de poursuivre notre séance et de l'ouvrir par un hommage à notre collègue et ancien maire de Bayonne, Jean Grenet. Il me paraît normal qu'en débutant cette séance on salue les uns et les autres la mémoire du Docteur Jean Grenet qui, comme vous le savez, a été maire de Bayonne. Il était député maire honoraire, et il nous a quittés le 23 février dernier au terme d'un combat contre la maladie qu'il a mené avec le courage que vous imaginez. Les hommages qui lui ont été rendus ont été unanimes, et notamment ceux issus de tous les membres de notre assemblée municipale. Nous avons donc été très nombreux le 26 février à la cathédrale de Bayonne pour l'accompagner vers sa dernière demeure.

Et je veux dire ici que chacun sait combien il était attaché à cette ville, quel était cet attachement viscéral et indescriptible qu'il avait pour notre collectivité dont il a été notre maire de 1995 à 2014. Il aimait souvent dire qu'il fallait « avoir la ville chevillée au corps ». Je pense que cette expression lui va parfaitement. Il était un homme d'action, vous le savez bien, et il n'aura jamais agi autrement qu'en l'homme libre, grâce à la sincérité – personne ne peut remettre en cause cela – de ses engagements politiques et personnels, et la grande ambition qu'il avait pour cette ville, une ville qui salue bien évidemment son esprit visionnaire quant aux projets qu'il a menés. Nous étions un certain nombre d'entre nous à ses côtés pour l'accompagner depuis qu'il était maire en 1995, et on peut dire qu'il a fait entrer notre ville dans le XXIème siècle. Bâtitteur, Jean Grenet aura donc profondément marqué cette ville qu'il incarnait si bien et il laisse bien évidemment une empreinte durable dans notre cité.

Je vous propose mes chers collègues, à moins que vous ne vouliez dire autre chose et je vous donne aussi la parole, de respecter tous ensemble une minute de silence. (Les membres de l'assemblée se lèvent et procèdent à une minute de silence).

Je vous remercie.

Il est d'usage dans ces séances publiques de commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, c'était celle du 12 février ; elle nous a été transmise ; nous n'avons pas reçu de votre part d'observations. Vous pouvez encore les formuler à l'occasion de cette séance publique. S'il n'y en a pas, je considère donc que ce procès-verbal est approuvé. Je vous remercie.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

Nous entrons immédiatement dans la présentation des rapports en commençant par le premier rapport, lui aussi rapport d'usage où on doit rendre compte auprès du Conseil municipal – en tout cas moi – des décisions que j'ai prises et dont vous avez eu la liste. Vous avez eu l'occasion lors de la commission générale, ça sera *a priori* notre dernière commission générale dans cette configuration, de poser des questions. Peut-être que certaines n'ont pas été posées encore, et si tel était le cas je vous demande de bien vouloir vous manifester. Madame Herrera, vous avez la parole.

Mme HERRERA-LANDA : Ça concernera la question n°27 et la question n°33, je vais lier les deux, je ne sais pas s'il y aura d'autres interventions. Sur la question n°27, sur les îlots de chaleur et de fraîcheur urbaine, diagnostic et préconisations, l'objet de cette délibération est la prolongation jusqu'au 22 avril de l'étude menée sur les îlots de chaleur. Dans l'attente des résultats de l'étude sur les îlots de chaleur qui donneront très certainement lieu à de nombreux échanges, nous n'intervenons pas directement sur ce sujet mais sur l'aménagement de la place de la Liberté. En effet, lors du précédent Conseil municipal, nous vous avons déjà interrogés à ce sujet sans obtenir de réponse précise, et les travaux importants entrepris ces derniers jours suscitent quelques questions. L'aménagement de la place de la Liberté constitue un sujet d'intérêt pour les habitants qui s'interrogent depuis des mois sur l'installation, les déplacements fréquents des arbustes ou divers mobiliers (bancs...). Nous avons relayé ces interrogations des usagers de la place. Il nous avait été répondu que les expérimentations étant terminées les aménagements définitifs pouvaient commencer.

Pouvez-vous nous préciser la nature des aménagements retenus, qui n'ont, sauf erreur de notre part, pas donné lieu à une information récente de la population et des éléments de commission. Le calendrier de ces aménagements qualitatifs et imposants suscite des interrogations lorsqu'ils interviennent à quelques semaines de la diffusion de l'étude sur les îlots de chaleur, qui comprend un volet nous a-t-on dit « préconisations en matière d'aménagement ». Ces aménagements intègrent-ils les résultats de l'étude sur les îlots de chaleur non communiqués à ce jour ou relèvent-ils encore d'expérimentations susceptibles de tenir compte des résultats de l'étude ? Au regard des investissements réalisés, dont 110 000 euros HT, nous pensons que ce sont plutôt des aménagements pérennes.

Enfin, les demandes exprimées par les Bayonnais dans les portraits de quartier ont-elles été intégrées à ces aménagements ? Et si oui, de quelle manière ? Ce sera le premier volet.

Le deuxième, plus court, c'est la question n°33 « Création d'un plateau sportif de proximité à Sainte-Croix par la société Parc Espace » pour un montant de 37 000 euros et des poussières hors taxes. Durée d'exécution des travaux : 8 semaines. Notre groupe soutient bien sûr l'initiative qui vise à doter le quartier de Sainte-Croix à proximité de l'école Brana d'un équipement sportif de proximité qui devrait être largement utilisé, et nous souhaitons bien sûr que les différents quartiers en soient également dotés. Nous rajouterons, parce que c'est le sens de notre intervention, que l'implantation de ce type d'équipement devrait constituer une

occasion privilégiée d'associer la population du quartier, en particulier mais pas exclusivement les jeunes, à la définition des besoins d'usage, à la conception et à la réalisation des aménagements. Ce type de démarche mise en œuvre par de nombreuses collectivités permet d'associer objectifs éducatifs d'intégration, de formation, et mise en œuvre concrète de la notion de citoyenneté. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais commencer par répondre à la première de vos questions Madame Herrera, le sujet n°27 où il est effectivement question de l'avenant n°2 pour les prolongations jusqu'au 22 avril qui inclut le travail qui est fait pour le diagnostic et les préconisations concernant les îlots de chaleur et de fraîcheur urbains. Je demanderais à Madame Hardouin d'en dire quelques mots après ce que je vais vous dire, parce qu'en fait ce sujet était, pour vous, lié directement à un questionnement sur la place de la Liberté. Vous n'avez pas tort de dire que sur la place de la Liberté les choses vont et viennent. Il ne vous aura pas échappé que la grande roue est restée très longtemps, pour la plus grande joie des enfants et des familles. J'ai pris d'ailleurs, avec les collègues de la majorité, la décision de maintenir cette grande roue, et sans doute que le fait que cette grande roue ait continué à fonctionner sous le regard, même si l'on ne l'a pas forcément utilisée, elle était un élément de dynamique pour la Ville. D'ailleurs, les commerçants ne se sont pas privés de nous le rappeler. Mais ça, c'est pour dire juste que oui la place de la Liberté a dû être évacuée, en tout cas, on a dû déplacer tous les éléments mobiliers, excusez-moi, qui s'y trouvaient pour permettre effectivement l'accueil de cette grande roue qui est restée beaucoup plus de temps que prévu, c'est ce que je voulais vous dire. D'ailleurs à cette occurrence, nous avons été amenés à déplacer ces éléments mobiliers sur le bord de l'Adour, comme vous avez pu le constater, pour la plupart d'entre eux.

Et c'est le temps qu'il nous fallait pour recevoir enfin la dernière proposition que nous attendions de la part d'une équipe de maîtrise d'œuvre que nous avons saisie, et aussi pour le travail qui a été fait par nos services ; d'ailleurs j'ai l'occasion de le dire, moi je vais vous dire que je suis très satisfait du rendu de cela. On peut ne pas être de cet avis, mais moi je vous le dis sans ambages, je trouve que ceci est très réussi. On n'y est pas arrivé tout de suite. Les différentes propositions qui nous avaient été faites ne nous ont pas satisfaits tout simplement. Nous avons donc demandé de revoir la copie et on a aujourd'hui un mobilier qui a une certaine esthétique, qui peut se contester je l'admets aussi.

Donc aujourd'hui, pour répondre à votre question, nous sommes dans une version définitive parce que pour la somme dont vous parlez, effectivement, on ne s'amuse pas à faire du provisoire. Ces éléments mobiliers qui sont très qualitatifs sont positionnés ; ils peuvent être déplacés éventuellement pour certains d'entre eux. Mais en tout cas, ils sont aujourd'hui dans une configuration que l'on considère comme devant être pérenne. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce point.

Peut-être que Madame Durruty, parce que c'est elle qui a eu un rapport avec les commerçants et qui a pris la mesure, parce qu'on a quand même, malgré cette période extrêmement difficile, constaté que les commerces de centre-ville fonctionnent bien. Et s'ils fonctionnent, c'est peut-être que l'on essaie au maximum d'apporter des animations là où c'est possible, et cette grande roue était un des éléments. Madame Durruty.

Mme DURRUTY : Oui Monsieur le Maire, puisque l'occasion m'en est donnée effectivement, le commerce fonctionne bien, voire très bien, puisque le taux de vacance commerciale que nous avons mesuré au 31 décembre dernier est historiquement le plus bas que nous enregistrons sur le cœur commerçant, avec 3,9 % de vacance commerciale et seulement 10 % sur Saint-Esprit, alors que nous étions préalablement à des chiffres beaucoup plus élevés sur Saint-Esprit. Donc autant de chiffres qui nous font prendre la mesure de l'efficacité et de l'engagement qui est celui des commerçants à vouloir s'installer, et actuellement encore il y a pas mal de transactions qui se font et d'aménagements qui sont en cours. Vous avez pu le constater.

Moi ce que je voudrais dire à Madame Herrera c'est que ce qui prévaut en fait à l'aménagement de ces lieux publics, c'est qu'ils puissent constituer des lieux de vie et des lieux à vivre pour les Bayonnaises et les Bayonnais et pour tous ceux qui y travaillent. Encore à midi, puisqu'il y avait un beau soleil et je pense que chacun d'entre vous l'a vu, il y avait, tant autour des magnifiques pots que nous avons installés que sur les bancs, une occupation à 100 %, Monsieur le Maire, de gens qui, tout simplement, y déjeunent, d'enfants qui y goûtent l'après-midi et voire même des cours de yoga. Cela fait plusieurs fois qu'ils ont eu lieu dans l'aire... sur ces espaces.

Donc je crois que la preuve par l'exemple est là considérant que, et vous l'avez aussi souhaité sur d'autres emplacements, les gens puissent à des moments trouver tout simplement les moyens de s'asseoir sans forcément avoir à consommer dans des bars ou des restaurants, puisque bien sûr, l'offre est là. Il faudra les soutenir quand ils rouvriront. Mais actuellement, ils sont fermés, il faut que les gens qui notamment travaillent en ville, je rappelle qu'ils sont 15 000 à travailler en ville tous les jours au cœur de Bayonne, puissent tout simplement déjeuner en prenant le temps d'admirer notre ville et aussi de pouvoir profiter du fleuve, puisqu'un des principes d'aménagement c'est aussi de retourner la ville vers le fleuve, comme vous avez pu le constater avec les bancs tels qu'ils ont été installés.

Mme HERRERA-LANDA : La question posée portait sur la communication et deuxièmement, sur l'intégration du diagnostic sur les îlots de chaleur.

M. LE MAIRE : Madame, avant de reprendre la parole, attendez que toutes les réponses soient données. Vous avez des éléments de réponse qui vont vous être donnés par Madame Hardouin si vous permettez. C'est une adjointe qui est en charge justement d'un dossier qui s'appelle « Ilots de chaleur et de fraîcheur ». Elle nous dira où nous en sommes.

Mme HARDOUIN-TORRE : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, la question est brûlante d'actualité, puisque je ne trahis aucun secret si je vous disais qu'hier encore nous étions en réunion, justement par rapport à cette étude, ce n'est donc pas totalement terminé, mais vous le savez, je vous l'ai dit la semaine dernière, lors de la prochaine commission « Stratégie urbaine » le sujet sera abordé et vous aurez des informations globales, que ce soit le diagnostic pour les préconisations, mais pas seulement vous, puisque nous sommes en train de travailler justement à un moyen de communiquer à l'ensemble de la population, Bayonnaises et Bayonnais, au travers de divers types de supports. Le rendu et les informations vous seront donnés à la fin du mois de mai.

M. LE MAIRE : Voilà, vous pouvez reprendre la parole Madame, si vous le souhaitez.

Mme HERRERA-LANDA : On a des questions importantes à aborder, donc je pense que ce n'est pas la peine, mais j'avais posé deux questions sur la communication à la population et l'intégration de l'étude sur les îlots de chaleur, sur l'aménagement de la place de la Liberté. Je n'ai pas tout à fait trouvé réponse à mes questions, mais je pense qu'il n'est pas utile de poursuivre parce que l'on perd du temps. Il y a des sujets très importants à l'ordre du jour donc on se contentera collectivement des réponses qui ont été données ou des réponses qui ont été données à des questions qui n'étaient pas posées. Merci.

Mme HARDOUIN-TORRE : Lors de la prochaine commission, on prendra le temps nécessaire pour que toutes les questions puissent être abordées.

M. LE MAIRE : On essaye d'écarquiller les oreilles Madame Herrera pour comprendre vos questions, et vous êtes claire dans votre prononcé. Peut-être que nos réponses ne sont pas claires. On est désolé, on essaiera de faire mieux à l'avenir.

Vous aviez une autre question qui concernait le rapport 33 qui était d'ailleurs mal dénommé, c'est notre directeur général qui vient de me le dire, ce n'est pas la création d'un plateau sportif, c'est la rénovation d'un plateau sportif, ni plus ni moins, à Sainte-Croix, Cyril Laiguillon peut vous en parler, et là vous mettez en évidence la question de la concertation. Monsieur Laiguillon.

M. LAIGUILLON : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, on parle bien de l'aire de jeux je pourrais même dire « de vie » derrière Brana, le City Stade qui a été très utilisé et je dirais même qui a plutôt bien vécu. Et je pense qu'il est arrivé en fin de vie il est vrai. Comme le disait Monsieur le Maire, c'est une rénovation, un réaménagement de cette aire de jeux. J'ai été interpellé à plusieurs reprises, justement, et je me suis déplacé aussi avec les services techniques et je tiens à les remercier aussi. On a rencontré les utilisateurs, les jeunes et les moins jeunes. Nous avons donc rencontré aussi les voisins et les parents d'élèves aussi, parce que c'est aussi utilisé par quelques papas qui attendent des fois leurs enfants qui tardent à rentrer. Et nous avons discuté un petit peu là-dessus. Alors certes, il n'y a donc pas eu de concertation à proprement parler, mais il y a une réflexion là-dessus. Et on a vu que les paniers de basket étaient hachés, que les cages, il n'y en avait pratiquement plus et le sol aussi, on était sur de la terre battue, pratiquement. Donc il fallait le refaire. Pas de concertation à proprement parler, mais on y a été à plusieurs reprises, on a discuté. On a vu aussi ce qu'il fallait changer. Je pense que cela répondra tout de même aux attentes des utilisateurs, puisque l'on a discuté aussi avec eux. Lors du prochain réaménagement, bien sûr qu'il y aura des concertations, justement grâce aux conseils de quartiers, et avec la politique de mise en œuvre dans le dialogue citoyen. Merci.

M. LE MAIRE : Vous voulez réagir à cela Madame, ou on poursuit ? D'accord. Pas d'autres questions sur ce rapport ? J'ai satisfait à l'obligation de rendre compte et je vous remercie.

DONT ACTE

2. Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Nous en arrivons au rapport suivant qui est la modification du règlement intérieur du conseil municipal. Par délibération du 9 décembre 2020, le conseil municipal a adopté son règlement intérieur pour le mandat 2020-2026. Il est proposé de modifier ce règlement pour le mandat tel qu'approuvé par délibération n°2 du 9 décembre dans les conditions qui ont été énoncées dans la note explicative de synthèse. En résumé, il nous est indiqué que chaque groupe pourra dorénavant être constitué d'un ou plusieurs élus municipaux, c'est une demande qui avait été faite, avec à l'appui d'ailleurs un argumentaire juridique que nous avons suivi. Par ailleurs, on a proposé de supprimer la commission générale en tant qu'elle précédait systématiquement notre Conseil municipal. J'ai souhaité rencontrer chacun des responsables de groupe. Nous nous sommes rencontrés en mairie, Monsieur Etcheto, Monsieur Esteban, Monsieur Mathieu Bergé, mais aussi avec Jean-Marc Abadie et aussi Sophie Herrera, et vous avez tous considéré que cette décision était acceptable, à certaines conditions que vous avez formulées. Donc nous tenons compte de l'une de ces conditions, c'est que bien sûr les commissions thématiques puissent se réunir sur les sujets importants systématiquement, bien évidemment avant le conseil municipal, pour que les questions puissent être posées. Voilà, présentation a été faite de ce rapport. Vous avez demandé la parole Monsieur Etcheto, vous l'avez.

M. ETCHETO : Très rapidement, mais je ne reviens pas sur ce que vous avez dit sur la réorganisation autour du conseil. On avait dit que l'on ajusterait aussi, notamment sur la participation aux commissions, il n'y a peut-être pas d'urgence, mais on aurait besoin peut-être nous aussi de reventiler au sein du groupe, et j'en profite pour revenir sur un autre élément. Lorsque l'on avait voté initialement ce règlement intérieur, on a eu une demande pour laquelle il n'y a toujours pas eu de suite, c'est l'accès pour les oppositions à tous les supports de communication de la Ville, y compris les supports de communication digitaux sur Internet notamment, comme le prévoit la réglementation et la jurisprudence. On est quelques mois, presque qu'un an après le début du mandat. On souhaiterait que l'on progresse sur ce point du règlement intérieur. Donc, comme nous l'avons fait initialement, on ne prendra pas part au vote sur ce... Ce n'est évidemment pas que l'on désapprouve la nouvelle disposition, mais c'est un rappel de notre demande sur ce point particulier que l'on avait déjà évoqué initialement.

M. LE MAIRE : D'accord. On entend ce que vous dites. Vous nous donnerez peut-être les fondements textuels de réglementation et de jurisprudence sur ce point.

M. ETCHETO : Je crois que je vous les avais déjà donnés lors d'un courrier précédant la dernière mandature. Les services de la Ville sont très outillés, mais vous-même aussi. C'est votre spécialité me semble-t-il. S'il le faut, on s'y collera nous-mêmes mais on comptait sur votre bonne volonté, votre bonne foi, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Bien, vous voyez que vous êtes capable de dire des choses sympathiques.

M. ETCHETO : Vous, ça vous arrive aussi, parfois.

M. LE MAIRE : La preuve. Bon, on va reprendre cette discussion plus sérieusement. Vous ne prenez pas part au vote, vous l'avez dit clairement pour votre groupe. Donnez le sens de vos votes et s'il vous plaît de vos interventions Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Je vote pour.

M. LE MAIRE : Vous avez compris. Et Monsieur, vous votez pour aussi le groupe Baiona, OK. La délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 6, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD

3. Composition des commissions municipales – Modifications

Le rapport suivant ira très vite. C'est une modification de la composition de quelques commissions municipales. C'est lié directement au fait que Monsieur Esteban a quitté le groupe « Bayonne-Ville ouverte ». Vous savez qu'il y a au total 7 commissions, et donc Monsieur Esteban a émis le souhait de pouvoir siéger au sein des commissions « Ville durable et Stratégie urbaine » d'une part, et « Solidarité » d'autre part. Il faut que l'on délibère sur ce point. Je vous propose de satisfaire cette demande et donc de modifier la composition de ces deux commissions en intégrant Monsieur Esteban à ces commissions. Maintenant, lorsque l'on a parlé de ces sujets avec vous et Monsieur Etcheto, Monsieur Bergé aussi, je vous ai indiqué que lorsqu'il y avait – et ça c'est un peu lié à ce que l'on vient de dire sur la suppression de la commission générale – des membres de vos groupes qui souhaitaient participer ponctuellement sur un sujet particulier et qui serait abordé dans telle ou telle commission, il suffira de vous manifester et votre participation ne posera pas de problème. D'ailleurs, c'est un peu ce qui s'est passé déjà jusqu'à maintenant. Je mets aux voix cette délibération. Il n'y a donc pas d'abstention. Il n'y a pas de vote contre. La délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Citoyenneté – Adoption de la Charte des Conseils de quartier de Bayonne

Le rapport qui suit, c'est l'adoption de la Charte des Conseils de quartier de Bayonne à double voix. Sophie Castel d'abord et Joseba Erremundeguy ensuite.

Mme CASTEL : Oui, Monsieur le Maire. Donc effectivement, il va s'agir d'adopter la Charte des Conseils de quartier de Bayonne. Donc, par délibération du 4 juillet 2020, le Conseil municipal a adopté la création de quatre quartiers en vue de l'instauration ultérieure de conseils de quartier. Il est proposé d'adopter les termes de la Charte des Conseils de quartier jointe en annexe à la note explicative de synthèse. Cette charte définit les principes fondamentaux, le champ d'intervention, le rôle, les missions, ainsi que les modalités de composition et de fonctionnement des conseils de quartier. Avant de demander l'approbation des termes de la Charte des Conseils de quartier au conseil municipal, permettez-moi Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'entrer un peu plus dans le détail de cette délibération.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, nous allons le faire à deux voix avec Joseba Erremundeguy. Lors du premier conseil municipal de la mandature, le 4 juillet 2020, dans le

prolongement de sa politique de développement de la participation citoyenne, la Ville a décidé d'instaurer quatre conseils de quartier dans quatre quartiers. La mise en place de ces quatre conseils de quartier est bien une démarche volontaire de la Ville. Lors de ce conseil municipal, Monsieur le Maire, vous avez bien souligné que c'était une demande, une attente de nos concitoyens. Rien ne nous y obligeait. Nous y sommes. Ces quatre conseils de quartier seront amenés à intervenir sur l'ensemble des champs de l'action publique touchant à des questions sociétales ou écologiques, dans la mesure où elles relèveront d'une compétence de la Ville ou d'une concertation en cours. Ces conseils pourront se saisir de tous les sujets relevant de la transformation du quartier, du renforcement du lien social, des solidarités, des enjeux de la transition écologique et énergétique à l'échelle de son propre quartier. Chaque conseil pourra également se saisir de sujets relevant de la production d'une connaissance sur le quartier, son patrimoine, de la valorisation de son identité, sa mémoire, l'observation de la faune et de la flore. Ils viendront faciliter et entretenir les rapports de proximité avec les habitants et avec toutes les forces vives dans chacun des quartiers. Ils seront le trait d'union élus-habitants et habitants-élus, en contribuant à l'information des habitants sur les projets concernant le quartier, mais aussi en élaborant des projets propres à leur quartier, en proposant des idées, des actions, des expérimentations d'intérêt collectif. Et c'est ce que nous souhaitons.

Ces conseils de quartier seront des instances consultatives. Ils seront complémentaires aux autres démarches de concertation déjà mises en place, vous les connaissez, les portraits de quartier, le budget participatif, et ils seront complémentaires aux nouvelles démarches de démocratie participative qui pourront être développés en cours de mandat pour accompagner la mise en œuvre de nouveaux projets.

Quatre conseils dans quatre quartiers, quels sont-ils ?

Le premier, on va commencer par le nord. Sur les hauteurs de Bayonne, qui recouvre les secteurs géographiques Coumères, Sainsonan, Habas, Sainte-Croix, Grand Basque et Séqué et c'est Cyril Laignillon qui en est l'adjoint.

Ensuite, les rives droites de l'Adour qui recouvre les secteurs géographiques de Saint-Bernard, Citadelle, Saint-Esprit Saint-Frédéric et Arrousets. C'est Christian Millet-Barbé qui en est l'adjoint.

Ensuite, entre Nive et Adour qui recouvre les secteurs géographiques Petit Bayonne Mousserolles, Resplandy et Prissé, et c'est ma collègue Christine Lauqué.

Et le dernier à l'ouest de la Nive qui recouvre les secteurs géographiques Grand Bayonne, Arènes-Balichon-Allées Marines, Polo Beyris-Saint Amand et Marracq, et c'est moi qui suis adjointe de ce quatrième quartier.

Venons-en à la composition des conseils de quartier. Je vais laisser la parole à Joseba Erremundeguy en charge de l'évolution des politiques publiques, de l'élaboration de documents prospectifs et de la relation avec les conseils de quartier.

M. ERREMUNDEGUY : Milesker Sophie, merci Sophie. (*passage en basque*)

Merci Sophie. Monsieur le Maire, chers collègues, je vais effectivement évoquer la composition des adjoints de quartier et juste en deux mots, rappeler – Sophie l'a fait rapidement – que ces conseils de quartier s'inscrivent dans ce que l'on peut appeler « la boîte à outils » du dialogue citoyen de la Ville de Bayonne et que la Ville s'est engagée depuis des années à développer et qu'un travail très important a été fait depuis le début du mandat pour un travail de parangonnage, de comparaison avec ce qui peut se faire dans d'autres villes pour voir ce qui marche, ce qui ne marche pas. Et je crois que nous avons trouvé une articulation intelligente avec les autres dispositifs de concertation de la Ville. Et comme Sophie l'a indiqué, avec des objectifs qui répondent au besoin et à la demande de dialogue citoyen.

Concernant la composition, il y aura effectivement quatre conseils de quartier, avec dans chaque conseil 24 conseillers de quartier, 16 habitants et 8 personnes issues de ce qu'on appelle « le collège des acteurs locaux » avec, dans chaque conseil, 6 représentants des associations et 2 représentants des secteurs professionnels. Ces conseils vont être paritaires avec une égalité de représentation masculine et féminine et les conseillers de quartier seront tirés au sort sur la base de candidatures préalables pour une durée de mandat de 2 ans.

Deux mots également concernant l'organisation. Ces conseils se réuniront en plénière au minimum deux fois par an et ils auront la possibilité de se réunir en sous-groupes de travail pour préparer les conseils ou travailler plus dans le fond des thématiques en particulier.

Les premiers conseils seront organisés dès la fin de l'été, ce qui veut dire que dès les prochaines semaines un appel à candidatures sera lancé pour que les personnes intéressées puissent se manifester, et qu'à la suite de cet appel à candidatures un tirage au sort sera effectué, et avant la mise en place des conseils de quartier, les conseils de quartier bénéficieront d'une préparation à ce qu'implique le travail dans ces conseils. J'en ai terminé pour ce qui concerne l'organisation.

Mme CASTEL : Oui, pardon, indiquer aussi que tous les habitants âgés de plus de 16 ans pourront déposer une candidature pour être conseiller de quartier. Donc c'est à partir de 16 ans.

Je reprends la parole Joseba ? D'accord. Ok. Après l'exposé de la composition de ces conseils de quartier, juste pour conclure, c'est vous dire qu'avec l'installation de ces conseils de quartier, nous souhaitons vraiment poursuivre la politique de développement de la participation citoyenne. Nous souhaitons vraiment faciliter l'information, la consultation et la participation des habitants et des acteurs locaux à la vie publique. Ces conseils de quartier, nous l'espérons, seront des lieux de débats riches, laissant la place à la créativité, des nouveaux espaces d'échange et d'enrichissement renforçant le lien social dans chaque quartier et entre les quartiers, contribuant et participant ainsi au bien-vivre ensemble à Bayonne.

Avant de terminer, je souhaiterais, au nom de mes collègues et plus particulièrement Laurence Hardouin, Joseba, mes trois collègues adjoints de quartier, Christine Lauqué, Christian Millet-Barbé et Cyril Laiguillon remercier tout particulièrement trois personnes qui nous ont accompagnés dans l'élaboration et l'écriture de la Charte des quartiers, de la même façon qu'au moment des discussions de budget, Dominique Foulon en particulier est remercié, nous

souhaitons vraiment remercier Nathalie Aguesse, Frédérique Calvanus et Aline Vilamidjana. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Madame. Monsieur Esteban a levé le doigt. Madame Liousse aussi. Allez-y, Monsieur Esteban et ensuite Madame Herrera.

M. ESTEBAN : Merci. Chères et chers collègues, je n'ai pas trop de voix, certains s'en réjouiront, je parlerais un petit peu moins lors de ce conseil.

Je voudrais saluer le travail qui a été mené par Madame Castel, Monsieur Erremundeguy, l'ensemble des adjoints, mais un Conseil municipal, c'est aussi un lieu de débat. Il y a des avis différents et on peut évidemment ne pas être d'accord avec certains principes mis en place pour cette charte. En fait, nous avons ici une charte des conseils de quartier qui est toute prête à l'emploi. L'article de loi que vous avez évoqué, le Code des collectivités territoriales qui est cité en référence dans la délibération, indique clairement qu'il revient au Conseil municipal de fixer la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement des conseils de quartier. Mais revient-il au Conseil municipal d'établir une feuille de route du conseil de quartier avec deux éléments qui peuvent freiner certains habitants intéressés ? Il est dit en page 10 de la charte que « le conseil de quartier doit accompagner les transformations décidées par la Ville », et encore « doit soutenir les démarches de concertation organisées par la Ville ». En fait, cette charte est un règlement administratif d'encadrement préalable du conseil de quartier. Ce n'est pas le principe d'une charte.

Une charte doit rester simple, donner envie. Les exemples de chartes ne manquent pas, comme à Poitiers. Je ne parle pas de Poitiers maintenant, je parle de Poitiers en 1996, lorsque la première loi de démocratie participative a été mise en place dans les collectivités territoriales. Il y a 25 ans, le conseil municipal avait élaboré une charte de grands principes en concertation avec les citoyennes et les citoyens. Elle est extrêmement courte cette charte. Et toujours en concertation, le conseil municipal a établi des règles, un règlement avec les citoyens. Et vous le dites dans la délibération qui reprend le texte légal, si la loi laisse aux communes une grande latitude dans l'organisation des conseils de quartier, ce n'est pas pour fixer dès le départ un encadrement. Il ne faut pas avoir peur des citoyennes et des citoyens. D'autres communes plus importantes que Bayonne ont tracé des chemins de démocratie participative. C'était le cas du temps de Dominique Voynet à Montreuil, où les présidences de conseil de quartier c'étaient des citoyens. Mais plus récemment, avec la loi 2014, c'est le cas à Grenoble où là, on a des conseils citoyens indépendants, ce sont les nouveaux dispositifs de la loi. Je sais qu'ici, nous n'y sommes pas.

À Bayonne, les conseils de quartier pourraient même dessiner les contours de leur quartier, parce que l'on peut s'interroger de voir dans le modèle qui nous est proposé, Saint-Bernard qui, pour beaucoup d'entre nous, reste un quartier associé à Arrousets dans un même ensemble, autrement dit avec peut-être très certainement des problématiques totalement différentes. Et là, ce n'est qu'un exemple.

On peut aussi s'interroger sur la place quelque part de « strapontin » on va dire, réservé aux conseillers municipaux d'opposition, une seule place par conseil de quartier et surtout pas de place au bureau. Finalement, le bureau reste présidé par un élu. Pourquoi pas une co-présidence avec des habitants s'il faut vraiment garder un élu en place ? Le premier geste des

conseils de quartier serait de proposer une charte qui vienne des habitants eux-mêmes, puis un règlement intérieur, puis une composition du bureau. Ce serait assez logique dans une pratique de démocratie citoyenne ?

Eman enbeia jende guzier. Hau da lehen urratsa « hiritar demokrazia » gauzatzeko. Ez da dudarik, zuen Kartak, en fait arraudi ongi zaindua, eta goitik etorririk, zuen kartak ez du enbeiarik ematen. Otoi egin dezagun demokrazi zabala. Eta ez beldurrik ukan. Dudarik gabe, Baionarrek eskusartuko dute, konfientzia ematen badiegu ! Milesker entzuteagatik.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Liousse.

Mme LIOUSSE : Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les conseillers, nous voterons pour cette délibération. Comme vous le savez, cette initiative était au cœur de notre programme. Nous pensons en effet essentiel de tisser un vrai lien avec les citoyens en les impliquant dans la vie et le développement de leur quartier aux enjeux parfois très différents pour un meilleur vivre ensemble dans notre cité. Les objectifs que vous affichez sont pertinents : renforcement des solidarités, circulation de l'information, participation aux transformations de quartier, transition écologique et énergétique du quartier, etc. ainsi que les principes fondamentaux qui précisent clairement l'indépendance des conseils de quartier à toutes sortes de prosélytisme, qu'elles soient religieuses, politiques, d'associations diverses, et pour favoriser l'adhésion du plus grand nombre.

La seule critique que nous porterons à cette délibération, c'est sur le rôle mineur que vous donnez à ces conseils de quartier. Il est dommage qu'ils ne soient pas considérés comme finalement une partie du dispositif de démocratie participative que vous mettez en place, intégrant conseils de quartier, portraits de quartier et budget participatif. Il aurait pu être le poumon de l'ensemble de ces activités le conseil de quartier.

Pour plus d'efficacité également, il aurait été d'ailleurs plus judicieux, par exemple, d'augmenter le nombre de conseils de quartier. Nous en avons visé sept pour mieux prendre en compte les disparités, et également de consacrer un lieu dédié par conseil de quartier pour le faire vivre, et également d'attribuer un budget propre pour leur action.

J'ai une petite question sur les groupes de travail. Concrètement, à la première plénière d'un conseil de quartier qui regroupera, si j'ai bien compris, à peu près de 28 personnes, quelques groupes de travail seront mis en place, peu nombreux pour plus d'efficacité, nous en convenons. Mais qui anime ces groupes de travail ? Est-ce que c'est l'adjoint au conseil de quartier ou la conseillère municipale de la majorité, comme il est dit en page 11 de la charte ? Ou bien, même page 11, les référents des groupes de travail ? Cela est très différent en termes de démocratie participative. Je vous remercie.

M. Le MAIRE : Merci Madame Liousse. Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre intervention sur la délibération relative à l'adoption de la Charte des Conseils de quartier portera sur un rappel des enjeux et du contexte et de leur création, afin de les rapprocher de la proposition qui nous est faite. Le 4 juillet 2020, à l'occasion du premier conseil municipal de la mandature, notre

groupe avait fait la déclaration suivante : « nous souhaitons attirer votre attention sur le niveau d'abstention qui fait l'objet de nombreuses analyses sur le plan hexagonal, mais aussi sur le plan local. 61 % des Bayonnaises et des Bayonnais inscrits n'avaient pas voté le 15 mars. 56,6 % ne se sont pas déplacés le 28 juin pour exercer leur devoir de citoyens et de citoyennes, donc le droit de vote. Si l'on peut considérer que pour une faible partie de cette donnée, il y a des circonstances particulières, donc très spécifiques, en particulier en période de pandémie, les élections locales et en particulier les élections municipales bayonnaises n'ont pas fait exception sur ces dernières élections à un phénomène dont elles avaient été, semble-t-il, relativement écartées, qui est le phénomène généralisé de l'abstention. ».

Donc ce que nous nous disions, c'est que « ce taux d'abstention constitue une forme d'échec partagé et une véritable alerte démocratique pour nous toutes et pour nous tous. » Et nous nous incluons bien sûr dans ce diagnostic. L'un des enjeux majeurs de la mise en œuvre des conseils de quartier, dont la création est encouragée par la loi relative à la démocratie de proximité qui date de 2002, est de réintégrer, voire de réconcilier les citoyens avec la vie publique, la vie de la cité, c'est-à-dire la politique dans le sens original du terme, dans une démarche collective au service de l'intérêt général. Et l'idée est de rapprocher élus et citoyens.

Nous imaginons bien sûr que cet objectif est partagé par l'ensemble du conseil municipal, mais nous regrettons que les premiers pas de sa mise en œuvre renvoient des signaux qui ne semblent pas véritablement en cohérence avec cette ambition. Le premier élément, c'est qu'il avait été créé, sous le mandat précédent, des conseils citoyens, avec déjà un tirage au sort de citoyens qui se sont réunis en 2015 et en 2016, mais nous n'avons pas de retour sur cette expérience-là. Alors, j'imagine bien sûr que vous l'avez traitée, Joseba a fait allusion tout à l'heure, des expériences passées parce qu'il y a quand même une longue expérience de démocratie citoyenne ou participative ou de proximité sur le territoire bayonnais.

Nos questions portent sur plusieurs sujets : comment expliquer que la délibération portant sur la création des périmètres des quartiers et la nomination des quatre adjoints aient été ajoutées avec une grande précipitation au conseil municipal du 4 juillet 2020 et qu'il ait fallu attendre 9 mois avant que la charte ne soit soumise à notre vote, alors que plusieurs communes proches ont installé leurs conseils de quartier depuis de longs mois ? Alors on ne part pas de rien, c'est ce que je viens de dire, c'est qu'il y a tout de même beaucoup d'expériences qui ont été menées sur le territoire bayonnais.

Comment interpréter le fait que les Bayonnais et les Bayonnaises mais également les élus de l'opposition et de minorité ne possédaient pas à ce jour d'informations précises sur l'affectation des quatre quartiers aux quatre délégués ? Je l'ai cherché sur le site de la Ville, j'ai recherché dans les documents disponibles sur l'espace documentaire de la mairie, je n'ai pas trouvé. Alors peut-être que je n'ai pas bien cherché cette affectation. On sait que l'animation des conseils de quartier, *a fortiori* lorsqu'ils sont de taille XXL, comme les quartiers qui nous sont proposés, est très chronophage et exigeante. On a dû vous le dire aussi quand vous avez contacté des collègues dans d'autres villes. Quelle sera la disponibilité des quatre délégués ? Alors, il ne s'agit bien sûr pas des personnes, mais des fonctions qui cumulent d'ores et déjà les responsabilités, fonction d'adjoint et d'adjoint au maire, d'élus à l'Agglomération, deux d'entre eux en sont membres permanents et l'un d'entre eux exerce le rôle de vice-président, et il me semble aussi membre de plusieurs commissions municipales.

Pourquoi réduire le bureau des conseils de quartier, ces quartiers XXL, à quatre personnes, plus la déléguée au conseil de quartier, dont deux élus de la majorité et un seul représentant des habitants, et l'un des acteurs locaux ? Cela nous semble très peu.

Pourquoi limiter également à la part symbolique la présence des oppositions et minorités municipales, alors qu'à l'occasion du conseil municipal du mois de juillet, nous vous avons assuré de notre participation active à ce dispositif s'il nous était donné l'occasion d'y participer d'une manière un peu plus « élargie » ?

Quelle place pour la population dans ces dispositifs de démocratie de proximité, alors que la charte se contente de mentionner que les conseils devront veiller à associer le plus grand nombre ? Donc là, on est sur une notion de charte, mais pour le coup, on n'a pas de déclinaison opérationnelle permettant d'assurer cette large participation.

Et surtout quelle appropriation par les habitants de ces quartiers dont la dénomination sur les hauteurs de Bayonne, les rives droites de l'Adour, à l'ouest de la Nive et entre Nive et Adour, fait plutôt penser à des résidences nouvelles venues et nouvellement nommées ? Il y a véritablement des territoires de quartier vécus en relation avec des histoires et des identités qui sont très fortes à Bayonne au niveau de ces quartiers.

Nous avons débuté cette intervention en mettant en évidence les enjeux majeurs liés à la démocratie de proximité à laquelle nous croyons et que nous avons mise en œuvre pendant deux ans pour élaborer notre projet municipal avec les Bayonnaises et les Bayonnais. Comme vous pourrez le constater, les modalités de la mise en œuvre présentée par la charte suscitent de notre part des interrogations que le temps viendra lever, c'est ce que nous espérons, puisque nous espérons de toutes nos forces qu'il s'agira d'une réussite en matière de démocratie locale, ou que le temps viendra conforter. Nous laissons la porte ouverte à cette expérimentation en souhaitant de tout cœur qu'elle réussisse.

M. LE MAIRE : Merci Madame Herrera. Donc trois interventions, beaucoup de questions, évidemment vous les avez notées. Vous commencez, Monsieur Erremundeguy à répondre et Madame Castel aussi. D'abord, Monsieur Erremundeguy peut-être.

Mme CASTEL : Je pense aussi que Madame Hardouin aura à prendre la parole.

M. LE MAIRE : Oui je sais, je vais lui donner la parole aussi. Monsieur...

M. ERREMUNDEGUY : Merci, Monsieur le Maire. Alors je vais essayer de répondre à toutes les questions qui ont été posées. D'abord, Monsieur Esteban, concernant la Charte des Conseils de quartier, vous auriez préféré qu'il n'y en ait pas, mais il faut un minimum de cadre aujourd'hui, ne serait-ce que pour que ce dispositif s'articule intelligemment avec toutes les autres formes de concertation qui existent aujourd'hui à Bayonne. Ensuite, je crois qu'il y a une confusion parce que vous avez parlé de « feuille de route » ; les feuilles de route sont évoquées dans le règlement intérieur et elles seront définies par les conseillers de quartier, qui auront toute latitude pour y mettre les sujets sur lesquels ils souhaiteront travailler. Donc la feuille de route qui va guider le travail des conseillers va être définie, travaillée, débattue au sein même de ces conseils de quartier.

Sur la question du rôle mineur qui est donné aux conseillers de quartier, je crois Madame Liousse, et vous avez également évoqué le manque d'articulation peut-être avec les autres formes de participation, de dialogue citoyen de la Ville ; précisément, il a été dit que l'on a mis du temps à sortir cette charte. C'est précisément parce que l'on a travaillé à la meilleure articulation possible entre tous ces dispositifs. Le règlement définit un certain cadre justement pour pouvoir les articuler avec les autres formes de concertation. Ils ont même un rôle d'accompagnement des autres actions de dialogue citoyen de la Ville pour se positionner, donner leur avis sur les budgets participatifs, sur les autres formes de concertation et surtout sur la manière d'amener les citoyens à ces travaux de concertation.

Sur la question, Sophie Herrera, des neuf mois avant l'adoption de la charte, c'est précisément, je l'ai dit, parce qu'on a travaillé à l'articulation avec les autres dispositifs, parce qu'on a essayé de voir ce qui, dans les autres villes, marchait et ce qui ne marchait pas. Alors, il y en a qui ont peut-être mis en place des conseils de quartier sans se poser ces questions. Nous, on a essayé de voir comment faire fonctionner ces conseils de quartier et comment faire en sorte qu'ils vivent et que les citoyens participent. Et cela nous a pris le temps de voir ce qui se faisait à Nantes notamment, dans d'autres villes, et voir comment faire pour maintenir une participation pendant les deux ans de la durée du mandat. Et notamment, cela a impacté le choix du cadre et des thématiques qui sont traitées, que nous souhaitons faire traiter par les conseils de quartier.

Sur la place donnée à la population et la diversité des quartiers, on veillera justement, et c'est écrit dans le règlement, à une représentativité des différents quartiers, quartiers vécus de la Ville, qui seront tous représentés dans ces conseils de quartier. Voilà, j'ai peut-être oublié quelques questions, mais mes collègues Sophie et Laurence me compléteront.

M. LE MAIRE : On commence par Sophie Castel et ensuite Laurence Hardouin.

Mme CASTEL : Oui, je pense que Joseba tu as répondu à une grande partie des questions. Moi, j'aimerais simplement dire qu'effectivement, nous allons nous lancer dans une belle aventure avec ces conseils de quartier et mes collègues adjoints et tous ceux qui seront à nos côtés, allons donner le meilleur de nous-mêmes, même si vous avez tenu effectivement à souligner que nous étions déjà des élus très engagés. Mais cette responsabilité qui nous a été confiée, sachez que nous allons l'assurer. Et puis vous savez, on va dire, cette Charte des Conseils de quartier à Bayonne est propre à la Ville de Bayonne. Effectivement, on est allé faire du parangonnage pour voir ce qui se passait un petit peu ailleurs dans d'autres villes. Bon, il y a un certain retour d'expériences qui font qu'effectivement peut-être certaines idées que nous souhaitions mettre en place, on s'est rendu compte que dans d'autres communes cela n'avait pas fonctionné. Donc il nous a bien fallu effectivement ce temps-là pour arriver à écrire et vous proposer cette charte.

Cette charte, rien n'est gravé dans le marbre. Si vous allez jusqu'au bout de la charte, à la dernière page, il est bien mis qu'effectivement il y aurait des temps d'évaluation et/ou de révision. Donc je pense qu'à cet instant, nous allons nous y mettre, les procédures pour pouvoir faire que nos concitoyens soient « interpellés » par cette nouvelle démarche. Tout va se mettre en place. Et ce que nous souhaitons vraiment ardemment, c'est que ces premiers conseils de quartier puissent se réunir à la rentrée, en espérant effectivement que les conditions sanitaires

le permettent, parce qu'aujourd'hui, nul ne sait comment seront constitués ces conseils de quartier. Il faudra aussi que les gens apprennent à se connaître, parce que pour faire une feuille de route il faudra échanger et c'est un long processus. Et chaque conseil de quartier aura une mandature de deux ans. Et nous, les élus adjoints de quartier qui seront là pour animer, nous nous ferons forts de mener à bien cette action pour la Ville. Et nous comptons vraiment sur l'engagement des habitants. Je pense que certains d'entre vous me connaissent bien, savent que je circule un peu dans tous les quartiers et il y a une réelle appétence effectivement et une réelle envie à être ensemble pour vivre Bayonne ensemble. Je n'en dirais pas plus.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Hardouin.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, alors vous me corrigerez Monsieur Esteban si j'ai mal compris, mais je crois que vous avez au tout départ résumé ce travail en disant que c'était une charte avec une sorte de « prêt à penser » ou que cela avait été quelque chose de pas très personnalisé, si j'ai bien compris, qu'on avait pris un exemple et qu'on l'avait un petit peu amélioré. Simplement vous dire tout de même que ce serait faire insulte, comme l'a dit tout à l'heure Sophie, aux trois personnes de la mairie qui ont travaillé d'arrache-pied pendant plusieurs semaines sur l'élaboration de ce document.

La deuxième chose que je voulais vous dire, quand vous indiquez qu'il ne faut pas avoir peur des citoyens. A aucun moment la charte telle qu'elle est libellée n'a pour but de museler ou d'empêcher les citoyens de participer pleinement à ces conseils de quartier. C'est une chose que de dire : « on fait quelque chose de totalement libre. Vous choisirez et vous allez monter votre process et votre méthode de travail. » C'est facile. C'est moins de travail pour nous justement, mais le but est qu'il ne faut pas dégoûter les gens. Si vous n'organisez pas *a minima* un conseil de quartier, si vous ne fixez pas les champs d'intervention et que vous laissez les gens phosphorer et travailler tout seuls sur des sujets pour, au bout du compte, leur dire : « Ah non, mais ça, ce n'est pas de la compétence de la Ville de Bayonne », cela n'a strictement aucun intérêt et c'est comme cela qu'au bout de quelques semaines ou quelques années, les gens ne viennent plus puisqu'ils se disent : « cela ne sert à rien que l'on travaille, parce qu'après, finalement, ce que l'on a proposé n'a pas été mis en valeur. »

Concernant le... je sais que c'est revenu à deux reprises, la question de pourquoi ne pas intégrer les budgets participatifs aux conseils de quartier ; ça encore je vous l'ai expliqué la semaine dernière, tout simplement parce que nous ne sommes pas sur les mêmes dispositifs. Les budgets participatifs, ce sont des budgets auxquels tous les Bayonnais et toutes les Bayonnaises peuvent candidater et soumettre un projet. Les conseils de quartier, les personnes qui vont se porter volontaires et qui seront tirées au sort ne représentent pas toutes les Bayonnaises et tous les Bayonnais. Ils vont représenter une partie de leur quartier au travers de ce qu'ils sont, soit associatif, soit professionnel, soit citoyen. Donc on ne peut pas considérer que les budgets participatifs pour lesquels tous les Bayonnais et toutes les Bayonnaises ont voté peuvent être englobés dans les conseils de quartier. Par contre, comme je vous l'ai aussi dit la semaine dernière, si l'un des conseils de quartier a un projet qui peut paraître intéressant pour l'ensemble de la cité, rien ne les empêche de postuler dans le cadre des conseils de quartier.

Et enfin, pour terminer sur la question de la place des élus dans ces conseils de quartier, la « portion congrue », simplement rappeler que nous ne sommes pas là dans les conseils de quartier pour prendre la parole et monopoliser le temps qui est accordé aux habitants. Les élus, qu'ils soient minorité, opposition, majorité, ils ne sont pas là pour faire de la politique en conseil de quartier, ils sont là pour participer et surtout permettre aux citoyens de s'exprimer. Donc il n'était pas nécessaire qu'il y ait autant d'élus, qu'autant qu'il y ait d'habitants dans ces conseils.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Esteban, rapidement maintenant, parce que...

M. ESTEBAN : Absolument, on ne va pas s'étendre, c'est juste pour chasser quelques incompréhensions. Je salue le travail des élus, je salue le travail des administratifs, mais dans l'élaboration d'une charte de démocratie participative, il aurait été bien d'intégrer les habitants qui sont les premiers concernés. Cette charte, elle fait 12 pages, pour moi, elle ressemble à un règlement intérieur d'encadrement. C'est une charte toute prête, faite par des administratifs qui ont très bien travaillé, également des élus qui se sont engagés, des élus à la majorité uniquement. Voilà, je tenais simplement à le souligner. C'est un peu dommage d'oublier les habitants. Merci.

M. LE MAIRE : Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur Esteban, que l'on avait peur des citoyens. On est allé les voir pendant la campagne électorale. Il faut croire qu'ils nous ont compris et qu'on les a compris. Il s'est passé des choses dans les urnes. Alors si les citoyens nous trouvaient aussi hermétiques, bon, écoutez...

Je vais mettre aux voix cette... alors ce que j'ai compris en fait, Monsieur Etcheto vous étiez pour cette délibération, vous l'avez dit, Monsieur Esteban vous avez été aussi clair que ça.

M. ESTEBAN : Abstention.

M. LE MAIRE : Abstention ? Pardon. Ok. Et Monsieur Bergé et le groupe ?

Mme HERRERA-LANDA : On votera pour et on a émis des réserves que l'on souhaitait émettre sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Que l'on a noté Madame Herrera, merci. Donc la délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Abstention : 1, M. ESTEBAN

5. Convention de gestion du centre Pausa entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Bayonne

Nous passons au rapport suivant, Madame Lauqué, que vous allez nous présenter et qui concerne cette convention de gestion que nous allons passer, si vous en êtes d'accord, pour le centre Pausa entre nous Ville de Bayonne et la Communauté d'agglomération.

Mme LAUQUÉ : Depuis plus de deux ans, le centre Pausa situé Quai de Lesseps assure l'accueil transitoire de migrants et répond ainsi à une urgence humanitaire. Placé sous la responsabilité financière et opérationnelle de la Communauté d'agglomération, le dispositif a exigé des interventions régulières de la Ville de Bayonne. Il semble pertinent de privilégier une

gestion de proximité afin de faciliter la réactivité et l'adaptation du centre. Il est par conséquent proposé de faire évoluer les modalités de gestion de ce centre en confiant sa gestion à la Ville de Bayonne, sur les mêmes bases de fonctionnement et avec la poursuite de la prise en charge financière du fonctionnement par la Communauté d'agglomération. La convention de gestion annexée à la présente délibération détaille l'ensemble du dispositif proposé.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport ? Oui, Monsieur Jean-Marc Abadie.

M. ABADIE : Milesker. Auzapez jauna, jaun andereak :

Badirela hiru urte inguru, borondate oneko jendeak azaldu ziren, baionar asko tartean, ehunka etortzen ziren iheslarien laguntzeko. Lurra bertan lotan ziren, euskaldunen plazan. Zuk, auzapez jauna, erantzun egokia ekarri zenuen ere ekintza humanitario horrentzat.

Orain egoera okertu da. Duela guti, inbertituak ziren ehunka boluntarioek pixkanaka gelditu dira. Gure ustez, zentroaren kudeaketa, forma militarista bihurtu zelakotz. Egoera horrek, joan den abenduaren erdialdean joan arazi zuen Diakite elkartearen ere.

Horregatik gure ustez, deliberamendu hori nahikoa iheskorra da. Ez dugu ulertzen hitzarmen honek zer hobetzen edo aldatzen duen.

Argiki, langile gutxi batzuk ez dira aski hitzarmen honetan deskribatu dena betetzeko.

Gure taldea, Bihar Baiona, prest dago interfaze honen egiteko, elkartze guztietan parte hartzeko. Milesker.

Alors oui, il y a près de trois ans des gens de bonne volonté, notamment de nombreuses personnes bayonnaises sont intervenus pour porter assistance à des centaines de réfugiés hommes, femmes, enfants qui dormaient là, place des Basques, dans le plus grand dénuement. Oui, des personnes engagées depuis longtemps dans l'accompagnement des plus démunis ou œuvrant dans le champ du social ont tiré la sonnette d'alarme. Oui, des étudiants ont organisé le soutien de ces migrants. Oui, des militants politiques, élus ou pas, de notre groupe notamment, ont relayé au sein de ce Conseil la demande d'un accueil décent pour ces populations venues d'autres continents. Oui, la collectivité territoriale bayonnaise, puis l'Agglo ont pris leur part dans la confection d'un centre de transit sur la commune. Eh oui, vous particulièrement, Monsieur le Maire, vous avez répondu favorablement à tous ces appels pour une action humanitaire d'envergure, alors même que l'Etat français fuyait ses responsabilités au travers du préfet qui n'a pas voulu assurer ce qui était pourtant de son ressort. Ça, c'est un vrai scandale. *Orain erraiten dut « txalo deneri »*. Je le dis « Bravo à tout le monde pour cet engagement » et à vous particulièrement, Monsieur le Maire.

Pour autant, la situation aujourd'hui n'est pas celle d'hier. Elle s'est gravement délitée, et ce pour plusieurs raisons sans nul doute. Les centaines de bénévoles investis durant les premiers mois, il y en a eu jusqu'à 750 jusqu'à quasiment deux ans, se sont volatilisés. Les raisons sont diverses, sans nul doute, la lassitude sûrement, une ambiance quasi délétère aussi, pas sympa du tout au sein du centre, l'épuisement, la difficulté de la tâche, sa complexité et bien sûr la situation sanitaire et son corollaire le confinement, ou alors sûrement aussi des fonctionnements inhérents sans doute à ce type de montage. Mais aussi une gestion du centre qui est devenue à la fois trop militariste et bien trop hégémonique. En effet, la situation s'est encore plus dégradée au départ, à la mi-décembre dernière, des dizaines de bénévoles engagés au sein de l'association Diakité. Ils sont une centaine d'après mes renseignements, association qui est à la genèse de l'organisation de ce soutien. Le refus de la mairie et de l'Agglo, de vous Monsieur le Maire, d'ouvrir Pausa à Médecins du Monde, en coordination avec

le PASS de l'hôpital, le PASS c'est une permanence d'accès aux soins de santé. Cela est incompréhensible. Il n'y a plus de pôle santé organisé, pas de médecins présents au centre et ce ne sont pas les deux jours d'ouverture semaine du PASS qui combleront tout cela.

De même, personne n'a compris le refus ou la non-réponse de la proposition d'une antenne cuisine pour les repas du soir qui avaient fait l'objet pourtant d'une étude et d'un projet très approfondi. Au final, les bénévoles n'étaient plus pris en compte. Le personnel actuel ne peut décemment pas compenser ce départ. Du coup, des migrants à Pausa depuis des mois, les mêmes, travaillent d'arrache-pied pour le service alimentaire, les sanitaires, la lingerie etc. En ce moment, l'accueil des nouveaux réfugiés c'est plutôt le service minimum. Aujourd'hui, Pausa c'est un toit, un plat et « ouste ».

Heureusement, les membres de Diakité n'ont pas déserté. Ils/elles assurent une permanence à côté de Pausa chaque samedi et chaque dimanche pour dispenser des soins, pour fournir des vêtements en quantité, des kits d'hygiène et bien sûr pour apporter du lien social, des conseils et des adresses très utiles.

Aussi, nous trouvons que cette délibération est plutôt évasive. Nous ne comprenons pas ce que cette convention améliore ou change. Est-ce qu'il y en avait une précédemment, hormis la charte qui liait Diakité avec l'Agglomération et la Ville ? Est-ce que le même personnel est gardé ? Est-ce qu'ils changent d'employeur ? Ça, ce sont des questions que nous avons.

Aujourd'hui, un flux important a repris du fait même que le gouvernement espagnol, en lien avec la Communauté autonome locale, relâche des centaines, voire des milliers de réfugiés prisonniers dans les Canaries. Nous savons qu'au mois de mars dernier, près de 700 passages ont eu lieu à Bayonne et nous pensons que les 7 ETP ne suffisent pas pour remplir toutes les tâches décrites dans cette convention.

Pour terminer, il nous paraît indispensable de débloquer la situation en repartant sur des bases de concertation, de coopération et d'ingénierie qui ont fait leurs preuves, et notamment dans cette belle intelligence collective que vous avez soutenue et portée Monsieur le Maire pour l'accueil des sans-abri à Lauga puis Enetokia C'est un mixte entre professionnels et bénévoles, particuliers, associations, institutions et les collectivités territoriales, dont une part importante prise par la Ville. Nous pouvons être accueillants comme une chaumière au bord de l'Adour. Notre groupe Bihar Baiona est prêt à s'engager dans ce rôle d'interface, à participer à toutes les tables rondes pour retrouver un fonctionnement efficient et digne, d'autant que la migration Sud-Nord ne va pas s'éteindre dans les semaines et les mois qui viennent. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Lauqué, j'espère que vous n'êtes pas sans voix.

Mme LAUQUÉ : Presque. Je tiens à vous rassurer, Monsieur Abadie, et puis surtout rassurer tous ceux qui nous écoutent, puisque Pausa pour l'accueil ce n'est pas « un accueil, un plat et ouste ». Je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Je pense que nous sommes aujourd'hui tout de même à près de 15 000 passages depuis le début de l'accueil. Les bénévoles, puisque vous avez d'abord parlé des bénévoles et vous avez cité Diakité, nous n'avons mis personne à la porte. Nous n'avons jamais refusé d'accueillir les bénévoles de Diakité. Ce sont eux qui sont

partis et ils sont partis avec tout leur matériel. Donc je pense qu'ils n'avaient pas l'intention de revenir.

Quand vous parlez de Médecins du Monde, est-ce que c'est nous qui avons demandé ? Je pense que nous avons été patients. Nous avons écouté. Monsieur Le Maire a reçu le Docteur Déaux avec le Docteur Sinval en mairie. Ils se sont expliqués. Monsieur Le Maire a posé une simple question : quel est l'apport de Médecins du Monde par rapport à ce qu'apporte aujourd'hui l'hôpital qui est quand même à cinq minutes à vol d'oiseau du local Pausa ? Monsieur Déaux n'a pas trouvé d'arguments à opposer au Docteur Sinval. Toutes les tâches effectuées pouvaient l'être par le Docteur Sinval et l'hôpital. Et je crois que l'hôpital a été un partenaire depuis le tout début de l'accueil des migrants sur la place des Basques. Donc oui, les conditions de Médecins du Monde qui voulaient non seulement accueillir et soigner des migrants, mais aussi ouvrir le pôle santé à l'extérieur, ce n'était pas possible, encore moins avec les conditions sanitaires actuelles. Donc, je vous rassure aussi, le pôle santé ne s'appelle peut-être pas « pôle santé », mais c'est un centre où est soigné tout ce qui est bobologie. Ce qui est un peu plus important en effet est dirigé sur l'hôpital.

Mais comme la règle de l'hébergement à Pausa, ou plutôt non de l'accueil, parce que ce n'est pas un hébergement, c'est une pause de trois jours et trois nuits, donc rares sont les gros problèmes de santé que peuvent rencontrer les accueillis à ce moment-là, et si c'est le cas, il y a un partenariat avec l'hôpital qui vient les récupérer immédiatement et les soigner. Pour la bobologie, ce sont des infirmières bénévoles qui sont sur place et je pense que vous les connaissez pour les avoir côtoyées avant, parce que certaines sont revenues.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Hardouin, vous avez demandé la parole parce que vous connaissez aussi le dossier comme étant un peu une militante, en particulier pour les mineurs non accompagnés que vous défendez devant les tribunaux.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, Jean-Marc on se connaît bien quand même, donc il y a des choses qu'il ne faut pas dire. Quand j'entends que l'ambiance est telle qu'il n'est plus possible pour des bénévoles d'intervenir à Pausa, Diakité certes est parti, et comme l'a dit Christine, a fait le choix de partir. Je m'étonne tout de même parce que la Cimade, elle, continue à y intervenir très régulièrement toutes les semaines, que ce soit pour la prise en charge des mineurs non accompagnés qui arrivent toutes les semaines au local, et qui travaille en lien avec les services de l'aide sociale à l'enfance ou de la sauvegarde. Donc il n'y a aucune difficulté pour certaines associations, et pourquoi certaines n'arrivent pas à continuer à travailler en bonne intelligence ? Ça, c'était ma première interrogation.

De même que nous, avocats, puisque nous sommes une équipe, nous intervenons à la demande lorsqu'il y a une nécessité pour faire des procédures d'urgence, saisir le juge pour enfants, il n'y a aucune difficulté, là encore, à intervenir.

Enfin, certes, il y a des distributions de vêtements le week-end pas loin du centre de Pausa, mais il ne faut pas laisser entendre que les gens sont laissés dans le plus grand dénuement à l'intérieur parce que loin de là. Il y a autant de vêtements qu'il y en avait avant, il y a autant de dons de produits d'hygiène ou autres. Donc si Diakité a décidé de faire de la distribution des vêtements le week-end, cela lui appartient. Mais ne laissons pas sous-entendre que les gens sont laissés avec rien, et surtout, trois nuitées et « ouste ».

M. LE MAIRE : Merci. M. Abadie, reprenez la parole si vous le voulez rapidement.

M. ABADIE : Oui rapidement. Pour répondre à Madame Lauqué d'abord, l'association Diakité a estimé tout le matériel qu'elle avait acheté et trouvé à 5 000 euros, et tout ce matériel-là dans son intégralité est resté au centre pour les accueillir. Le système médical n'est absolument pas opérationnel. Je pense que cela mérite... moi j'avais l'information qu'il y en avait une, voire deux infirmières qui passaient de temps en temps, mais je pense qu'il faut vraiment un pôle de santé à part entière au sein de Pausa. Vous n'avez pas dit combien il y avait de bénévoles aujourd'hui, mais d'après ce que je crois savoir, il n'y en a pas pléthore. Nous, nous faisons une intervention à la fois critique et constructive. Nous, ce que l'on pense c'est que ce serait dommage de pouvoir se passer ou continuer à se passer d'un travail en collaboration avec une centaine de bénévoles, sinon plus. Nous, nous sommes prêts à y participer, à œuvrer pour que l'on puisse trouver, peut-être autour d'une table ronde, que l'on puisse trouver un fonctionnement enfin un peu plus efficient que celui qui existe aujourd'hui.

Mme HARDOUIN-TORRE : Il ne faut pas confondre bénévoles et adhérents. Ce n'est pas la même chose.

M. LE MAIRE : On peut adhérer sans forcément faire partie d'une association, à titre individuel. Vous savez, la description que vous faites, Monsieur Abadie, ne correspond pas du tout à la lecture que j'ai de ce qu'il se passe à Pausa. Je suis désolé, vous avez commencé par dire que l'on avait, cette ville, pris des initiatives. On les a prises tous ensemble d'ailleurs. Et je ne suis pas en train de dire qu'il y a des gens ici qui ont plus de mérite que d'autres. Je ne vous dis pas du tout cela. Nous sommes en responsabilité et il nous appartient effectivement de prendre ces responsabilités. L'objet de cette délibération... parce que vous dites : « mais pourquoi on vient parler de cela maintenant ? ». On vient pour une raison simple, c'est qu'on avait initialement, dès l'instant où c'est la Communauté d'agglomération qui assure le fonctionnement, en tout cas le coût de fonctionnement de ce lieu, on avait donc considéré que c'était à la Communauté d'agglomération qui aussi s'occupait de la gestion proprement dite au quotidien, et que le personnel, les agents qui travaillaient, le faisaient pour le compte de la Communauté d'agglomération. Il est apparu, chemin faisant, que la Ville avait une part très importante aussi. Je ne dis pas que la Communauté d'agglomération ne fait rien, au contraire. D'ailleurs, elle paye près d'un million d'euros par an, ce que d'ailleurs nos collègues de la Communauté d'agglomération ne contestent pas, et j'en suis tout à fait ravi.

Mais en dehors de ces frais de fonctionnement à proprement parler, il y a aussi des travaux d'investissement qui sont réalisés, de nature immobilière, plusieurs centaines de milliers d'euros qui ont été investis par la Ville. Je remercie d'ailleurs les services techniques qui sont derrière nous et qui sont toujours intervenus avec une rapidité... parce qu'on doit vous dire tout de même que tout cela, ce n'est pas simple. Il y a eu deux incendies là-bas, vous savez qu'il y a eu des incendies, cela vous réveille quand il y a des incendies, parce que l'on a eu des problèmes d'organisation. C'est très compliqué. C'est très compliqué. Mais imaginez que le Covid qui a fait les dégâts que l'on sait, cela nous a beaucoup inquiétés, on s'est dit : « mais qu'est-ce qui va se passer dans un lieu où l'on entre et on sort sans demander un passeport sanitaire ? ». Vous pouvez imaginer assez facilement quand vous connaissez le parcours des personnes qui nous rejoignent.

Bien sûr, il y a eu des tas de questions à régler dans une rare complexité, y compris au début, la police qui empêchait les migrants de se rapprocher du centre. Il a fallu qu'à deux ou trois reprises, je me mette devant un bus avec d'autres personnes, avec d'ailleurs un certain Hamid qui nous a quittés malheureusement il y a à peine quelques semaines, que l'on se mette devant un bus pour pouvoir effectivement obliger les chauffeurs de bus, et ils ne le voulaient pas, de prendre les migrants pour qu'ils poursuivent leur parcours migratoire, et tout cela sur ordre vraisemblablement des autorités étatiques, en tout cas de leur direction, ça c'est certain. Et donc tout ça, c'est extrêmement compliqué.

Alors vous avez raison, il y a beaucoup de personnes qui se sont épuisées, mais nous, nous n'avons pas le droit de nous épuiser. Nous n'avons pas le droit parce qu'on a pris une responsabilité dans cette affaire que l'on doit assumer jusqu'au bout. 15 000 personnes sont passées. Moi, j'ai des tas de retours, et Madame Lauqué aussi, d'autres aussi en ont, de jeunes qui sont passés là et qui nous envoient des mots, ils sont arrivés à destination dans des métropoles européennes, et le centre Pausa de Bayonne aura été pour eux une oasis, un lieu où ils auront pu se poser. Alors certains dans des conditions... vous parliez tout à l'heure de ceux qui sont malades, aujourd'hui, on a beaucoup moins d'infections que nous n'en avions à un certain temps.

Dans les premiers mois, c'était tout à fait catastrophique parce que l'hôpital a reçu... et d'ailleurs merci l'hôpital de Bayonne, parce que Monsieur Glanes a tout de suite mis à disposition les services de l'hôpital, alors même que l'on est hors norme, parce si vous voulez que je vous dise une chose, nous sommes en train de gérer une situation hors la loi. Si on ne se serre pas les coudes, si on est dans une espèce de « chicaya », « toi tu es dans l'association « machin », toi tu n'es pas dans l'association « truc », on va où là ? Nous n'avons pas le temps de tomber dans ces « chicaya ». Nous n'avons pas le droit. On est dans une action humanitaire. On est là uniquement sans se poser des questions. Moi, je ne m'en suis pas posé lorsqu'effectivement, place des Basques, il s'agissait de trouver une solution immédiatement. Le sous-préfet me disait : « vous allez faire un appel d'air, n'y allez pas. » On y est allé, et vous étiez d'ailleurs tous d'accord pour que l'on fasse ça et que l'on opère de la sorte. Et les associations qui nous rejoignaient nous ont donné un coup de main extraordinaire, sans quoi nous n'aurions pas pu démarrer. Ça, c'est certain. C'est certain.

Maintenant, il faut à un moment donné professionnaliser aussi la structure, et que si nous ne l'avons pas professionnalisée, on risquait d'avoir une rupture dans le fonctionnement de ce service. C'est comme cela qu'aujourd'hui, on est en train de se dire que la situation va durer encore et qu'il est préférable que la Communauté d'agglomération reste finalement à payer ce que cela coûte, parce qu'il n'y a aucune raison que la Ville de Bayonne accepte ce coût-là. Par contre, que ce soient nos services, et je remercie David Tollis qui, depuis le départ, avec notre Directeur général Marc Wittenberg suivent ce dossier, avec aussi Jean-Baptiste Marinot, parce qu'à chaque fois qu'il faut faire des travaux, il faut intervenir dans l'urgence. Sur le terrain, ce sont nos services qui ont fait le travail. Donc nos agents aussi ont fait un travail extraordinaire. Je pense aussi à Daniel Curutchet, parce que les questions de sécurité... Vous imaginez ? Vous faites rentrer des personnes dans un lieu, vous prenez la responsabilité pénale que vous avez de faire rentrer ces personnes-là dans un lieu qui était inoccupé depuis des mois, voire des années et donc qu'il fallait mettre cela en conformité. Nous l'avons fait au départ de bric et de broc et on a fini par trouver une solution.

Et aujourd'hui, parce que vous faites un tableau apocalyptique, mais je me dis : pourquoi le journal *Le Monde*, *Les Échos*, *Libération*, toutes les revues, les chroniques dans ces hebdomadaires ou ces journaux, viennent dire qu'il y a quelque chose d'exemplaire à Bayonne ? J'avais hier Monsieur Olivier Legrain. Monsieur Olivier Legrain est un des mécènes qui interviennent sur plusieurs sites en France, dont le nôtre. Il m'a appelé juste pour me dire qu'il était très fier que, grâce à l'aide qu'il a apportée ici comme ailleurs, on puisse permettre à toutes ces populations de pouvoir continuer leur chemin.

Nous ne sommes pas parfaits, non nous ne sommes pas parfaits, on ne revendique pas d'être parfait, mais malgré tout, le bilan, il est loin, loin d'être négatif. Et on rentre aujourd'hui dans une forme de durée dans l'action par cette convention de gestion, je dis bien « de gestion » que l'on va passer avec la Communauté d'agglomération. Ce sera plus simple pour Madame Lauqué qui est sur ce dossier en permanence. Je l'ai appelée dimanche. C'était un couple d'Albanais, n'est-ce pas Madame Lauqué, que je vous demandais de voir rapidement à l'hôtel Amatcho. Vous êtes allée les rencontrer, il y avait un père de famille avec une fille de cinq ans que vous avez vus et qui se trouvaient dans une situation d'isolement total. Et vous êtes allée les voir et vous avez trouvé des solutions. Pour eux, la solution n'était pas le centre Pausa, parce que la solution n'est pas toujours comme ça. Sauf que vous avez trouvé une solution. On est là, on fait ce que l'on peut, le mieux que possible. S'il y a quelques petites scories çà et là, veuillez, s'il vous plaît, les excuser.

Je propose de passer aux voix cette délibération. Je n'ai pas compris qu'il y avait de la part du groupe de Monsieur Etcheto d'opposition. Donc c'est pour ? Monsieur Esteban c'est pour ? Et Monsieur ? Vous ne prenez pas part au vote. D'accord. La délibération est donc adoptée. Je vous en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 3, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS

6. Signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale

Maintenant, je voudrais que Madame Déborah Loupien-Suarès nous présente la signature de cette charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

Mme LOUPIEN-SUARES : Oui, merci Monsieur le Maire. En effet, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à la Charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale, cette charte étant élaborée par le Conseil des communes et régions d'Europe. Il est important de signaler que cette charte a déjà été adoptée par l'Agglomération et que d'ailleurs il y a une commission extra-municipale hommes / femmes à la CAPB qui est menée sous la main bienveillante de Martine Bisauta, à laquelle ma collègue Laurence Hardouin participe, et moi-même également.

Aujourd'hui, la Ville de Bayonne souhaite affirmer sa volonté d'agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes par la signature de la charte dont je vous parle. Cette signature

permettra de rendre visible le positionnement de la Ville et de rejoindre le réseau des villes européennes engagées sur ces questions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, je le mets aux voix s'il n'y a pas de questions. Il n'y a pas d'abstention ? Il n'y a pas de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SANTE

7. Fonctionnement du centre de vaccination contre la Covid-19 – Signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Agence régionale de santé et engagement de professionnels de santé

Madame Brau-Boirie, vous avez le rapport n°7.

Mme BRAU-BOIRIE : Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de cette délibération pour vous parler un petit peu du centre de vaccination, et particulièrement pour remercier chaleureusement l'équipe de Daniel Curutchet et le personnel de la Maison des associations qui s'investissent, et avec beaucoup de professionnalisme, afin que le centre de vaccination de Bayonne soit une référence.

Donc quelques nouvelles tout de même : le centre de vaccination est ouvert de 9h à 18h, 7 jours sur 7, et cela suppose une logistique hors pair entre l'organisation du personnel intervenant et soignant, les prises de rendez-vous, la livraison ou pas des doses que l'on nous a promises, dont nous sommes tributaires, les comptes rendus administratifs aussi à l'ARS. Je peux vous dire que c'est un véritable casse-tête et une adaptation parfois à l'heure qui suit. Par exemple vendredi soir, on a su très tardivement que nous serions dotés de 5 000 doses, 3 000 doses Pfizer et 2 000 Moderna. Donc nous avons ouvert dès lundi une quatrième ligne de vaccination, ce qui nous permettra de monter en puissance évidemment pour le nombre de vaccinations à la semaine, de 250 nous sommes aujourd'hui à 350, et dès la semaine prochaine, nous serons environ autour de 450 et 480 rendez-vous par semaine. Evidemment, tout cela dépendra encore de l'apport de vaccins que l'on nous donnera.

Depuis le 18 janvier que nous sommes ouverts, il y a 13 049 personnes qui ont été vaccinées, la plupart avec le vaccin Pfizer, plus de 10 000, à peu près 1 900 avec Moderna et 500 avec Astrazeneca parce que c'est vrai que l'on reçoit beaucoup moins de vaccins Astrazeneca. Vraiment, nous sommes très satisfaits du travail qui est effectué par nos services sur ce centre de vaccination.

La délibération que je vais vous lire porte en fait sur la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé, et avec l'engagement des professionnels de santé. Le fonctionnement du centre de vaccination contre le Covid-19 déployé par la Ville de Bayonne est susceptible de bénéficier d'une aide financière exceptionnelle sur le Fonds d'intervention régional accordée par l'ARS. Dans cette optique, il est demandé au conseil municipal de conclure un contrat d'objectifs et de moyens avec cette dernière pour l'année 2021, selon les conditions exposées dans la note explicative de synthèse. Il s'agit également d'approuver le

modèle des conventions d'intervention des professionnels de santé que la Ville pourrait être amenée à recruter pour les besoins de la montée en puissance du centre.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, Monsieur Esteban ?

M. ESTEBAN : Question courte en lien avec le Covid. Nous avons évoqué la collecte des masques. J'ai vu que des poubelles spéciales avaient été mises en place à la mairie. Madame Hardouin semblait intéressée pour mettre en place ce dispositif. Je voulais juste savoir où est-ce qu'on en est, puisque c'est vrai qu'il y en a toujours sur les trottoirs. Je vous remercie.

Mme HARDOUIN-TORRE : En effet, nous en avons parlé lors du dernier conseil municipal et avec les services, nous avons reçu une proposition. Mais pour le moment, je vous avouerai qu'en fait, on réfléchit parce que le coût est extrêmement élevé puisqu'il faut non seulement louer les containers pour récupérer les masques, payer le transport, parce qu'en fait je ne sais plus si c'est du côté de Tours, je dirais une erreur, mais en tout cas c'est assez loin qu'il faut renvoyer les masques usagers, et il est proposé un échange, le coût étant assez important, de faire au choix soit des équerres ou des règles pour les écoles ou des plantoirs pour les services des espaces verts. Nous, cela nous paraît tout de même très cher par rapport à ce qui est proposé en retour.

On a envoyé aussi cette information à Bil Ta Garbi pour voir par rapport à eux si cela leur paraissait quelque chose sur lequel on pouvait travailler ensemble. Pour le moment, la seule possibilité que l'on a vue malgré tout a un coût qui est tout de même très élevé.

M. LE MAIRE : Je vous propose de mettre aux voix s'il n'y a pas d'autres questions sur cette délibération. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre si j'ai bien compris, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Plan Sport-Santé & Bien-être 2021-2025

C'est Cyril Laiguillon, c'est à vous que revient, avec également Françoise Brau-Boirie, de présenter ce rapport au plan Sport-Santé et Bien-être 2021-2025

M. LAIGUILLON : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous m'autoriserez à vous dire quelques mots sur ce plan du Sport-santé et Bien-être 2021-2025, le premier que la Ville de Bayonne propose en application bien sûr de son schéma directeur des sports. Nous allons en effet assurer une présentation à deux voix avec ma collègue Françoise Brau-Boirie que je remercie à nouveau de son soutien, son implication et de son travail sans faille sur ce dossier. Le sujet était d'actualité avant même que ne survienne la crise. Il l'est d'autant plus maintenant. Il le sera encore davantage demain. Quand on parle du Sport-santé et de bien-être, de quoi parle-t-on ? On parle d'abord aujourd'hui d'une véritable politique publique dans laquelle notre ville devait s'engager et dans laquelle notre ville a fait le choix de s'engager avec détermination. Une politique publique avec bien évidemment un enjeu sanitaire de prévention et de préservation de la santé. Mais cela, Françoise va en parler. Un enjeu sportif bien sûr, qu'il faut associer à la réalité des pratiques sportives d'aujourd'hui, c'est-à-dire les pratiques de sports-loisirs et de sport pour tous. Ce sont des pratiques qui se développent très fortement

aujourd'hui, notamment dans nos clubs, nos associations, et elles rentrent directement en écho avec le sujet du sport-santé.

Mais quand on parle de sport santé, on parle aussi, mes chers collègues, d'un enjeu éducatif et social. On sait ce qu'il en est de la sédentarité qui a sensiblement augmenté ces dernières années parmi les populations les plus jeunes et celles qui sont en difficulté. Il y a un véritable enjeu à informer, expliquer, éduquer, inciter et à accompagner ces populations vers une pratique sportive qui pourra améliorer leur santé.

J'ajoute directement, en lien avec ces problématiques sociales, un enjeu économique et financier sur lequel nous serons vigilants, car l'accès au sport-santé doit être possible, y compris et particulièrement pour tous les plus bas revenus, et je serai très attentif à ce sujet.

Enfin, je veux pointer aussi un enjeu d'aménagement urbain au sens de la manière dont on pense et l'on construit la ville, pour permettre ces pratiques sportives dans la ville au plus près de chez soi, au plus près de ses quartiers, sans contrainte lourde d'accessibilité ou de déplacement. Face à ces enjeux, nous avons développé un plan d'action autour de six axes que je vais vite énumérer :

- 1- Éduquer et inciter à la pratique d'activités physiques et sportives.
- 2- Accompagner un dispositif sport sur ordonnance à Bayonne.
- 3- Mobiliser et professionnaliser les associations dans le champ du sport-santé et bien-être.
- 4- Aménager l'environnement pour favoriser la pratique libre d'activité physique.
- 5- Participer et collaborer aux politiques de santé conduites par la Communauté d'agglomération Pays basque.
- 6- Mettre en œuvre un programme de communication et de promotion des actions municipales conduites dans le champ du sport-santé et bien-être.

Je ne vais pas tout vous détailler. Nous en avons parlé à plusieurs reprises en réunion et en commission, et les actions identifiées ont bien sûr vocation à répondre aux enjeux que je viens de rappeler. Comme pourra également le faire Françoise, je veux simplement relever, sans être trop long, deux ou trois d'entre elles, plutôt trois que deux, qui traduisent concrètement notre ambition et notre volonté autour de ce programme.

Une première action à mes yeux emblématique et qui devrait trouver une première traduction concrète d'ici l'été, c'est la réalisation dans la ville de quatre parcours sportifs, des Hauts de Bayonne jusqu'au bord de la Nive. Ces quatre parcours permettront une véritable pratique totalement libre et spontanée, de la marche, de la course, de la musculation, en permettant à chacun, grâce à une application numérique dédiée, de suivre son rythme, d'agrémenter ou non son parcours par des exercices sur une station de fitness que je qualifierais plus de station de sport-santé. Chaque parcours aura sa station, ses opportunités aussi de s'adonner à beaucoup d'exercices, par exemple à partir du mobilier urbain. Mais ces parcours seront aussi une occasion de découvrir ou plutôt de redécouvrir notre ville, son patrimoine naturel, culturel et urbain, et donc de faire du bien tout autant à son corps qu'à son esprit. Comme je l'ai indiqué, nous espérons mettre en service le premier parcours qui se déploiera autour des deux rives d'ici l'été.

Une deuxième action qui me tient aussi particulièrement à cœur, c'est le partenariat avec les acteurs associatifs et notre volonté de mobiliser, professionnaliser, encourager les associations dans le champ du sport santé. Concrètement, je pense notamment à l'échéance de ce mois de septembre prochain, à savoir la rencontre, l'événement : le Forum des associations pour laquelle nous souhaitons et nous allons faire que la thématique du sport-santé prenne toute sa place. Ateliers, animations, échanges, tables rondes, nous veillerons à privilégier toutes les formes de propositions pour mettre l'action sur cette question. Françoise vous dira quelques mots aussi sur le sport sur ordonnance, dont nous espérons qu'il mobilisera de plus en plus d'associations et que l'on va accompagner à cet effet. Mais plus largement, c'est l'ensemble du tissu associatif que nous souhaitons convaincre de l'intérêt de prendre en compte cet enjeu dans leurs projets de développement futur, comme nous l'avons fait pour le développement durable.

Je pourrais en citer beaucoup d'autres, mais je vous avais promis que m'arrêterais à trois. Le dernier exemple qui lui aussi me tient à cœur, c'est l'éducation. Et je tiens aussi à remercier Christine Martin-Dolhagaray qui suit ce dossier avec ardeur et beaucoup d'idées et beaucoup de passion, comme l'on connaît ses dossiers et comment elle suit ses dossiers des plus jeunes. L'incitation à la pratique d'activité physique dans une logique de préservation de leur santé et de leur bien-être. Notre réseau d'éducateurs sportifs municipaux nous place, et nous le savons, parmi les meilleures villes de Nouvelle-Aquitaine, les plus engagées en faveur de l'éducation physique et sportive dès le plus jeune âge. C'est notamment là que tout commence. C'est à ce moment-là que nous devons faire prendre conscience à nos enfants combien l'activité physique est un facteur majeur de préservation de la santé physique tout autant que psychologique. Nous devons être présents au rendez-vous et nous le serons. Pour cette raison, nous avons entrepris de former nos propres services à une meilleure prise en compte des sujets de la santé et du bien-être dans la construction des activités proposées aux enfants, mais aussi, et je ne l'oublie surtout pas, et je tiens aussi à remercier Madame Lauqué, envers les seniors dans le cadre du programme Génération Seniors.

D'autres actions incluses dans le programme que nous avons bâti ensemble pourraient venir illustrer mon propos, mais je ne veux plus être plus long. Avant de vous présenter formellement la délibération et de céder la parole à Françoise, je veux réaffirmer les convictions qui sont les miennes à cet instant. Nous n'avons pas inventé le sujet du sport-santé et nous ne sommes donc pas la première collectivité à s'engager sur ce sujet. Nous ne sommes pas davantage en train de surfer sur un effet de mode. Nous avons cherché à travailler avec une forte ambition. Mais nous avons surtout cherché à travailler dans la complémentarité là où il le fallait, travailler en améliorant l'existant, travailler en formulant de nouvelles propositions lorsque cela nous est paru nécessaire, aux côtés d'autres acteurs publics, l'Agglomération Pays basque, l'hôpital, d'autres acteurs privés et associatifs. À ce sujet, Bayonne prend toute sa place et apporte sa plus-value. C'est un sujet qui aujourd'hui, plus que jamais, peut et doit impacter beaucoup de nos concitoyens dans leur quotidien.

Et je tiens, et je finirai là-dessus, à remercier tous les élus, la commission Sport et je les vois dans les gradins, les services techniques, tous les services techniques, et en particulier du sport, qui m'ont aidé et qui ont apporté leur pierre à l'édifice, leur contribution à ce beau projet politique pour la Ville de Bayonne.

Dans la continuité des orientations préconisées par le schéma directeur des sports voté en juillet 2019, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le plan Sport-Santé et Bien-être 2021-2025 pour Bayonne tel que présenté en note explicative de synthèse.

Mme BRAU-BOIRIE : Pardon, avant le vote, je voudrais un peu m'exprimer et aller un peu plus dans le détail que ne l'a fait si brillamment Cyril. Donc évidemment, le sport comme enjeu de santé publique est devenu un élément incontournable dans nos politiques nationales de santé, nationales, régionales ou locales. L'activité physique fait partie intégrante de la santé et du traitement médical des porteurs de pathologies chroniques telles que le diabète, surcharge pondérale, le problème cardiaque, etc. Mais l'activité physique est aussi recommandée aux personnes sédentaires, que ce soient les seniors ou les juniors, afin de limiter justement le risque de développer des pathologies. Et la lutte contre la sédentarité inhérente à notre mode de vie sociétale est une priorité.

À Bayonne, le dispositif PEPS, on parle beaucoup avec des acronymes aujourd'hui, qu'est-ce que c'est que le PEPS ? C'est la Prescription d'Exercice Physique pour la Santé ou plus communément on dit aussi « sport sur ordonnance ». Il offre un cadre validé et sécurisé pour une pratique d'activité physique sur prescription médicale dans de meilleures conditions. Par exemple, un médecin peut prescrire une activité, un sport, orienter son patient vers un coordinateur PEPS. Celui-ci saura trouver des accompagnateurs, des associations ou l'UTAPS, c'est la Maison du sport sise à l'hôpital de Bayonne, qui adopteront des activités physiques pour améliorer les objectifs médicaux.

La Ville de Bayonne accompagne les associations qui s'inscriraient dans ce nouveau dispositif « sport sur ordonnance ». Exemple : il y a plus d'une quinzaine d'associations qui sont déjà inscrites dans le dispositif PEPS. Il y a l'Aviron Bayonnais Omnisports, l'Handi Surf, l'Art Emotion. Ce partenariat avec ces associations va s'effectuer avec un système d'accompagnement financier afin que l'activité physique prescrite puisse perdurer dans le temps. Il ne suffit pas évidemment de faire une activité physique pendant un mois et deux mois et ensuite, que les moyens financiers soient un frein à ces nouvelles habitudes prises. Il sera demandé aux associations partenaires de consentir aux personnes titulaires de la carte Déclic et détentrices d'une prescription médicale d'exercice physique, une remise négociée sur le tarif normal. Cette aide consentie par les clubs sera intégrée et compensée toute ou partie par le biais de la critérisation et des subventions que nous accordons. Il faudra évidemment que les clubs soient référencés PEPS et qu'ils aient des éducateurs, qu'ils soient formés à cette pratique.

La Ville de Bayonne s'engage aussi dans une démarche afin que six de ses éducateurs sportifs municipaux soient formés avant juin 2021. Je sais que leur formation a déjà commencé, c'est une formation de 21 heures pour qu'ils puissent acquérir ce niveau de dispositif PEPS. Ainsi, ils pourront encadrer et accompagner, prendre en charge le public senior ou junior par rapport à des activités sur prescription médicale. Sur le même registre, grâce à cette montée en compétences de ses éducateurs sportifs et aux démarches de formation de ses propres services, la Ville de Bayonne pourra solliciter elle-même la labellisation PEPS, c'est-à-dire comme une association, nous pourrions être nous-mêmes référencés.

Dans la logique de complémentarité avec la CAPB et l'Agglomération, nous participons à l'écriture du contrat local de santé. L'écriture de celui-ci sera finalisée avant l'été, fin juin normalement. Le contrat de santé œuvre pour une politique territoriale de santé au plus près de ses habitants. C'est aussi une approche globale de la santé, de la prévention, de l'accès aux soins, de l'accompagnement aussi, et faire une étude aussi par rapport aux déterminants sociaux, par rapport à la prévention de la santé. Ce contrat sera écrit pour cinq ans. Il donnera toutes les orientations par rapport à la santé sur notre territoire.

Mais déjà avec l'atelier Santé-Ville et le CCAS de Bayonne qui est animé par Corinne Négrier, nous avons prévu de la prévention de vaccination, hors Covid évidemment, dès le 19 mai, place des Gascons. Nous aurons une prévention à la vaccination avec la possibilité de se faire vacciner si on n'est pas à jour par exemple de ses vaccins. Donc on a vraiment choisi d'aller vers les gens pour qu'il y ait de la pédagogie sanitaire.

Et aussi, évidemment, nous avons été un petit peu freinés par la pandémie et la Covid, des actions sont prévues pour les enfants de 5 à 10 ans, ainsi que tous les 6èmes du collège Camus pour l'éducation à l'écran et l'activité physique pour lutter contre la sédentarité évidemment. Tout cela, ce sont des exemples, évidemment il y en aurait d'autres. Mais comme vous pouvez le constater depuis le mois de septembre, beaucoup d'axes de prévention à la santé pour tous se sont mis en place, mais nous avons été aussi freinés dans nos actions par les confinements successifs. Beaucoup reste à faire, mais je compte sur votre participation active en commission pour améliorer nos actions, pour que vous soyez acteurs de notre santé et surtout de celle de tous les Bayonnais. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Brau-Boirie. J'ai une demande de parole, oui, vous avez la parole Madame Dupreuilh.

Mme DUPREUILH : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, à un journaliste qui demandait le secret de sa longévité à Winston Churchill, il aurait répondu « no sport ». *Oh my God !* Surtout quand on sait que cela fait des années que l'Organisation Mondiale de la Santé recommande la pratique de l'activité physique et sportive dans un but de santé, tant dans une prévention primaire, à savoir rester en bonne santé, qu'en prévention secondaire et tertiaire pour bénéficier des effets thérapeutiques non médicamenteux de l'activité physique dans le cadre de certaines pathologies. Bayonne, en termes de santé, doit bien sûr s'orienter vers ces enjeux de santé publique. La promotion, la prévention, l'éducation à des pratiques saines pour tous, car la santé est l'affaire de tous et pour tous. Et il ne peut donc y avoir de politique globale de santé sans le volet spécifique du sport-santé, le sport-santé, indispensable pour lutter efficacement contre les effets néfastes et le coût de la sédentarité et de la perte d'autonomie.

À court et à moyen terme, promouvoir le sport-santé permettra également d'apporter des réponses aux conséquences des Covid longs par exemple, et il permettra aussi de relancer l'activité physique et sportive qui a été fortement pénalisée par les périodes de confinement et de couvre-feu. Je voudrais féliciter tous les services, et en particulier celui des Sports qui ont rendu un travail fouillé et solide, orienté vers des objectifs pertinents à court, moyen et long terme. Ils donneront l'occasion aux Bayonnais de protéger leur santé, de préserver leur qualité de vie et leur bien-être psychologique.

Mais je vais m'attarder juste sur l'axe 4 de ce plan : Aménager l'environnement pour favoriser la pratique libre d'activité physique, et en particulier sur les parcours sportifs urbains et leurs aires de remise en forme. Quatre au total, vous annoncez un impact budgétaire de 120 000 euros par parcours, et d'après le descriptif que vous en faites le mieux n'est-il pas à l'ennemi du bien ? Des agrès divers et variés derniers modèles qui nécessitent une application de coaching qui doit être préalablement chargée pour une utilisation correcte, je pense, afin d'éviter les blessures, mais pas de notion de sanitaires ou de point d'eau auxquels vous avez certainement pensé, mais vous avez omis de le mentionner. À ce prix, bien sûr ce programme s'inscrit dans un plan pluriannuel d'investissement, mais compte tenu du contexte économique vers lequel nous tendons, pourrions-nous voir les trois autres parcours urbains sortir de terre ? Nous le souhaitons de tout cœur parce que l'idée que la santé est une priorité et que bouger, au même titre que bien manger, est un facteur important pour la protéger. Nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci Madame Dupreuilh. Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, nous soutenons les initiatives présentées en matière de sport-santé bien-être, et voterons bien sûr pour cette délibération et nous nous joignons aux félicitations à l'égard des services qui ont fait un travail à la fois précis et exhaustif concernant ce domaine. Au regard des enjeux associés, nous sommes favorables à l'ensemble des actions qui sont présentées et reconnaissons surtout que ce plan intègre un diagnostic exhaustif et précis, ce qui est la première base d'une action réussie. Il a été débattu à deux reprises en commission Sports, donc nous ne reviendrons pas sur des détails, cela a été présenté à de nombreuses reprises et cela vient d'être aussi commenté. Donc nous limiterons notre intervention à trois questions qui sont autant de points de vigilance.

Ce plan est très ambitieux, peut-être trop en matière de diversité des actions. On le rappelle, 6 axes prioritaires et 13 fiches actions qui ne sont pas véritablement hiérarchisées. Mais les moyens budgétaires et les moyens humains tels qu'évoqués sont parfois en décalage, nous semble-t-il, avec l'ambition, à la fois en termes de mobilisation de moyens et de possibilités d'impact. Il nous a été répondu en commission que certaines actions existaient déjà et que les éducateurs sportifs municipaux, déjà fortement impliqués dans leurs différentes actions, seraient partiellement redéployés. Mais ne risque-t-on pas dès lors d'assister à un risque de saupoudrage par manque de moyens, et à un impact limité en matière d'assises de publics touchés ? Ce qui serait un objectif partiellement atteint, puisque l'objectif, vous l'avez souligné, c'est bien d'atteindre le plus grand nombre.

Deuxième point, les associations sportives sont en difficulté en raison de la crise sanitaire. Elles ont eu une saison tronquée. Elles le seront encore davantage à la rentrée prochaine. Un certain nombre d'entre elles ont mis à profit cette période pour imaginer de nouvelles activités, s'adresser à de nouveaux publics et dans certains cas, ceux qui sont les plus touchés par la crise. « Intégrer les associations encore davantage au plan sport-santé, par des appels à projets mieux dotés. » Je ne vais pas revenir en détail, mais les sommes qui sont mises en face des projets qui doivent être menés avec les associations nous paraissent trop peu importantes pour avoir un impact, en particulier en matière de professionnalisation et pour avoir un effet levier sur ces nouveaux dispositifs que les associations veulent mettre en place.

Donc il nous semble qu'il faudrait, si l'on souhaite pérenniser les actions, être un peu plus ambitieux ou en tout cas mettre en face un budget un peu plus conséquent, peut-être redéployer le budget qui semble très important, comme l'a dit Florence tout à l'heure, sur ces stations.

Sur un autre axe, nous voulons évoquer les parcours urbains que les Bayonnais et les Bayonnaises et leurs visiteurs ont imaginé et tracé déjà symboliquement, en marchant, en courant et en vélo, tout particulièrement en période de confinement mais pas seulement. Il y a un certain nombre de Bayonnais et de Bayonnaises qui déjà se livrent à des pratiques d'activités physiques et sportives dans leur environnement immédiat, tout près de leur habitat. Le parcours des remparts, maintes fois annoncé déjà sous le précédent mandat, n'est toujours pas lancé, et il semble que le premier parcours qui va être lancé sera le parcours dit « Adour » qui longe les rives de l'Adour et de la Nive et qui emprunte les ponts qui sont des axes de forte concentration automobile. Au regard des alertes lancées dès 2013 sur la mauvaise qualité de l'air et de la multiplication des alertes sur les derniers mois, voire même les derniers jours, il se pourrait qu'à certains jours et sur certaines heures, l'utilisation de ces parcours, en particulier de celui-là mais pas exclusivement, pourrait se révéler dangereux pour les personnes, puisque nous sommes quand même dans une activité physique avec une plus grande ventilation.

Pour l'ensemble des personnes, mais aussi les plus fragiles, ne pourrait-on pas imaginer, en collaboration avec la CAPB, de mettre en place ce qui existe dans de nombreuses villes et agglomérations, c'est-à-dire des panneaux qui informent de la qualité de l'air en temps réel, et qui permettent véritablement de savoir que l'on va être en danger. Alors ça peut être aussi via des smartphones, mais tout le monde n'est pas doté d'un smartphone. Ces dispositifs sont très intéressants parce qu'ils permettent à la fois aux pratiquants sportifs de s'informer des dangers, peut-être de ne pas se livrer à certaines activités ou d'éviter certains endroits, mais cela a permis aussi aux automobilistes de réaliser qu'il y a une forte pollution qui est liée à l'utilisation des automobiles, entre autres, ce n'est pas la seule cause de pollution.

Voilà les trois points sur lesquels nous souhaitons vous alerter et nous voterons bien sûr pour ce Plan.

M. LE MAIRE : Merci, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, Monsieur Laiguillon, vous répondez ?

M. LAIGUILLON : Oui, alors je laisserai Françoise répondre pour l'Agglomération. Pour répondre à Madame Dupreuilh il est vrai que les parcours de santé, c'est un plan ambitieux. Alors c'est un lieu que je veux connecter à une application, mais avant tout un lieu de déconnexion, un lieu de sport. Vous avez parlé aussi des sanitaires, des fontaines. On a été un peu plus loin sur la réflexion, mais votre réflexion est bonne, c'est là où nous devons tendre, nous devons aller là-dessus. On a poussé jusqu'aux DAE, les Défibrillateurs Automatisés Externes. Donc sur certains parcours de santé, on est plutôt bon. Il y en a un où il faudra peut-être mettre une fontaine, on fera la demande si les services techniques peuvent nous l'accorder.

Sur le parcours Vauban, aire de fitness, et je crois que Madame Herrera en a parlé, la poterne, le point d'eau sur le site le plus près, c'est le site du parking. C'est à 100 mètres, des toilettes

100 mètres et le défibrillateur 100 mètres. Si l'on fait 6 à 7 bornes, 100 mètres, je pense que c'est faisable.

Parcours Adour, Quai de Lesseps, c'est là où vous avez raison sur l'eau. Il y a une fontaine. C'est peut-être Monsieur Arcouet qui va me la faire déplacer cette fontaine, mais le point d'eau, si l'on peut le créer justement est à 1 000 mètres sur la station de fitness. Par contre, on a deux défibrillateurs, un à l'Atalante et un à Sainte Ursule et peut-être un à prévoir au centre Pausa.

Parcours Caradoc, le centre aquatique, point d'eau sur le site, un défibrillateur, point d'eau, toilettes à 100 mètres.

Le parcours Nive Aire de fitness du complexe sportif de la Floride, point d'eau sur site, pareil pour les défibrillateurs. Distance : 100 mètres. Sur à peu près 8 kilomètres, on est plutôt bon.

Pour Madame Herrera, les services techniques, vous avez félicité les services techniques et ils le méritent bien. Et quand en effet, les services techniques me disent : « on fera à moyens constants et on le fera bien », vous les avez félicités, je les félicite et je les crois. Mais il faut quand même évaluer, et c'est un plan sur 5 ans, c'est ce que nous avons dit. Et nous l'évaluerons chaque année avec les services techniques ; avec Madame Durruty, on évaluera aussi si l'on peut. Mais on ne veut surtout pas déshabiller Paul pour habiller Jacques, surtout une volonté politique aussi forte que la nôtre. Certes elle est ambitieuse, elle est très ambitieuse et nous allons continuer à avoir cette ambition. On va la tenir. C'est un PPI de 5 ans. Le premier sera fait, et vous avez raison Madame Herrera, le premier sera fait sur le quai de Lesseps. Vous avez dit sur les associations, les associations c'est un travail. On va y aller comme on a été avec la carte Déclic. Ça a marché, j'y crois et on continuera et je pense que cela marchera. Donc on va se donner aussi le temps. On a 5 ans, on va travailler pour, commission Sports, commission Vie associative, critérisation... On a des outils. On a la carte Déclic. Nous avons travaillé sur des outils pendant un mandat. Nous allons travailler sur d'autres outils tout en s'appuyant... et je refais un petit bonjour aux services des sports en haut avec les techniciens. Je pense que j'ai répondu à peu près à tout. Je laisse Françoise si j'ai oublié quelque chose.

M. LE MAIRE : S'il vous plaît assez rapidement parce qu'il faut que l'on passe aux autres rapports.

Mme BRAU-BOIRIE : Je voulais juste ajouter que je comprends tout à fait que Madame Herrera soit sensible à la pollution, comme nous le sommes tous. Mais justement, nous avons prévu un parcours Plaine d'Ansot et sur cette plaine, quand il y a les heures d'embouteillages, il serait peut-être plus judicieux de guider les Bayonnais vers ce parcours. Sinon, je n'ai rien d'autre à rajouter que ce qu'a dit Cyril.

M. LE MAIRE : Merci. Bon, j'ai bien noté qu'il y avait un consensus, parce qu'il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre. Tout le monde a dit, avec bien sûr des réserves ou des questionnements tout à fait légitimes, son adhésion à ce Plan. Merci pour cette unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

9. Construction d'une nouvelle médiathèque de quartier sur les Hauts de Sainte-Croix – Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au profit de la Communauté d'agglomération Pays basque

Monsieur Ugalde, vous présentez le rapport suivant qui concerne la construction d'une nouvelle médiathèque au quartier des Hauts de Sainte-Croix.

M. UGALDE : Oui, Monsieur le Maire, c'est la construction de cette nouvelle médiathèque du quartier, mais c'est surtout de la convention de transfert temporaire dont on parle ce soir. Une convention de transfert « temporaire », c'est un qualificatif qui mérite d'être bien sûr remarqué, puisqu'il ne s'agit en aucune manière de se délester d'une responsabilité, surtout dans une matière aussi précieuse que la lecture publique sur ce type de quartier. Donc on est surtout dans la logique d'un grand projet urbain. Et il n'était pas question que la médiathèque soit exclue de la logique et de la cohérence de la totalité de ce projet, et c'est donc la philosophie qui nous anime pour justifier ce qualificatif de transfert « temporaire » de maîtrise d'ouvrage. Il va sans dire que lorsque les travaux seront effectués, Bayonne gardera la totale maîtrise de sa politique en la matière. Et ça, je tenais bien sûr à le préciser. Au terme d'une étude urbaine intégrant une phase de concertation avec les habitants, la CAPB et la Ville de Bayonne projettent de construire sur les Hauts de Sainte-Croix un équipement public structurant. Il réunira au sein d'un bâtiment unique un pôle Économie sociale et solidaire communautaire destiné à accueillir différents partenaires, ainsi qu'une nouvelle médiathèque. Sur la base des éléments détaillés dans la note explicative de synthèse, il est donc proposé, afin de pouvoir construire un bâtiment unique, d'approuver le transfert provisoire de la maîtrise d'ouvrage communale au profit de la Communauté d'agglomération Pays basque.

M. LE MAIRE : Merci. Des questions ? Oui, Madame.

Mme BROCARD : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous nous annoncez dans cette délibération la construction d'une nouvelle médiathèque de quartier. Intitulé comme cela, chacun pourrait s'en réjouir et nous l'aurions approuvée. Mais la réalité de ce projet culturel est toute autre. Il est vrai qu'en matière de communication et d'annonce de vos projets pour les quartiers, nous vous reconnaissons là un certain talent, une habile manière de tromper quelque peu les habitants, souvent ceux des quartiers les plus populaires. Nous ne pouvons que le déplorer. Puisque vous semblez choisir l'option discutable de la démolition-reconstruction à l'ancienne, vous me permettrez de déconstruire à mon tour votre présentation pour en rétablir une plus proche de la réalité.

La délibération rappelle la volonté de l'Agglomération au titre de sa compétence politique de la Ville d'implanter un pôle d'économie sociale et solidaire, que la Ville de Bayonne envisage de son côté de construire une nouvelle médiathèque, et que ce n'est qu'au terme d'une phase de concertation que décision a été prise de construire un seul bâtiment au cœur de ce quartier, quelque part à l'angle d'une parcelle. J'y reviendrai. Je souhaite rappeler rapidement ici la genèse de ce projet, mais surtout le déroulé de cette phase de concertation.

Il y a deux ans, avant les élections municipales, les habitants du quartier apprenaient la réflexion en cours sur la restructuration de la place et l'existence d'un projet de construction

d'un pôle d'économie sociale et solidaire. Ils étaient sollicités par une sociologue pour une enquête sur leurs pratiques et besoins. Face à l'incompréhension et à l'inquiétude grandissante et à un rejet en bloc qui se profilait, vous êtes finalement venus devant eux lors d'une réunion publique présenter ce qui a semblé ce jour-là, je reprends les termes des témoignages, « un projet déjà ficelé, monté entre quatre murs par des techniciens de l'Agglomération à qui l'on avait demandé de concevoir un projet pour loger trois associations actrices du territoire ». Réunion publique au cours de laquelle il a été présenté aux habitants le résultat de l'enquête sociologique où on leur apprenait leur manière de vivre et leurs besoins, les associations qu'ils ne connaissaient pas encore bien, mais qui allaient répondre à leurs besoins en question, et la nécessité de restructurer la place car elle manquait de visibilité. Sur ce dernier point, il y avait bien consensus. Mais pour répondre à cette nécessité, chacun de nous découvrait avec stupéfaction la volonté de démolir le bâtiment de la médiathèque pour ouvrir la place et mettre en valeur la perspective sur le paysage. Quel émoi ce jour-là dans les rangs ! Quelle violente impression de recevoir des leçons de vie et de se faire imposer ce qui est bien pour soi !

De construction de nouvelle médiathèque, il n'était pas question, et ce n'est finalement qu'au vu des fortes réactions suscitées lors de cette réunion que cette reconstruction a semble-t-il été intégrée à ce projet. C'est une très bonne nouvelle pour le quartier, mais je le répète ici qu'il s'agit bien ici d'une reconstruction et non pas d'une nouvelle construction. La médiathèque existe. Elle a certes besoin d'être modernisée mais elle fonctionne et apporte de l'animation à cette place des Gascons qui souffre, elle, depuis fort longtemps d'un désintérêt et d'un manque d'aménagement lui interdisant toute revitalisation. Ce jour-là et les autres jours de concertation, même si les maquettes étaient de sortie pour qu'elles participent au projet, les habitants ont exprimé leur attachement à cette place, ont demandé son réaménagement pourtant promis et inscrit dès le démarrage du programme ANRU. Ils ont demandé un projet de valorisation de celle-ci et de leurs commerces pour en faire venir de nouveaux, pour réussir à garder un guichet de banque, pour contrer le départ possible de La Poste, de leur supermarché. Ils demandaient aussi l'intervention de la police municipale, une présence des acteurs publics soutenues pour assurer la tranquillité publique de nouveau malmenée avec de plus en plus souvent de violence.

Alors que reste-t-il aujourd'hui de cette concertation ? La médiathèque existante sera bien démolie. Le projet présenté dès le départ construit ailleurs. Ils auront ouf ! Une nouvelle médiathèque intégrée au pôle d'économie sociale et solidaire, mais à l'extérieur de la place qui, elle, devra patienter encore pour voir venir le moindre aménagement, le moindre projet de dynamisation commerciale, un projet dont l'implantation reste ici à préciser. Sa description d'ailleurs amène à penser qu'il s'agirait de construire sur les espaces verts publics en contrebas de la place. Pouvez-vous ce soir, sur ce point, nous éclairer sur l'implantation précise de ce projet ?

Avec ce projet, vous faites ici le choix d'un urbanisme d'un autre temps, d'un urbanisme de cabinet où l'on fait table rase pour reconstruire ailleurs, et apparemment sur un espace vert public accessible à tous, d'un urbanisme au bilan carbone déplorable. Avec ce projet, nous aurons dépensé 3 millions d'euros, l'équivalent d'une école, vous aimez je crois cette unité de mesure, pour refaire une médiathèque qui existe déjà, mais sans revoir l'aménagement et l'attractivité de la place existante. Avec ce projet, nous ne répondons pas aux besoins actuels des habitants ni à la demande des commerçants existants qui souffrent d'un manque de

visibilité. Avec ce projet, nous prenons peut-être sûrement le risque d'installer une concurrence entre les anciens et les nouveaux usages en développant à l'extérieur de ce cœur de quartier existant un nouveau pôle de services et d'animation.

Nous pensons qu'un tel projet ne peut se faire au détriment de ses habitants et commerçants, que la mission affichée de la Ville d'un développement durable nous impose de privilégier la réutilisation, la réhabilitation et la valorisation de l'existant, mais également le maintien d'espaces verts généreux au cœur d'un quartier le plus densément habité de notre ville, je le rappelle. Ce n'est qu'à ces conditions qui sont tout simplement celles du développement durable et d'un urbanisme durable et équitable que l'on pourra construire un projet utile aux habitants et respectueux des enjeux de notre temps. Il est encore temps de revoir la copie. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Mon intervention sera courte. Elle sera agrémentée d'une question, Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement, la question de la sobriété financière est importante, mais en ce qui me concerne, dans un quartier comme le quartier des Hauts de Sainte-Croix je pense qu'il est indispensable que vous engagiez à la reconstruction de cette médiathèque qui, actuellement, est dans un état tout de même complexe en termes d'utilisation, notamment pour ce qui concerne les écoles, je souhaite que dans le cadre de cette médiathèque il y ait des espaces qui soient adaptés à la réception des classes. C'est une vraie difficulté actuellement dans l'état dans lequel elle se trouve et je vous remercie pour cette reconstruction. Je crois que la question de la culture et de la présence de la culture à renforcer dans ces quartiers-là est fondamentale.

Par contre, concernant le projet Économie sociale et solidaire, ESS, je sais qu'il est porté par la Communauté d'agglomération mais comme on en parle dans cette délibération, il nous a été évoqué en commission un projet de supermarchés « associatifs », une association qui s'appelle Otsokop qui propose une approche assez intéressante de la vente et de la consommation de produits bio. Je souhaiterais que la Ville, dans le cadre du projet qui sera mené au sein de la Communauté d'agglomération, que la Ville soit vigilante, parce que justement, tout comme pour la médiathèque, que tous les types de populations puissent avoir accès à une nourriture saine. Parce que devant un supermarché qui sera un supermarché avec une nourriture saine, juste en face, à quelques centaines de mètres, se trouve un lieu de supermarché de ce qu'on appelle « la malbouffe ». Et il faut absolument... et je crois que la nourriture intellectuelle, elle est importante pour tous, et la nourriture réelle, elle est aussi importante pour tous. Je pense que vous y veillerez, en tout cas, je le souhaite en ce qui me concerne. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas d'autres prises de parole ? Yves Ugalde va donner des éléments de réponse pour au moins tous les aspects de médiathèque. S'il faut, je dirais des choses sur l'ESS.

M. UGALDE : Oui parce qu'en l'occurrence ensuite, on bascule, si je puis dire, sur un projet urbanistique infiniment plus élaboré. Moi, ce que je veux simplement dire ici c'est que, puisque le temps a été remonté par l'opposition, une partie de celle-ci, ce que je veux dire, c'est que je me souviens effectivement d'une campagne électorale, Monsieur le Maire, où nous

entendions parler d'une éradication totale de la présence de la médiathèque sur les Hauts de Sainte-Croix. Alors, je ne sais pas qui a pu propager ce genre de bruit, mais enfin, jamais, je dis bien au grand jamais, il n'a été dans l'objectif de la Ville de Bayonne de faire disparaître une médiathèque dont on sait l'importance en particulier, je le répète, en matière de lecture publique dans un contexte tel que celui-là. Cela aurait été effectivement d'une irresponsabilité politique totale, et je ne peux pas bien sûr imaginer que quelqu'un d'entre vous ait propagé ce genre de bruit, mais toujours est-il que c'est ce qu'on a pu recevoir ici ou là comme retour d'information.

En revanche, ce qui compte pour nous, c'est que la médiathèque ne soit pas traitée indépendamment de la problématique plus générale. La pire des choses... des exemples précis reviennent en mémoire, en particulier au sens tout simplement de la Nouvelle-Aquitaine, j'ai deux exemples en tête. Il n'y a rien de plus terrible pour un objet culturel tel qu'une médiathèque d'être conçu indépendamment, je dis bien, d'un projet beaucoup plus ambitieux et généraliste. Il faut absolument que l'outil culturel qui est une médiathèque, soit intégré dans une réflexion plus globale. Donc moi, je me félicite bien évidemment que cette médiathèque ne soit pas envisagée indépendamment du reste de ce projet. C'est à mon avis une des clés de sa réussite. Et ce qui va aussi contribuer à sa réussite, et là je me réfère à ce que je peux entendre dire de ceux qui, aujourd'hui, sont les usagers de cette médiathèque, c'est le désenclavement, je dis bien le désenclavement de cette place. Les utilisateurs de cette médiathèque me le disent et me le répètent. Et je veux aussi faire allusion très précisément au corps pédagogique et à tous ceux qui aujourd'hui ont des difficultés à faire monter des classes vers la médiathèque pour des raisons d'accueil structurel. C'est aussi pour répondre à cette problématique-là que nous avons envisagé ce processus, et en aucune manière, bien sûr, pour faire disparaître un outil pareil du décor où il est certainement le plus important dans notre ville. Je veux ici bien sûr rectifier le tir, si tant est que ce soit nécessaire, sur l'intention première qui nous a toujours animés concernant cet outil culturel de première importance.

Et je veux aussi dire que maintenant va commencer une véritable participation de tous, puisqu'il n'est pas question que nous concevions cette médiathèque sans en parler longtemps, durablement et surtout constructivement avec toutes les associations qui œuvrent en faveur de la lecture publique. Nous avons la chance à Bayonne de bénéficier d'un tissu associatif d'une mobilisation exceptionnelle. Et c'est aussi avec ce tissu-là que nous allons travailler à une réponse la plus appropriée aux nécessités de lecture publique en ce moment en haut, et ce n'est certainement pas l'outil tel qu'il est conçu aujourd'hui qui peut y répondre. C'est à mon avis dans cet état d'esprit là qu'il faut aborder le chantier qui nous attend. En tout cas, c'est ce qui nous anime et c'est avec beaucoup de passion que je vais aborder l'animation de ce dossier Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Ugalde. Monsieur Etcheto vous voulez dire quelque chose ? Vous avez la parole.

M. ETCHETO : Oui, surtout pour répondre à Monsieur Ugalde qui n'était pas présent, en tout cas je n'ai pas le souvenir, mais peut-être que ce n'est pas tout à fait exact, mais en tout cas, à la réunion qui a été évoquée par Juliette Brocard tout à l'heure, la réunion publique à laquelle participaient pas mal d'élus, pour certains qui sont encore ici, des habitants, beaucoup de techniciens de l'Agglomération, de la Ville ou peut-être même d'autres organismes. Je suis

désolé mon cher Yves, ce jour-là, en effet, une maquette a été présentée. La bibliothèque-médiathèque avait disparu de la place. Des habitants, d'ailleurs, ont posé la question, la conservatrice de la médiathèque a elle-même découvert le projet à ce moment-là. Et grande surprise et grand émoi ! On se souvient tous, tous ceux qui étaient présents, de l'embarras profond de l'assistance, y compris de Monsieur le Maire, pour répondre à cette question-là. Je me rappelle aussi des réflexions pratiquement en direct du Directeur général des services pour voir comment on allait pouvoir effectivement remettre cette bibliothèque qui avait disparu de la maquette, de la maquette, on est bien entendu. Mais enfin oui, ce projet de disparition de la médiathèque a bien germé, et c'est au vu notamment des réactions de ce jour-là et certainement des semaines qui ont suivi, que le projet a dû être retravaillé sur ce point. Donc pour répondre à la première partie de ces réflexions, voilà...

Deuxièmement, bien entendu, un tel outil, la médiathèque et puis le reste, le pôle Économie sociale et solidaire ne peut pas s'imaginer tout seul, mais c'est bien dommage que nous n'ayons pas cette présentation globale, parce qu'il n'est rien dit du réaménagement nécessaire de cette place des Gascons qui, il faut le dire, est pratiquement à l'abandon depuis des années, malgré beaucoup de promesses de campagne, pas de la campagne de 2020, celle de 2014 déjà, où beaucoup avait été dit. Et aujourd'hui nous savons tous, ceux qui la fréquentent régulièrement, l'état – je ne veux pas faire de misérabilisme, je ne vais pas employer des mots trop forts – mais pour le moins très insatisfaisant de cette place en bien des aspects, à la fois dans ses aménagements et peut-être aussi, mais c'est lié dans la vie, qu'il y ait beaucoup de commerces vacants, de locaux commerciaux vacants voire à l'abandon, des soucis effectivement de tranquillité publique, notamment à certains moments de la journée ou plus tard. Donc ça, c'est un vrai souci. Vous faites le choix de déplacer, je reviendrai sur le dernier reproche que l'on vous fait, vous faites le choix de déplacer cette médiathèque et de la mettre à l'écart de la place. Ça, ça nous paraît...encore faudrait-il peut-être que l'on discute de tout cela, vous faites le choix d'utiliser pour cela un espace vert, un espace libre qui, pour l'intérêt du quartier, aurait bien plus intérêt – celui qui est un peu en contrebas, à l'angle à côté, si l'on a bien compris en tout cas la situation cadastrale – qu'il vaudrait mieux valoriser en espaces verts et d'agrément.

C'est un projet « à l'ancienne », à l'ancien monde, démolition-reconstruction, alors que la priorité devrait être certainement... d'ailleurs, dans l'esprit de ce qui a été fait plus haut sur les Hauts de Sainte-Croix, travailler sur l'existant, la revalorisation et la réhabilitation de l'existant et de la place globalement. On ne voit pas ce projet ici. On ne prendra pas part au vote aussi pour une raison très simple : on n'a rien. On a cette délibération-là, mais on n'a aucun élément du projet, cela n'a pas été visiblement présenté en commission Stratégie urbaine Développement durable. Donc il n'y a rien pour pouvoir apprécier notre regard là-dessus. Et puis il y a tout de même 8,5 millions d'euros d'argent public, dont 5,5 millions portés par la Communauté d'agglomération, avec sans doute des fonds fléchés « politique de la Ville », 3 millions d'euros par la Ville de Bayonne elle-même, peu importe d'ailleurs la provenance, c'est de l'argent public. Il faut être très responsable avec cela. Ce n'est pas une petite somme. Et derrière, c'est pour le seul bâtiment. Derrière, il y a une place, il y a un enjeu sur un réaménagement urbain global. Donc comprenez que nous soyons tout de même très, très dubitatifs et très regardants sur tout cela. On aimerait avoir une présentation de ce projet aux élus municipaux et une réflexion vraiment engagée sur l'avenir de la place. En tout cas, en

l'état actuel des choses, nous ne pouvons pas évidemment prendre part au vote sur ce dossier-là et donc nous ne le ferons pas.

M. UGALDE : Je vais simplement quand même répondre à Henri sur deux choses. Je ne vais pas revenir sur le hit-parade des absences sur la réunion en question.

M. ETCHETO : Ce n'est pas une question d'absence, parce que là...

M. UGALDE : L'absence, c'est toujours problématique Henri.

M. ETCHETO : Non, c'est pour rétablir quelque chose que tu as dit, oui en effet il a été question de démolir, mais de démolir pour ne pas la reconstruire.

M. UGALDE : Mais le propre d'une question telle que celle-là, c'est qu'elle est discutée et en l'occurrence, on connaît la réponse, puisque nous venons de l'évoquer ici. Nous ne faisons pas de la politique avec les maquettes Henri, nous travaillons. Et le propre et la force aussi quand même de l'action politique, c'est de pouvoir peser sur les décisions et nous démontrons ici que nous avons effectivement une ambition précise pour cette médiathèque.

Le deuxième élément que je voudrais rappeler, c'est que bien entendu, la façon dont cette médiathèque va être organisée va faire l'objet et fait déjà l'objet d'une vraie concertation, y compris avec les équipes pédagogiques qui sont les premières à demander à ce que cette médiathèque soit revue et corrigée dans son utilisation. Ce sont les deux choses sur lesquelles je voulais revenir, Monsieur le Maire.

M. ETCHETO : On aimerait, en tant qu'élus, être un peu associés aussi à ce genre de choses, au moins informés.

M. LE MAIRE : C'est noté. Mathieu Bergé.

M. BERGÉ : Nous voterons pour cette délibération, nous allons expliquer pourquoi. Nous partageons le constat sur l'état et la situation de la place des Gascons, c'est vrai que cela va mériter une action, une attention particulière, je pense, dans les années à venir, c'est vraiment important de refaire vivre cette place. Sur la question de la méthode, la méthode est critiquable aussi. On peut penser quelque part qu'au début c'est de l'opportunisme en lien avec ce bâtiment lié à l'économie sociale que nous soutenons. Mais nous pensons par contre que cet opportunisme peut devenir une opportunité pour le quartier. En cela, ça nous fait penser, ça va rappeler des vieux souvenirs à Yves Ugalde, le projet de piscine à Sainte-Croix pour lequel tout le monde n'était pas favorable et qui a eu quelque chose d'extrêmement favorable pour le quartier, c'est-à-dire qu'il a amené des gens de l'extérieur dans le quartier. Donc si, entre ce centre lié à l'économie sociale et solidaire et une médiathèque ambitieuse co-construite avec la population, nous pouvons également favoriser la mixité sociale dans ce quartier, cela nous paraît un projet particulièrement pertinent. Et quelque part, par rapport souvent au déséquilibre d'investissement qui peut y avoir sur notre commune, d'avoir un investissement d'ampleur dans ce quartier, cela nous paraît particulièrement intéressant. Donc, comptez sur nous pour essayer de saisir l'opportunité, même si au début c'est un peu de l'opportunisme « financier ».

M. LE MAIRE : Merci. Oui, Madame Brocard.

Mme BROCARD : Oui. Juste Monsieur Ugalde vous dites que vous ne faites pas de politique avec des maquettes. Le problème, c'est que ce jour-là, c'est comme cela que vous l'avez présenté aux habitants. Dans la plupart de mon propos, je reprends tout de même le sentiment que ce jour-là les habitants avaient. Je suis persuadée que cette médiathèque sera un beau projet et qu'elle fera l'objet de concertation. Et donc, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. La problématique, c'est qu'aujourd'hui la médiathèque est un lieu d'animation de cette place. Demain, là vous proposez, et elle va être sortie, vous le dites vous-même, le fait qu'elle soit sur cette place, apparemment cela empêche... elle ne fonctionne pas bien, nous n'y avons pas accès... Votre solution, la solution qui est proposée, c'est qu'on la sort, on la met ailleurs, *a priori* sur un espace vert qui sert déjà à tout le monde et après ? Après, quoi ? Quel sera l'avenir de cette place ? Si petit à petit on enlève tout ce qui peut amener de l'animation, qui peut amener de la vie, qu'est-ce que l'on en fera ? Nous allons après démolir tout cela ? Il faut être clair et être transparent auprès des habitants.

Cette problématique de projets ambitieux pour ce quartier, il ne peut se faire à l'extérieur ou en en déplaçant ou en mettant une couverture sur un problème. La place des Gascons, on était tous d'accord ce jour-là, tout le monde faisait le même constat, elle a besoin d'être réaménagée, revitalisée. Le projet est d'amener un pôle d'économie sociale et solidaire, cela peut être aussi bien et c'est bien pour cette place aussi, c'est bien pour redonner une vie et moderniser ce lieu de vie. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Madame Brocard. Je veux juste dire quelques mots, parce qu'il y a un aspect Communauté d'agglomération aussi dans cette affaire, vous le savez. Moi, je n'ai pas le sentiment que l'on soit si en désaccord que cela. Quand on se voit dans une réunion publique, c'est le 28 juin 2019, j'y étais en effet, et vous dites, Monsieur Etcheto, que j'étais dans une situation d'embarras. Souvenez-vous, qu'est-ce qu'on vient faire là ? On vient avec des services présenter non pas un projet ficelé, mais on vient avec des services et également un bureau d'études dont une sociologue interroger la population en donnant des éléments modulaires, je dis bien « modulaires ». Et l'on explique à la population qu'il y a des fonctions qui sont sur la place et dont on considère qu'elles doivent être maintenues. Jamais il n'est question à ce moment-là, pas plus qu'aujourd'hui, mais même à ce moment-là, en juillet 2019, de supprimer la bibliothèque-médiathèque. Jamais.

Il est simplement question à ce moment-là et des urbanistes interviennent, mais vous êtes aussi urbaniste Madame Brocard, vous vous en souvenez certainement, dans nos services, et c'était Madame Frédérique Calvanus qui intervenait, pour expliquer : « voyons, cette place a un gros problème ». Et du reste le concepteur de tout le secteur, c'est-à-dire Marcel Breuer, ne l'avait pas imaginée comme ça, parce qu'en fait on a fermé la place. Et une place fermée, c'est une place qui ne peut pas avoir toutes les fonctionnalités attendues. Et donc, ces urbanistes nous disent : « il faut essayer de vérifier comment la population essaie d'imaginer le déplacement de ces fonctions. » Effectivement, je me rappelle très bien, il y avait des blocs qu'on déplaçait comme ceci et on a fait différents ateliers, enfin ce n'est pas moi, mais la dame sociologue avec également d'autres personnes, ont fait différents ateliers et sont allés voir la population, et vous avez un compte rendu qui a été fait à un moment donné de ces ateliers urbains. Ils se sont tenus dans le courant du mois de juillet 2019, après la réunion publique. La réunion publique était le début d'une concertation. Alors dire que nous ne concertons pas...S'il y a bien un sujet sur lequel nous avons concerté...

C'est difficile la concertation, c'est difficile d'expliquer à la population « on vient vous voir pour essayer d'imaginer ce que vous voulez. » Rien n'était dessiné. Oui, il y avait des maquettes, oui, pour donner un petit peu corps au projet, pour expliquer effectivement que nous souhaitions savoir à quel endroit ils imaginaient que cette bibliothèque-médiathèque puisse se trouver. Certains se sont dit : « mais attendez, on démolit, on ne reconstruit pas ». Oui on reconstruit ! En plus de cela, dans l'idée que nous avons aujourd'hui, c'est de reconstruire finalement aussi sur la place, mais en décalage, pas pour fermer la place, mais pour l'entrouvrir, l'ouvrir d'une manière significative et lui donner cette respiration qui lui manque et qui semble, c'est tout ce que nous disent les spécialistes, moi je n'en suis pas, qui nous disent qu'effectivement cette place à une espèce de « péché congénital » qu'il faut essayer de résoudre.

C'est vrai qu'avec la Communauté d'agglomération, nous avons à travailler le dossier au titre de ce que l'on appelle la politique de la Ville que vous connaissez, puisque c'est un quartier politique de la Ville, et que donc c'est un quartier pour lequel nous pouvons mobiliser des fonds d'une importance considérable. D'ailleurs, ce n'est pas sous l'angle du coût que l'on vient nous chercher. Heureusement. Parce que sur cet investissement de l'ordre de 7 millions d'euros hors taxes, qui se répartit entre l'ESS 4 400 000, et un peu moins de 2 500 000 euros pour la bibliothèque-médiathèque, vous aurez observé que la part de la Communauté d'agglomération était de 20 % pour la Maison de l'économie sociale et solidaire et que la part de la Ville de Bayonne pour la bibliothèque-médiathèque était aussi de 20 %. 80 % viennent de la Région, de la DRAC, du FEDER au titre de la politique de la Ville. C'est un dossier exemplaire, vous n'allez pas le dire mais moi je le dis, exemplaire en termes de montage. Et nous passerions à côté de cela ?

Alors, évidemment l'argent est rare, et ce n'est pas parce que nous avons cette possibilité qu'il faille forcément faire n'importe quoi, mais on ne fait pas n'importe quoi. Ce projet-là est d'une pertinence absolue. Il y a à la fois cette fonction culturelle, Yves Ugalde l'a expliqué tout à l'heure, et puis il y a aussi ce projet d'ESS que l'on va construire finalement dans le même bâtiment. Donc il y aura deux fonctions dans le même volume. La place, vous la connaissez autant que moi, certains d'ailleurs peut-être plus que moi, vous aurez compris que malgré tout, il y a eu une déshérence sur cette place qui tient aussi au fait que les équipements commerciaux ont du mal à vivre, et qu'il y a des pas de portes qui sont fermés. Et vous aurez compris aussi que l'on a eu beaucoup de mal à trouver la bonne requalification de l'espace public de cette place. Ce n'est pas que l'on n'y ait pas réfléchi, ce n'est pas que nous n'ayons pas fait de réunions. Nous en avons fait beaucoup et c'est vrai que nous n'avons pas trouvé de solution. Par contre, on est arrivé à la conviction suivante : que c'étaient les fonctions que l'on essaie d'imaginer autour de la place qui permettaient de requalifier la place. Il y a des fois c'est la requalification de l'espace qui crée les fonctions : rue d'Espagne. Vous requalifiez la rue de l'Espagne et ça explose. Et puis il y a des endroits, c'est le cas de la place des Gascons, où c'est totalement l'inverse. Ce sont les fonctions qui sont nécessaires, les fonctions urbaines. Donc on passe par cela.

On a eu beaucoup de temps pour trouver cette solution. On a certainement beaucoup été séduit par la forme de financement que nous pouvions trouver pour cette opération. Et voilà qu'aujourd'hui en fait, on n'est pas si en désaccord que cela. Cette place est à reprendre complètement. Vous avez raison. Je ne dis pas autre chose que vous et effectivement, c'est

l'ensemble qui compte. Alors, cette délibération, elle parle de la Maison de l'économie sociale et solidaire, de la bibliothèque-médiathèque, elle ne parle pas de la place, mais effectivement le projet est global.

À la question que vous posez, Monsieur Etcheto et Madame Juliette Brocard, travailler ensemble ce dossier dans le cadre d'une réunion de la commission, évidemment c'est indispensable parce que là, tout n'est pas réglé dans ce que l'on est en train de dire. Il y a beaucoup de choses qui sont encore à voir. Nous sommes plus dans la programmation que dans une opération d'aménagement à proprement parler. Donc aujourd'hui, il faut essayer d'imaginer un projet là-dessus, mais en passant par ces passages obligés. Parce que tout simplement, on a les financements, que l'économie sociale et solidaire est une très bonne idée sur ce lieu-là, cela favorise la mixité sociale, c'est Mathieu Bergé qui le disait tout à l'heure, je suis complètement d'accord avec cela. Donc tout ceci participe d'une bonne façon à reconsidérer cette partie de la ville. C'est un peu pour cette raison aussi que l'on a souhaité que la place des Gascons soit dans le cadre de l'opération Cœur de Ville, Madame Durruty. On a intégré également, et si nous l'avons fait, c'est pour justement pouvoir obtenir des aides supplémentaires également dans ce secteur. Nous avons beaucoup de travail à faire sur la place des Gascons, on est complètement d'accord. Cela passera certainement par cet outil culturel qui ne disparaît pas, qui reste, qui n'est pas déplacé autrement que de quelques dizaines de mètres, soit, mais qui reste malgré tout au cœur même de cette place des Gascons. Si vous voulez dire un mot, vous pouvez le faire, mais après on va passer au vote. Madame Brocard ?

Mme BROCARD : Oui rapidement, parce que justement, enfin, je pense que l'on se rejoint tout à fait. C'est exactement ce que j'ai dit, je pense qu'en effet, sur le problème de requalification de vie de cette place, il faut réfléchir aux fonctions. Je vous rejoins complètement. Mais ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est justement d'enlever ces fonctions d'animation. Alors, c'est une question que je posais dans l'intervention sur la précision de l'implantation. Aujourd'hui, la précision, c'est dans un angle bien lointain par rapport à cette place. Donc déjà, est-ce que l'on peut avoir une précision à ce jour sur ce lieu ? J'attire vraiment votre attention sur le fait que si l'on déplace des fonctions, des lieux d'animation très importants pour créer de la vie, si on le déplace à l'extérieur, la place, elle continuera à périlcliter.

M. LE MAIRE : Alors, juste pour le positionnement Madame, parce que vous êtes architecte, donc vous raisonnez de cette manière et je comprends bien, moi qui ne le suis pas je raisonne aussi comme vous. On est dos à l'église, vous avez la place en face de vous et imaginez le bloc tout simplement de la bibliothèque-médiathèque passer de la partie droite sur votre champ visuel à la partie gauche, avec évidemment un dépassement sur l'espace enherbé que vous avez, indiscutablement, il y aura un déplacement qui va aller aussi au détriment de cet espace enherbé. Voilà, j'essaie de vous dire les choses parce qu'on ne sait pas faire de miracles, il faut bien trouver ces mètres carrés...Oui, mais on est à 20 mètres. Le déplacement n'est pas important, mais on passe de la partie droite quand vous êtes dos à l'église, à la partie gauche, sauf que vous ouvrez la place de cette manière, puisque vous ne la mettez pas exactement contre l'immeuble de la partie gauche.

M. ETCHETO : Oui, mais nous sommes bien d'accord que ce n'est pas le parking, ce n'est pas directement à gauche l'entrée de la place, mais que c'est plus loin en contrebas. Vous voyez ça c'est un peu l'inconfort de n'avoir aucun document.

M. LE MAIRE : On est d'accord, il faut que ceci vous soit présenté Monsieur Etcheto, je suis complètement d'accord. Il faut qu'une réunion se tienne là-dessus et que vous ayez tous ces éléments. On est aujourd'hui sur beaucoup plus un registre, Mme Brocard l'a dit, « programmatique », qu'un registre à proprement parler « architectural ». Maintenant, bien sûr que ces choix-là vont forcément avoir des conséquences. Et si l'on déplace les choses à gauche évidemment ce sera au détriment d'une partie de l'espace vert qui se trouve sur la gauche, mais d'une façon qui n'est pas irrémédiable en tout cas qui ne remet pas en cause l'équilibre global. Mais tout cela doit vous être présenté et je prends l'engagement qu'il le soit rapidement pour que vous puissiez voir tout cela au plus près. Et je comprends vos interrogations. Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Juste vous dire que je voterai pour et pour ce qui est du « péché congénital » que vous évoquez, Monsieur le Maire, je pense qu'il sera vite pardonné avec la vue sur l'église.

M. LE MAIRE : Voilà, une pointe d'humour. Cela nous amène à quoi ? Monsieur Etcheto vous avez dit que c'était OK, ah non excusez-moi, vous ne prenez pas part au vote. Monsieur Esteban, vous votez. Et le groupe de Monsieur Bergé aussi. Bon. Les choses sont claires pour les services. La délibération est donc adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 6, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD

10. Musée Bonnat-Helleu – Demande de prêt de quatre tableaux de Paul Helleu (1859-1927) – Musée Christian Dior à Granville (Manche)

Nous étions donc au rapport n°9 nous allons donc passer au rapport 10 avec Sophie Castel. Je vais demander à Madame Castel qui pourrait nous parler de ces affaires-là avec beaucoup de temps et de sciences ici, de bien vouloir être très brève pour la préparation de ces rapports, à moins que l'opposition souhaite que l'on s'y attarde, mais ce n'est pas certain.

Mme CASTEL : Bien. Merci Monsieur le Maire. Donc, le premier rapport concernant le musée Bonnat-Helleu concerne une demande de prêt de quatre tableaux de Paul César Helleu au musée Christian Dior, à Granville dans le département de la Manche. Le musée Christian Dior de Granville a sollicité le musée Bonnat-Helleu pour le prêt de 4 œuvres de Paul César Helleu dans le cadre d'une exposition intitulée « Dior en roses » du 1er mai au 31 octobre 2021. Il est demandé au conseil municipal d'accepter cette demande de prêt, telle que détaillée en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt correspondante.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Musée Bonnat-Helleu – Renoncement à la donation sous réserve d'usufruit d'un tableau et acceptation du don manuel de trois œuvres

Rapport 11 aussi rapidement.

Mme CASTEL : Oui. Alors là, il s'agit du renoncement à la dotation sous réserve d'usufruit d'un tableau et acceptation du don manuel de trois œuvres. Il est demandé au conseil municipal, selon les précisions apportées par la note explicative de synthèse, d'approuver les modifications intervenues dans la nature et l'étendue de la donation par Madame Carlotta Edwina Gray Hadley de divers dessins et tableaux au bénéfice du Musée Bonnat-Helleu, telle qu'approuvée par délibération du 23 juillet 2020. Juste rappeler qu'effectivement, elle avait fait le don de plus de 30 œuvres et elle souhaite que pour une de ses œuvres, il y ait un renoncement à cette donation sous réserve d'usufruit, ce qui lui permettra de toujours pouvoir en profiter selon ses besoins.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acquisitions en faveur des collections

Monsieur Ugalde, acquisitions en faveur des collections tout aussi rapidement.

M. UGALDE : Alors, en l'occurrence, il s'agit de l'acquisition pour compléter les collections liées à l'histoire du rugby pour le Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne. Le Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne souhaite acquérir 6 photographies, dont la plus importante est certainement la belle photographie de Jean Dauger (1919-1999), datant probablement des années 1940. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces acquisitions.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Médiathèque – Vente de documents réformés

Monsieur Ugalde, rapport n°13

M. UGALDE : Pour la 10ème année consécutive, la Médiathèque organise la vente de documents réformés de ses collections, en proposant 5 rendez-vous sur l'été 2021. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'organisation de ces journées de vente, de fixer les tarifs listés dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour leur organisation.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT URBAIN

14. Avis de la commune sur le projet de modification n° 15 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Lacassagne, je ne vais pas vous demander d'aller aussi rapidement sur le rapport n°14 qui concerne l'avis de la commune sur le projet de modification n°15 de notre Plan Local d'Urbanisme. Vous avez la parole.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement d'un avis de la commune sur un projet de modification et qui fera l'objet d'un vote à l'Agglomération. Comme évoqué lors du conseil municipal du 6 juin 2019, l'objet de la modification n°15 du Plan Local d'Urbanisme de Bayonne est d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUy du Séqué situé rue de Loustaounaou, pour conforter la mixité de ce quartier et contribuer à satisfaire les objectifs du PLH. Dans ce cadre, une orientation d'aménagement dénommée « Séqué 3 » vient préciser les principes de composition urbaine et un secteur 1AU_{sa} spécifique au PLU est créé. Au regard des éléments exposés en note explicative de synthèse et du projet de modification annexé, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de modification n°15 du PLU, avant présentation pour approbation au conseil communautaire.

M. LE MAIRE : Merci. Des questions ? Monsieur Esteban vous avez la parole et Monsieur Bergé aussi vous aurez la parole, et Madame Brocard.

M. ESTEBAN : Madame, Monsieur le Maire, chères et chers collègues, je ne vais pas m'étendre sur les détails du rapport de justification du projet d'urbanisation que vous proposez. C'est une perle de contresens écologique et environnemental. En résumé, le site mériterait des constructions et une artificialisation des sols, car il y aurait un intérêt écologique modéré ou faible selon le rapport présenté ici, tant pour la flore et la faune que pour les espaces naturels, du fait je cite, c'est en page 177 « du dérangement lié aux travaux voisins et à l'apport de remblais. » Cette question des remblais revient plus loin d'ailleurs, autrement dit, pour urbaniser et étaler la ville, en marge de la ville, il faut continuer à urbaniser, à faire des chantiers et remblayer. Le rapport de justification minimise aussi l'impact des constructions nouvelles et les conséquences pour le quartier en termes de mobilité de voiture par exemple. Nous l'avons déjà dit : il est temps de construire la ville sur la ville, d'arrêter cette frénésie propice à la promotion immobilière spéculative, à la défiscalisation qui accompagne les projets immobiliers, car il y a là aussi également un projet de promotion immobilière spéculatif. C'est la phase 3.

En page 213, il est indiqué que Bayonne a un besoin de 480 logements supplémentaires par an, mais d'où provient ce chiffre ? Il est en adéquation avec les infrastructures ? Routes, réseaux d'eau, avec l'emploi ? Pourquoi suivre le modèle de métropolisation, un modèle qui s'essouffle et qui nous essouffle avec toutes les pollutions qu'il engendre ? Mais en fait, on est aussi sur la question de la démocratie participative justement. Voici l'exemple d'un dossier qui aurait pu être soumis à un conseil de quartier et aux habitants du Séqué qui découvrent avec stupeur un troisième volet d'urbanisation et d'artificialisation des sols, plaqué devant eux. Et ici il faut peut-être écouter les riverains, les habitants. Ils ne sont pas sans proposition, ce ne sont pas des gens fermés. Ils sont ouverts au dialogue et l'ont toujours été. Voici ce qu'ils nous disent :

« Nous savons que d'autres alternatives sont possibles tout en construisant des logements. Nous souhaitons plus qu'être entendus, écoutés. Nous ne sommes pas anti-logements. Nous souhaitons que les choses évoluent dans le bon sens pour tous, que les paroles sur le monde d'après, la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique, soit tenues dans les faits. Le quartier est mobilisé. Nous étions en train de coconstruire un projet à soumettre à la mairie, avec des logements plus respectueux de l'environnement et de l'humain, des locaux pour l'économie sociale et solidaire. Nous avons été pris de court, avec peu de temps pour analyser et réagir. Et notre demande de rendez-vous à Monsieur le Maire est restée sans réponse. Déconcertés, nous aimerions être concertés et que ce projet soit revu, amélioré afin qu'il soit cohérent, à la taille du quartier et respectueux. Il ne devrait pas être validé en l'état. »

Ils ont raison les habitants. Faisons une pause. Pourquoi se précipiter ? *Pausa ! Milesker.* Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Bergé ? J'ai bien compris que Madame Brocard redemandait la parole aussi. Monsieur Bergé.

M. BERGÉ : Bonsoir Monsieur le Maire. Tout à l'heure, vous évoquiez justement le fait qu'il y avait eu des élections municipales et que les Bayonnais vous avaient donné leur confiance et quelque part, c'est une question de cohérence. Donc quelque part, on va répéter ce que l'on a eu l'occasion de dire nous-mêmes, nous allons faire preuve de cohérence, pendant la campagne électorale. C'est-à-dire Bayonne construit trop, mal, et sans associer la population.

Bayonne construit trop. Lors du mandat précédent, ce sont 759 logements par an et plus de 1 000 par an lors de la première partie du mandat qui ont été construits. Le PLH d'aujourd'hui soumis à avis en conseil municipal il y a quelques mois nous invitait à n'en construire que 435 par an. Votre majorité a affirmé lors de cette séance municipale la volonté de continuer à construire davantage avec plus de 500 logements par an.

Bayonne construit mal. Parcelle par parcelle, lot par lot, d'abord du logement, pas de service, pas de transport public efficace. Le Séqué en est l'exemple criant et les nouveaux projets d'urbanisation justifieraient aujourd'hui ce qui n'a pas été fait dès le début. Vous trouvez aujourd'hui dans vos faiblesses initiales un argument à vos projets d'urbanisation, comme justement dans cette troisième partie de construction Séqué.

Dernier point flagrant, Bayonne n'associe pas la population à la construction de son habitat. Les mesures réglementaires et les procédures d'enquête publique ont une fois de plus montré leurs limites. Et que dire de nos comités de quartier au périmètre délirant ? 150 personnes ont contribué à l'enquête publique. Sans rentrer dans le jeu et le décompte des avis favorables et défavorables, une analyse qualitative nous semble beaucoup plus pertinente. Les contributeurs s'inquiètent de la perte du caractère et de la philosophie d'écoquartier auxquels je sais votre majorité extrêmement attachée. Les contributeurs mentionnent déjà une saturation du quartier après le projet Bouygues de 174 logements et avant les 190 en question. Les contributeurs critiquent l'abandon de l'architecture propre à un écoquartier. Les contributeurs souhaiteraient qu'une pause soit actée et que la population du quartier soit associée aux futurs aménagements.

En tant qu'élus, nous devrions nous féliciter de l'intérêt que la population porte à son cadre de vie et aux enjeux de l'habitat. Ne serait-il pas grand temps de faire une pause et de sortir de l'approche trop quantitative du PLH qui, sous couvert de répondre à la demande extérieure toujours grandissante, ne répond pas aux attentes de la population locale et ne permet pas non plus de maintenir des coûts de l'immobilier abordables pour la population locale. Ce modèle a vécu, défigure notre ville et fait les beaux jours des promoteurs immobiliers et des acquéreurs de résidences secondaires au fort pouvoir d'achat. À peu près 30 % du bâti neuf part en résidence secondaire.

Notre groupe, lors des élections municipales, avait évoqué la nécessité de faire une pause et d'associer la population à la construction de la ville, avec la mise en place de charte d'urbanisme par quartier, en associant la population au plus proche, afin d'avoir une approche mieux-disante que les textes réglementaires et une urbanisation en cohérence avec la qualité de vie, les services, les transports et la nature en ville. Qui aujourd'hui, avec les 500 nouveaux logements par an que l'on nous promet, est en capacité d'imaginer le Bayonne de demain ? Prenons six mois, un an, lançons un grand atelier d'urbanisme citoyen sur Bayonne en intégrant nos enjeux de croissance, de mobilité et de nature en ville. Construisons ensemble la maquette de Bayonne en 2035, ou alors d'autres construiront leur résidence parcelle par parcelle dans l'incohérence de nos non-choix collectifs. Nous donnerons donc un avis négatif.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Brocard.

Mme BROCARD : Merci. Pour ce projet de modification du PLU portant sur le site du Séqué, j'aborderai dans mon propos la délibération suivante, à laquelle elle est, de fait, liée. Il n'est pas question pour nous de nous lancer dans un réquisitoire contre le projet de construction de logements dans ce quartier maintenant existant ou ailleurs, tellement il est aujourd'hui indispensable de produire du logement abordable dans notre ville pour les gens d'ici ou d'ailleurs. Pour autant, il est indispensable à nos yeux de s'assurer, comme nous l'avons fait précédemment dans un autre quartier, de la qualité de vie de ses habitants et de ceux à venir qui s'installeront dans les futurs logements. Et c'est ce point particulier qui nous amène à donner un avis critique sur cette proposition de modification.

Donner un avis sur l'ouverture à l'urbanisation et les orientations d'aménagement et de programmation projetés de ce secteur nous amène en effet à porter un regard sur la ZAC, son état d'avancement et son état d'évolution, notamment en matière de qualité de vie. En ce sens, la lecture du rapport d'enquête publique annexée nous apporte un véritable éclairage sur cet écoquartier lancé à grande pompe et décrit à l'époque comme « le quartier écologique des plus vertueux et plus encore, *the place to be* ». Avec une trentaine d'avis favorables accompagnés de demandes d'amélioration pour la suite, et plus de 110 avis défavorables qui s'appuient sur des situations vécues, force est de constater les trop nombreux points faibles du quartier que nous n'avons eu de cesse de relever et de dénoncer : voirie et pistes cyclables inadaptés, pas assez d'infrastructures pour les enfants, transports en commun insuffisants, manque de commerces et services de proximité, problème de tranquillité publique, manque d'espaces publics partagés, nous rajouterons, nous, le fort turn-over constaté dans les logements, les problèmes trop nombreux et récurrents de malfaçon.

L'avenant 4 présenté sur la délibération suivante à cette concession – il nous est demandé de l'approuver – en offre un nouveau témoignage : la nécessité d'adapter la typologie des bâtiments faute d'acquéreur, la nécessité de prolonger les délais au vu des difficultés de commercialisation des programmes. Autant de problématiques qui doivent conduire la puissance publique à agir et prévenir avant de continuer à construire.

Près de 12 ans après la construction des premiers logements, il n'y a toujours pas d'école dans le quartier. Il est urgent d'agir dans ce quartier. Il est urgent de le conforter, de lui donner de vraies qualités avant de l'étendre. La seule implantation de la Maison de quartier, donnée en gestion à une seule association de quartier, ne suffit pas. Continuons à développer les liaisons douces, favorisons et remplissons les locaux commerciaux vides, connectons mieux ce quartier à la zone d'activité à côté. Tissons des liens avec le quartier d'Arrousets. Conforter, connecter, valoriser le quartier doit être une priorité et un préalable à toute nouvelle ouverture de zones à densifier.

Quelle était l'urgence à ouvrir cette zone alors même que les zones précédentes ne sont pas finalisées ? Il semblerait que la seule justification valable soit l'opportunité marchande. Elle permet en effet à la collectivité d'empocher cette année 3 millions d'euros, une somme bienvenue pour équilibrer un budget d'investissement en peine d'autofinancement. Pourquoi pas alors ? S'il s'agit de les investir dans le quartier, dans la réalisation de cette école ou des équipements qui sont aujourd'hui absents, et d'ailleurs des équipements que vous avez même promis entre les deux tours de l'élection municipale. Malheureusement, la présentation de votre budget prévu tout à l'heure n'y fait aucune référence. Ce quartier continue à souffrir et ne vit pas très bien. Les différents témoignages nous obligent à réagir. Le choix d'implanter un écoquartier si éloigné, déconnecté de sa ville était déjà un pari risqué. Il ne faudrait pas que ce quartier que l'on a voulu un « modèle d'écoquartier » ne devienne un « modèle de ghetto-quartier ». Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Donc vous êtes, les trois groupes, intervenus. Maintenant Alain Lacassagne va pouvoir vous donner des réponses.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer de répondre globalement, mais avant de répondre à certaines questions et vous allez trouver des éléments de réponse, je tiens tout de même à préciser qu'il est vrai qu'aujourd'hui nous devons aussi respecter un PLH. Alors, j'entendais Monsieur Bergé parler de 435, 480, c'est un petit peu l'objectif que nous avons, parce qu'en même temps, il faut rappeler que nous avons un objectif aussi de produire 26 % de logements sociaux qui sont attendus dans le futur PLH 2020-2026. Donc en même temps, il faut aussi se donner les moyens pour atteindre cet objectif et en même temps de créer des logements sociaux et de maîtriser aussi les « prix dits libre ». Je m'expliquerai ensuite.

C'est vrai que nous menons une politique active du logement pour tous qui est basée sur plusieurs objectifs. Le premier objectif, c'est tout d'abord la rénovation des logements vacants et insalubres dans le centre ancien. Cette action est menée à travers les opérations du PNRQAD et de l'OPAH-RU, ainsi qu'à travers le dispositif HOBETU. Pour le PNRQAD, cela représente tout de même une enveloppe de 10 millions d'euros, Ville et ANRU, 50 % pour la Ville. Et globalement, 15 millions d'euros pour les financements des bailleurs sociaux. Donc vous voyez

que ce sont tout de même des volumes financiers qui sont importants et le temps et la période font que... le PNRQAD a démarré en 2011, le temps que l'on fasse les investissements, qu'on règle les problèmes de copropriété, aujourd'hui, nous devons terminer en 2024. Donc vous voyez que pour réhabiliter 80 logements dans le centre ancien, il faut presque trois mandats, parce qu'effectivement c'est assez compliqué. Pour l'OPAH-RU aussi c'est plus de 4,1 millions d'euros de subventions que nous accordons aux propriétaires bailleurs également.

Vous voyez que l'on mène une politique active, notamment dans la rénovation du centre ancien et également qui se porte aussi sur Saint-Esprit à travers l'OPAH-RU. Et la politique que nous menons depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies, a permis de rénover plus de 1 600 logements. Et nous allons continuer dans cette direction malgré les difficultés dues au tissu urbain et aux coûts engendrés. Juste pour que vous le sachiez, dans le neuf, nous sommes à environ 1 400 euros le mètre carré, et dans l'ancien, nous sommes à 2 800 voire 3 000 euros du mètre carré.

Un autre objectif que nous nous sommes fixé, c'est la réhabilitation du parc social qu'il faut remettre aux normes aujourd'hui afin de pérenniser les logements sociaux dans le temps, et notamment concernant la précarité énergétique, avec un travail sur l'isolation thermique par l'extérieur, l'accessibilité des logements ou l'amélioration des logements et des parties communes. Plus de 70 millions d'euros seront injectés par HSA pour mettre aux normes l'essentiel des bâtiments et des logements au bénéfice des locataires de HSA dans les 10 ans à venir.

Autre objectif : nous avons souhaité avoir également un urbanisme maîtrisé ces dernières années, en marquant une pause sur la construction sur le « privé ». Il ne s'agit pas pour nous de construire plus, mais de construire mieux. Il ne s'agit pas non plus de bétonner Bayonne. Nous savons que nous faisons face à une pression immobilière sans précédent que nous souhaitons maîtriser. C'est vrai que l'attractivité du territoire est importante, avec 3 000 nouveaux arrivants annoncés par an. Et le Covid ne devrait pas améliorer la situation.

Je rappellerai aussi le problème de la dislocation des familles où à partir de deux familles, maintenant quand les familles se séparent, il faut aussi deux logements. Donc c'est tout de même un élément contraignant et qu'il faut arriver à gérer.

Durant le mandat, je le rappelle parce que j'ai entendu un certain nombre d'éléments que je ne partage pas, nous avons diminué la construction de plus de 60 % au niveau de la constructibilité des logements. Pour nous, ce qui est important, c'est la qualité de vie et la qualité de la ville, et la qualité des quartiers. Ce n'est pas rien d'avoir réduit un certain nombre de constructions. Nous avons évité, et nous le savons, des constructions qui ne correspondaient pas à la politique de l'habitat que nous souhaitions, avec des projets qui n'étaient pas intégrés dans les quartiers et qui ne s'adressaient pas aux classes moyennes. De ce fait, nous avons évité aussi l'imperméabilisation de nombreux terrains et nous avons également protégé un certain nombre de quartiers qui étaient menacés par la spéculation immobilière. C'est là la véritable problématique et l'équation que nous devons résoudre.

Nous travaillons également sur les réserves foncières afin de construire la ville sur la ville, c'est ce que vous disiez, Monsieur Esteban tout à l'heure. Ces opérations sont complexes et longues. Je pense à l'opération « rive droite » et à l'opération « rive gauche », mais il faut des temps

inouïs pour maîtriser le foncier. Donc si l'on attend ces terrains-là pour faire le PLH, nous allons attendre encore quelques années. Un exemple : nous avons travaillé dans le début du mandat précédent sur une opération pour créer 40 à 45 logements en accession sociale et de l'habitat participatif entre le boulevard Alsace-Lorraine et le quai Bergeret. Nous avons voulu maîtriser, Monsieur Le Maire a voulu maîtriser un certain nombre de hangars, pour éviter, ce que vous vous disiez tout à l'heure, la spéculation immobilière. Mais depuis le début du mandat, c'est-à-dire depuis 2015, nous avons travaillé là-dessus. Aujourd'hui, cela fait six ans que c'est dans les cartons. Les études sont en cours d'être finalisées, puisque l'appel d'offres est en train d'être finalisé. J'espère qu'ils rentreront dans les prix pour que l'on puisse commencer l'opération. Donc vous voyez, là aussi, il y a des difficultés entre le moment où l'on veut maîtriser du foncier et le moment où l'on veut réaliser des études et le moment où cela peut sortir, ça peut mettre six ans, c'est-à-dire le temps d'un PLH. Alors, comment on fait ?

Pour poursuivre notre politique de l'habitat et du logement pour tous, pour nos populations locales, pour ceux qui vivent ici, pour maîtriser le coût de sortie, nous avons mis en place un certain nombre de secteurs d'aménagement dans le passé, la ZAC d'Arrousets, la ZAC du Séqué, et tout ceci à des prix maîtrisés. Et bientôt, l'opération du Prissé arrivera. Nous devons répondre aux objectifs du PLH et pour cela, il faut maîtriser le foncier. C'est la seule solution. C'est la base d'une organisation générale au service de nos populations qu'il faut loger en priorité.

Le terrain du Séqué pour lequel le conseil municipal donne son avis ce jour fait partie de ces objectifs que nous nous sommes fixés pour le PLH 2020-2026. Ce terrain a une vocation constructible depuis plus de 20 ans. Il était prévu à vocation économique jusqu'alors. Pour les raisons que j'ai évoquées précédemment, nous souhaitons poursuivre la vocation d'habitat sur ce terrain, mais pas n'importe comment. Une orientation d'aménagement a été présentée à l'enquête publique et elle vous a été présentée en commission Développement durable et Urbanisme. L'enquête publique a soulevé un certain nombre de remarques. Pour ma part, je trouve très bien que les citoyens puissent s'exprimer et c'est ce qui a été fait. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable, ainsi que le SCoT et d'autres publics associés. Il y a un certain nombre de remarques que nous pouvons entendre. Il est vrai que pour certains, il semblait que le terrain était en N alors qu'il était depuis longtemps en zone 2AU, c'est-à-dire urbanisable.

Je voudrais rappeler ici que dans le cadre du futur PLUI, nous allons rendre inconstructible de très nombreux hectares à l'échelle de l'agglomération et ce terrain fait partie de l'équilibre général des terrains que l'on conservera en constructible et d'autres que l'on rendra inconstructibles. Alors que nous n'allons pas faire n'importe quoi sur ce terrain. Nous allons d'abord loger des personnes, des gens d'ici, des locaux qui ne peuvent pas se loger si nous ne mettons pas en œuvre ce projet.

Le projet est basé sur des logements intermédiaires avec des logements en bande et non pas des maisons individuelles et des logements collectifs, ainsi que des surfaces dédiées aux activités. Nous allons également, dans le cadre de cette opération, réaliser des logements en BRS, Bail Réel Solidaire, donc avec des coûts moindres. Nous allons donc bien entendu maîtriser le prix de vente, comme cela a été réalisé sur l'ensemble de la ZAC du Séqué, permettant ainsi à un certain nombre d'habitants de se loger à moins de 2 500 euros du mètre

carré. Vous devez connaître les prix dans les différents quartiers. J'insiste sur ce point. Un certain nombre d'habitants du quartier ont pu accéder à la propriété, car la collectivité a mis en place des prix plancher pour ces ventes. Cette solidarité doit aujourd'hui s'appliquer à d'autres personnes qui veulent rester sur notre commune.

Nous avons dans tous les cas, et nous le savons dans tous les quartiers, un certain nombre « d'allergies », je mets cela entre guillemets, à chaque fois qu'une nouvelle opération sort, parce qu'effectivement il manque un certain nombre d'informations. Alors aujourd'hui, le projet n'est pas dessiné. Nous reviendrons vers vous dans le courant de l'année, tel que nous l'avons présenté au Prissé. L'objectif est également d'atteindre un certain niveau environnemental qui sera exigeant. Rappelons l'opération qui est en cours de finition à Oreka, bâtiment bioclimatique à énergie positive de type BEPOS, qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme, avec l'utilisation de matériaux biosourcés ou l'utilisation de matériaux avec la notion Qualité Air ou encore la récupération des eaux pluviales. Là aussi, les prix capés avaient été fixés au promoteur au départ. Nous avons eu une exigence avec des prix de vente très abordables. C'est ce qui a été fait.

Concernant la population, parce que vous disiez certains d'entre vous que cela pouvait aussi amener à avoir des résidences secondaires, ce n'est pas le cas. De toute façon on le sait qu'à Bayonne les résidences secondaires, Monsieur le Maire, je n'ai pas le chiffre en tête, mais on est à peine au niveau de 4 %. C'est vrai que dans le programme d'Oreka, je le prends pour un exemple, on a accueilli un certain nombre de Bayonnais entre les départements du 64 et du 40, et cela représente 84 % des personnes, dont environ 40 %. Et tous ceux qui proviennent en dehors du département 64 ne représentent que 16 % des propriétaires. C'est ce que nous visions et donc nous pouvons dire que s'il y a aussi des Landais qui sont arrivés, c'est qu'à un moment, ne pouvant pas se loger sur Bayonne, ils sont partis à l'extérieur et aujourd'hui, ils sont revenus.

Je précise, et Monsieur le Maire certainement en parlera tout à l'heure, nous avons pris la décision, on ne le vend pas à un promoteur, nous confions ce terrain au bailleur social HSA qui est le bailleur de l'Agglomération, et tel que nous l'avons mis en œuvre également au Prissé.

Alors, j'entends les critiques sur l'imperméabilisation du terrain. On peut l'entendre. Mais c'est aussi l'une de nos préoccupations et nous y sommes attentifs. L'imperméabilisation est un sujet que nous traitons déjà au niveau de l'Agglomération et que nous avons précisé dans le prochain PLU avec des règles plus précises et plus restrictives. Aujourd'hui, il faut aussi rappeler les études qui ont été menées par l'Agglomération sur les bassins versants. Nous appliquons aujourd'hui les coefficients d'imperméabilisation sur chaque terrain, avec l'obligation de réaliser pour chaque opération des bassins de rétention. Dans le cadre de la réflexion du PLU, nous allons rendre un certain nombre de terrains inconstructibles en les rendant en A (Agricole) ou en N (Naturel). Pour Bayonne, nous répondons déjà à l'objectif fixé. Le sujet de l'imperméabilisation doit être regardé également à travers le prisme de l'étalement urbain qui concerne principalement les populations qui ne peuvent pas se loger ici sur l'agglomération, et qui sont obligées de s'éloigner à 30 ou 40 kilomètres. Est-ce qu'on laisse faire ? On continue comme ça ? Nous savons que 60 % des emplois sont sur notre agglomération. Environ 32 000 emplois à Bayonne pour 50 000 habitants, ce que rappelle

souvent Monsieur le Maire. Il faut bien aussi loger ces populations, sinon nous participons à cette fuite et à l'étalement urbain.

Au-delà de l'imperméabilisation et de l'étalement urbain, ce sont les gaz à effet de serre qui, on le sait sont des facteurs du réchauffement climatique qu'il faut réduire en priorité afin d'éviter le mur qui se trouve devant nous. Il faut éviter les déplacements de ces populations le matin et le soir pour rentrer chez eux après une journée de travail. Il faut aussi loger ces populations sur notre ville.

Concernant un certain nombre de questions environnementales, je voudrais tout de même le préciser pour ceux qui nous regardent sur Internet, que l'expertise écologique a été menée à différentes périodes de l'année afin d'apprécier les intérêts écologiques sur le site. Il en ressort que l'évolution du PLU ne compromet pas la protection environnementale. Les objectifs de protection des milieux naturels et de la biodiversité ainsi que les objectifs de la protection de Natura 2000 ne sont pas compromis par la modification. Les objectifs de protection des trames vertes et bleues et la modification ne sont pas incompatibles avec les objectifs de protection de la biodiversité et des corridors écologiques. Les continuités boisées identifiées en marge du terrain seront préservées en zone naturelle ou en espaces boisés classés. Et d'ailleurs, nous travaillons sur ces sujets avec mes collègues, Laurence Hardouin, Lionel Sevilla et Jérôme Aguerre.

Pour terminer, la protection des zones humides n'est pas impactée et la modification n'impacte pas la zone des Barthes de l'Adour. Donc j'entends les sujets, mais moi, je me réfère à des documents, je ne suis pas un spécialiste des zones humides, donc j'ai des rapports qui sont étayés et qui nous disent le contraire.

Pour essayer de finaliser mes propos, une enquête publique a eu lieu entre le 5 juillet et le 9 août 2019 qui a donné lieu à un avis de la part du commissaire enquêteur, avec des observations. Effectivement, nous faisons part d'un certain nombre de visites sur le site et 8 957 visites et 152 avis favorables et défavorables. Mais on ne comptabilise pas. On n'est pas dans un match à comptabiliser les avis. Chacun peut s'exprimer, donner son avis et ensuite, le commissaire enquêteur donne son avis général et il aurait pu très bien, s'il y avait eu des éléments négatifs, donner un avis défavorable, ce qui n'est pas le cas.

Comme je vous l'ai indiqué, c'est HSA qui maîtrisera ce secteur, avec une partie des logements BRS et une partie avec des prix maîtrisés, des prix capés, en faveur des Bayonnais et notamment des classes moyennes. Ce que l'on peut vous préciser, c'est que le projet répondra aux exigences environnementales que nous souhaitons, que le projet ne va pas réduire le cadre de vie, que les espaces verts seront respectés et la plantation d'arbres sera prévue. Nous y serons vigilants. Nous serons aussi exigeants en matière d'intégration dans le site et dans le quartier, avec une forte valeur environnementale. Préciser, et nous vous parlions des pistes cyclables, que les pistes cyclables ont été renforcées. La piste cyclable a déjà été réalisée sur le chemin des Pinèdes afin de relier le Séqué et au centre-ville et d'autres aménagements suivront. L'augmentation du transport en commun est effective avec de nouveaux horaires et une augmentation de la fréquence qui pourrait encore être améliorée si nécessaire. Et c'est vrai que cela a demandé un certain nombre de temps puisque, pour réaliser cette voie à la fois automobile et véhicule doux, il a fallu un certain nombre de temps, puisque nous avons

quand même un certain nombre de terrains qu'il fallait posséder pour pouvoir réaliser. Et nous avons tout de même un certain nombre de difficultés avec quelques propriétaires.

C'est vrai, et vous le souligniez Juliette Brocard, que l'activité économique en pied d'immeuble aussi est un de nos objectifs. Et nous savons que l'augmentation de la population permettrait d'atteindre le seuil de rentabilité nécessaire à l'installation et au maintien des commerces. Et c'est tout le travail que nous faisons également avec Sylvie Durrui et que l'on va faire aussi sur le Prissé, c'est de trouver les commerces qui pourraient venir sur ce territoire-là.

La maison de quartier qui a été construite avec la population, avec une participation assez forte, ce nouveau lieu témoigne de l'intérêt que portent les résidents à leur quartier, avec une forte participation aux différentes animations, dont le marché du mercredi. Que les jardins seront gérés également par une association d'habitants valorisant à la fois le bien-vivre ensemble et le partage. Et il faut continuer dans cette direction.

Il va de soi que ces points permettent de combattre l'idée d'une cité-dortoir. C'est tout ce que nous ne voulons pas. C'est vrai que cela demande un peu de temps par rapport aux transports en commun, ça y est, on est arrivé, on peut l'améliorer, le mode doux est renforcé et le sera d'autant plus dans les années à venir.

C'est vrai que sur ce terrain, nous avons une proposition d'habitat modulaire. Nous avons rencontré les porteurs de projets et nous avons une réflexion qui est en cours sur des localisations appropriées et qui pourraient être accompagnées avec du maraîchage. Cela pourrait être réalisé plutôt sur le terrain A ou N. Une réunion est programmée d'ailleurs avec Laurence Hardouin sur ce sujet à la demande de Monsieur le Maire, et nous reviendrons vers les porteurs de projets assez rapidement.

Enfin, je précise qu'en périphérie du Séqué, nous allons sanctuariser un certain nombre de terrains qui vont devenir inconstructibles pour devenir des zones A et qui pourront être cultivées. C'est un élément de réponse à ce que vous nous demandiez tout à l'heure.

Enfin, je voudrais rappeler et Juliette Brocard en a également parlé, c'est l'école. Effectivement, nous avons un accompagnement qui va se faire avec une école dans les prochaines années et qui devrait à la fois à relier le quartier d'Arrousets avec le quartier du Séqué.

C'est toute la cohérence de notre projet qui concerne à la fois l'habitat, le commerce, les mobilités douces, le transport en commun, l'éducation, la proximité et le bien-vivre. Par rapport à la spéculation immobilière, c'est une bonne réponse que nous donnons, puisqu'effectivement, c'est HSA qui va maîtriser. Et à chaque fois que nous travaillons sur des sujets, cela a été le cas sur le Prissé, nous avons des prix capés de sortie. Ce sont des prix qui ne pourront pas être au-delà parce que notre difficulté c'est effectivement cette maîtrise, et nous voulons aussi à la fois créer des logements sociaux, et maîtriser également les sorties du privé. Et c'est ce que nous faisons avec Monsieur le Maire pour des projets, quand nous voyons les prix, on le dit directement au porteur de projet, ce n'est pas possible.

Je voudrais parler également... par rapport aux questions quand vous dites, Mathieu Bergé, vous dites : « Bayonne construit trop ». Excusez-moi, au précédent mandat, on a réduit de

60 % la concession, donc nous n'avons pas construit 1 000 logements dans le mandat précédent. Donc vous ne pouvez pas nous dire aujourd'hui que l'on construit trop.

Le transport en commun, je vous en ai parlé.

Et par rapport à la démocratie participative, effectivement, ce sont des sujets sur lesquels on travaille. Je sais que sur le projet du Prissé, vous-même, je me souviens en commission, vous étiez très attentifs au projet. Vous étiez assez satisfaits du projet. Et pour dire que nous pouvons y arriver, je prends l'exemple du projet de l'Atalante à Saint-Esprit où effectivement il y a eu une forte mobilisation sur un terrain qui ne nous appartenait pas. Mais on est arrivé au final à trouver avec de la concertation, avec l'association qui était sur place, quand ils ont vu le projet ils étaient satisfaits. Il faut quand même ramener ces éléments.

Madame Liousse a posé une question concernant la capacité des réseaux. Donc je lui apporte tout de même une réponse parce qu'elle l'a posée en commission Urbanisme. La capacité de traitement de la station Saint-Frédéric se trouve augmentée par le transfert d'une partie des eaux usées de l'ouest de Mouguerre vers la station d'épuration de Mouguerre, et la rénovation et l'agrandissement de la station d'épuration de Saint-Bernard vont reprendre les eaux usées qui aboutissaient au quai de Lesseps. Donc voilà. Il n'y a donc pas de souci de réseaux pour ce futur projet.

Voilà, Monsieur le Maire. J'ai répondu à quelques-unes des questions.

M. LE MAIRE : Vous avez été exhaustif, très complet et du reste, au point que je ne vois vraiment pas ce qu'il y a à ajouter. Donc moi, je n'ai rien à dire. Monsieur Etcheto... En fait, il ne faut pas trop poser de questions à Monsieur Alain Lacassagne, vous le savez, on a eu une déclaration de politique générale extrêmement complète du reste et totalement dans le sujet. Monsieur Etcheto ?

M. ETCHETO : Je pense que forcément, à force d'être préparé un petit peu trop à l'avance, cela peut manquer sa cible, on envoie beaucoup, beaucoup de munitions comme ça, mais moi j'aurais préféré qu'on réponde directement aux questions un peu plus fines que l'on posait. Parce qu'effectivement, c'est lourd, ça éteint le monde ou ça éteint le débat ou ça prétend le faire, mais en réalité pas du tout. Alors moi, je voudrais derrière reprendre un petit peu ce qui est notre position, qui peut-être effectivement n'est pas exactement celle qui a été portée, même si l'on se rejoint sur certains points par les autres groupes.

Que les choses soient claires. Je rejoins parfaitement ce qu'a dit Alain Lacassagne. Nous, nous ne contestons pas du tout la nécessité de loger les Bayonnais ou les autres, ceux qui ont vocation à être les habitants de Bayonne dans les années à venir. On sait que c'est un véritable défi sur ce territoire, disons-le, le logement, et surtout du logement accessible au plus grand nombre et que c'est un problème qui devient de plus en plus aigu, et qu'il faut y répondre avec un sens des responsabilités en urbanisme durable. C'est-à-dire qu'en effet, la plupart de ces habitants ont vocation à habiter plus près de leurs activités pour qu'il y ait tout simplement moins de déplacements, moins de consommation d'espace. Mais nous n'allons pas refaire les débats sur le PLH, on se rejoint tout à fait.

Je voudrais par contre derrière que nous soyons très clairs. Nous, si l'on trouve que le Séqué est un projet... y compris dans ce qui s'est fait jusque-là et dans ce que vous voulez faire, en fait, vous vous apprêtez à reproduire les mêmes erreurs que celles qui ont présidé aux premières phases. Vous faites beaucoup de logements, mais vous ne faites pas de quartier. Il n'y a pas d'équipements de proximité. On a parlé de l'école. Alors on entend la réponse : « oui, on va la faire, on va la faire », ça, on entend cela depuis pratiquement presque 20 ans. On a clôturé la ZAC d'Arrousets la dernière année du mandat précédent sur ce constat d'échec-là. Alors, il y avait l'école, il y avait le fronton, je crois qu'il manquait aussi une place publique. La Ville d'ailleurs a récupéré des fonds à ce titre-là et ne les a toujours pas réinvestis dans ce qui est l'un des équipements les plus nécessaires si l'on veut loger des habitants, faire quartier, il faut évidemment positionner ce genre d'équipements nécessaires à tous. Nous n'allons pas revenir dans le détail, mais l'école c'est un petit peu emblématique.

Quant à l'autre aspect, cela a été dit par Juliette tout à l'heure et nous y reviendrons avec le budget, vous êtes très pressés parce qu'il s'agit aussi, disons-le, de trouver des fonds. Là, on sait bien de toute façon, c'est expliqué comme ça et on y reviendra, que pour équilibrer un budget d'investissement extrêmement exigeant, je le dis comme cela, avec un autofinancement qui est de la Ville, une capacité d'autofinancement qui est très insuffisante, il faut vendre des biens, il faut liquider le patrimoine. Et là, effectivement, il y a 3 millions d'euros qu'il faut faire rentrer dans les caisses de la Ville. On pense qu'on aurait pu prendre le temps de construire en effet un projet urbain plus satisfaisant. Cela aurait mérité un peu de temps certainement. Alors que l'on passe par HSA, il ne faut pas être non plus tout à fait dupe. Évidemment, comme ça, ça donne une petite touche vertueuse. Cela s'est fait aussi au Prissé mais HSA va ensuite retravailler avec des promoteurs privés dans le cadre de la VEFA à l'envers. Donc c'est une manière de conclure une affaire et de faire rentrer de l'argent assez vite et de la rendre aussi tout à fait présentable puisque l'on a un opérateur de logement social et de toute manière, ça sera, nous l'espérons bien, une partie de l'opération qui sera dédiée à cela. Mais il ne faut pas que l'on soit tout à fait dupe non plus.

Pour le reste, dans le fond de l'affaire, qu'il y ait besoin dans notre ville, qu'elle prenne ses responsabilités, nous en avons parlé à propos du PLH en matière de logements accessibles au plus grand nombre et aussi de la construction d'un urbanisme durable, c'est-à-dire en logeant le maximum d'habitants de toutes conditions sociales le plus près de leurs activités dans le cœur urbanisé de l'agglomération, on partage bien entendu le fait que ce soit une exigence.

M. LE MAIRE : Oui, Monsieur Bergé.

M. BERGÉ : Oui extrêmement rapidement, remercier Monsieur Lacassagne pour l'ensemble de ces explications et de nous avoir réexpliqué une fois de plus toute la politique publique de la majorité en matière d'urbanisme. Je le trouve quand même à chaque fois très, très dur avec ses prédécesseurs quand même qui ont beaucoup, beaucoup trop construit. Je ne me rappelle plus les noms de tous. Il y avait un jeune élu à une époque, Jean-René Etchegaray je crois qui a été adjoint à l'urbanisme pendant 13 ans, mais je vous trouve très dur quand même, Monsieur Lacassagne, avec vos prédécesseurs.

D'autre part, on ne conteste pas les enjeux du PLH. Ce que l'on conteste, c'est votre vision, le PLH préconisé pour Bayonne de se limiter à 435 logements par an. Lors de la séance

municipale où nous avons étudié le PLH ensemble, vous avez manifesté le désir de construire plus de 500 logements. Ce n'est pas nous, c'est vous, c'est votre majorité. Et comme l'a dit tout à l'heure Henri Etcheto, je pense qu'il y a un élément lié au budget et à la situation financière de la Ville qui vous oblige à avoir cette ambition.

Autre élément que je partage avec Monsieur Lacassagne, et c'est une forme d'aveu. Il compare cet aménagement de la zone du Séqué à la Vigilante. C'est-à-dire, en gros, on est mal parti et maintenant, on va écouter. Je vous fais une proposition : écoutez d'abord la prochaine fois, consultez la population, faites une charte d'urbanisme dans les quartiers, coconstruisez avec la population. Je ne plaisantais pas tout à l'heure quand je disais : pourquoi nous n'essayons pas d'imaginer le Bayonne de 2035 ? Quelque part c'est une manière de faire accepter à la population que la Ville va devoir croître de manière raisonnable, mais réfléchissons collectivement avec la population, quartier par quartier, comment cette ville va devoir croître. Autrement, on se retrouvera dans ce type de situation. Je pense que même vous, comme élu, vous souhaiteriez peut-être avoir une maquette de Bayonne 2035. En tout cas, si nous, nous étions à votre place, c'est ce que nous essayerions de faire, de construire cette maquette avec la population pour avoir une visibilité et pour ne pas voir pousser comme des champignons des projets immobiliers parcelle par parcelle.

Donc on est très mal parti. Nous allons rectifier ? Très bien, rectifions. Et si vous rectifiez comme pour le Prissé, on vous accompagnera parce que vous avez su le dire sur le Prissé, on avait voté alors que nous étions dans une logique d'aménagement, mais là, nous savions déjà que ce serait un aménageur public, vous venez de nous le dire, déjà on regarde cela avec intérêt. Et le projet du Prissé avait été particulièrement bien intégré, vous le savez très bien, en termes de mobilité, de modalités et de caractère évolutif du projet. Vous savez très bien que nous sommes capables de vous accompagner sur des projets urbains. Vous reconnaissez que vous êtes mal partis, très bien, on remet à plat et si les choses se font d'une manière satisfaisante, on vous accompagnera. Mais nous ne pouvons pas vous accompagner sur les choses sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord avec vous et sur lesquelles la population n'est pas d'accord avec vous.

Après, je vais vous dire, c'est juste un petit élément de cohérence quand même pour votre majorité. J'ai bien entendu tout à l'heure que Monsieur Lacassagne a parlé de projet d'école pour les quartiers du Séqué et d'Arrousets. Nous sommes bien d'accord, c'est le même quartier ? Eh non, ce n'est pas le même quartier, en tout cas, pas avec votre carte, pas avec les comités de quartier. Vous avez Arrousets qui est dans les rives droites de l'Adour et vous en avez le Séqué qui est juste à côté. Ce sont les mêmes bassins de vie, ce sont les mêmes connexions sur les hauteurs de Bayonne. Il faut de la cohérence dans la politique publique. On vous l'a dit tout à l'heure sur cette question des quartiers. Là, on a l'exemple type d'incohérence entre ces quartiers au périmètre, excusez-nous on a utilisé le terme mais nous le pensons réellement, « délirant », qui ne correspondent à aucune réalité sociale et humaine. Et on le voit avec ce projet d'école qui serait censé desservir les quartiers du Séqué et d'Arrousets et qui se retrouve dans deux conseils de quartiers différents. Donc, qu'est-ce que l'on va faire ? Nous allons faire un inter-quartier ? Ça nous rappellera quand on était enfant, quand on faisait des parties de foot ? Voilà, c'est tout, j'ai terminé.

M. LACASSAGNE : J'ai juste une petite phrase...

M. LE MAIRE : Je vais vous laisser répondre, je vais juste dire une petite chose parce que je n'avais pas l'intention d'intervenir là-dessus. Vous avez une constance vous, parce qu'effectivement, vous dites que l'on n'en a pas, vous flattez toujours l'opinion publique dans le sens du poil. Et nous, nous sommes aux affaires et on prend des décisions, au risque quelques fois de ne pas plaire. J'ajoute que vous avez compris qu'il y avait un syndrome dans – et nous l'avons vu à l'occasion du débat sur le PLH et on le verra encore – un syndrome du nouveau résident du territoire. Je m'explique : un syndrome du nouvel arrivant de la ville, du village, du quartier, de la rue, le dernier arrivé ferme la porte. « Après moi, plus de construction ». Ça, ce n'est pas possible.

Le terrain dont on vous parle depuis au moins le début des années 90 est constructible. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, c'est l'historique du foncier et des documents d'urbanisme. Il appartient à la Ville et parce qu'il appartient à la Ville, il faudrait considérer qu'il n'est pas constructible ? Il n'y a pas de meilleure solution aujourd'hui pour produire du logement accessible que d'avoir la maîtrise publique du terrain. Ce que je dis est d'une banalité absolue. C'est comme cela que l'on travaille à Bayonne depuis fort longtemps. Ce n'est pas comme cela que l'on travaille dans beaucoup de villes voisines et c'est comme cela que les promoteurs font le prix. Nous, on a la maîtrise du foncier, on a la maîtrise des outils. On a un bailleur social qui s'appelle Habitat Sud Atlantic qui a une expertise particulière et qui connaît la ville comme personne. Il y a déjà 5 000 logements sociaux dans cette ville qui sont gérés par Habitat Sud Atlantic. Et nous, on confie à notre bailleur social le soin de présenter une opération d'aménagement dans laquelle il y aura une proportion importante de logements sociaux et aussi de logements en accession et de toute façon, un prix maîtrisé quoiqu'il arrive.

Moi, je veux bien tout ce que l'on veut, on ne trouvera jamais le terrain qui convienne. Mais alors on nous dit « oui mais vous vendez pour pouvoir effectivement faire rentrer de l'argent dans la caisse de la Ville. » Oui, oui, on fait de la bonne gestion aussi, parce qu'on est en train de réinvestir. Cet argent-là, voyez-vous, il va être investi à nouveau dans le patrimoine de la Ville. Dans le patrimoine de la Ville ! Il ne sortira pas du patrimoine. Il sera dans un patrimoine immobilier et il passera dans un patrimoine peut-être mobilier ou immobilier. Ce sera le musée, ce sera la bibliothèque-médiathèque, ce sera une école ce sera...c'est tout cela. Arrêtons de dire que les cessions immobilières c'est un péché. D'ailleurs, à la Communauté d'agglomération, j'incite les services à commencer à proposer un véritable programme de cessions immobilières. Il faut y réfléchir. Nous ne sommes pas complexés par ce sujet. Je vous le dis tout de suite. On n'est pas complexés.

Par contre, ce qui nous importe nous, c'est d'atteindre les objectifs du PLH. Vous dites, c'est paradoxal, toujours flatter l'opinion dans le sens du poil, « il faut construire plus, mais pas là ». Ce n'est jamais devant chez quelqu'un qui vient nous raconter son histoire. On n'arrivera jamais dans cette affaire. Et d'ailleurs, il y a des villes qui aujourd'hui se trouvent confrontées à un vieillissement, une déprise démographique à nos portes, tout simplement parce qu'ils n'ont pas eu une véritable politique de logement, et elle date des années 60. Henri Grenet, Jean Grenet et nous essayons de continuer dans cette direction. Il ne s'agit pas de construire n'importe quoi, n'importe comment, mais lorsqu'il y a un terrain qui appartient à la Ville, qui est constructible... Alors il était constructible pour faire de l'activité. Personne ne nous dit que c'est une bonne idée que d'avoir décidé de transférer l'activité vers l'habitat. Personne ne nous

le dit. Cela est apparu évident pour nous, tout simplement parce que dans une zone d'habitat majoritaire, il était nécessaire de poursuivre dans cette direction.

Et je termine en disant : ne faisons pas le procès déjà du projet immobilier qui se fera là-dedans. Aujourd'hui, on est sur une modification d'un document de planification urbaine où l'on est en train de dire que l'on va faire du logement là où il était prévu de faire de l'activité économique, par définition un peu bruyante. Bon, on ne demande pas qu'on nous félicite, mais on est simplement en train de dire qu'on va plutôt dans le bon sens. Et après, la question de la densité sur le terrain est un vrai sujet et il n'est pas tranché là. Ce n'est pas l'objet. Un document de planification, ce n'est pas un permis de construire, ce n'est pas un permis d'aménager. Nous ne sommes pas sur le même registre. On verra. On a lancé des chiffres de 180 logements, de 100 logements, on ne sait pas. Nous ne le savons pas. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas là dans cet exercice. Mais par contre, oui, ce terrain appartient à la Ville. Oui, ce terrain est constructible. Oui, ce terrain va passer de la zone d'activité à une zone d'habitat. Oui la Ville souhaite céder ce bien à un bailleur social pour continuer sa politique en matière de logement et respecter les objectifs fixés dans le cadre du PLH. C'est très simple.

Monsieur Lacassagne et puis ensuite Madame Herrera.

M. LACASSAGNE : Oui, c'est juste une réaction par rapport à des propos de Mathieu Bergé, très court. Vous me disiez que j'ai été assez dur avec mes prédécesseurs. Pas du tout. C'est la période qui est très dure. Est-ce que l'on pouvait imaginer en 2005 la pression foncière qui allait arriver, la spéculation qui arrivait ? Non, nous ne pouvions pas l'anticiper. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Madame Herrera et puis on conclut par les votes.

Mme HERRERA-LANDA : Moi, je suis un petit peu choquée par ce que j'ai entendu, que l'opposition et la minorité étaient démagogiques, c'est-à-dire qu'elles prenaient les Bayonnais dans le sens du poil. Je pense que quand on écoute les personnes, ce n'est pas forcément satisfaire aux intérêts individuels, mais c'est prendre en compte et écouter peut-être ce que la population a à dire. Moi, je ne considère pas que ce soit de la démagogie, c'est tenir compte de l'opinion des citoyens. Après, cela doit être retravaillé, mais les écouter, c'est tout de même quelque chose d'important. Je ne suis pas intervenue tout à l'heure sur la réunion qui s'est déroulée à Sainte-Croix où j'étais présente, mais ce qui s'est passé c'est qu'il y a un projet qui a été présenté, qui était déjà assez avancé face à une population qui n'avait pas pu s'exprimer préalablement, ce qui fait que la réunion a été instrumentalisée des deux côtés d'ailleurs, tout simplement parce qu'il n'y avait pas précédemment de réelle communication. C'est comme cela que je l'ai interprété, peut-être à tort. Ce que je veux dire, c'est qu'écouter les citoyens, ce n'est pas être démagogique nous semble-t-il.

Deuxièmement, les citoyens sont, eux, égoïstes, puisque le dernier arrivé refuse que d'autres personnes arrivent. Je tiens quand même à dire qu'à l'occasion de la commission, j'ai posé une question qui est assez simple : dans ce projet, on se rend compte que la SEPA a conclu une concession d'aménagement en 2006, qui a été l'objet de trois avenants. Comment voulez-vous que des personnes qui habitent sur site soient informées de ces... je ne sais pas trop comment les qualifier... ces épisodes administratifs qui se prolongent de 2006 à 2025 ? Donc j'ai posé la question de l'information de la population à ce propos et de l'information qui avait été faite en

direction de la population qui habite le quartier du fait qu'il y avait une sorte de décharge publique « sauvage » sur un terrain qui *a priori* devait être l'objet d'un programme de construction. Ce qui m'a été répondu et ce que nous a confirmé la population, c'est qu'elle n'avait pas été informée. Alors, je pense que si l'opposition est démagogique et la population est égoïste, la majorité trouvera les mots qui qualifie son attitude, puisqu'il y a quand même un élément important, nous semble-t-il, qui est dû à la population, c'est *a minima* son information. Et il semblerait que de votre côté, il y ait eu une carence d'information aux habitants du quartier. Donc ils ne sont pas forcément égoïstes, mais s'ils ne savent pas, ils ne peuvent pas non plus avoir un comportement que vous qualifieriez peut-être de « citoyen ». Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Simplement pour rappeler que dans ce développement et cet étalement que vous nous proposez, il y a toujours des justifications. Il y a toujours cette justification, mais un espace urbain, lui, qui se développe, et un espace naturel que l'on transforme et qui disparaît peu à peu. Ce projet s'inscrit dans une évolution du quartier qui a laissé la place, n'oublions pas, à une installation de Bouygues. On ne peut pas dire que cela soit une installation véritablement d'écoquartier. Et nous ne pouvons pas dire que les tarifs soient très abordables. Je ne sais pas, Monsieur Lacassagne, où est-ce que vous trouvez à Bayonne des prix de logements pas chers. Ils sont totalement inaccessibles. Et je suis content de découvrir aujourd'hui, et très certainement les habitants du quartier aussi, qu'on va faire du logement social dans ce projet-là. Mais pourquoi vous n'en parlez pas plus tôt ? Pourquoi vous ne vous concertez pas avec la population ? Au moins vous, si ce n'est pas avec nous.

M. LE MAIRE : Bon, écoutez, je crois que l'on va voter. Monsieur Lacassagne ne va pas repartir dans des explications. Par contre, on vote. Alors, il faut que l'on fasse le point parce que je ne sais plus très bien où on en est. Monsieur Etcheto, vous votez comment ? Contre ? Monsieur Esteban vous votez ? Contre ? Et Monsieur ?

M. BERGÉ : Nous allons voter contre, mais je ne sais pas si vous vous rendez compte pendant la séance, vous nous dites que quelque part les documents qui ont été soumis à enquête publique, les documents que l'on a étudiés, pour lesquels on se fait des positions, en réalité le projet ne sera pas ce qui est écrit sur les documents, parce que ce sera... en termes de démocratie, que ce soit par rapport à l'opposition, par rapport à la...

M. LE MAIRE : Ne me faites pas croire que vous ne savez pas la différence qu'il y a entre un permis de construire et un document de planification, ou alors vous me faites peur, vous me faites peur.

M. BERGÉ : Vous ne me faites pas peur parce que vous faites la différence entre élus de la majorité, et élus de la minorité ou de l'opposition pour savoir qui est en capacité de savoir si dans les documents administratifs, cela se rapproche de la réalité ou si...

M. LE MAIRE : Mais un plan d'urbanisme ne dit jamais la construction qui va être réalisée.

M. BERGÉ : Il donne des volumes.

M. LE MAIRE : Il ne donne pas des volumes.

M. BERGÉ : Il donne des volumes, il y a 190 logements. Et là, vous nous avez dit « ce ne sera peut-être pas à 190 logements ». Mais alors pourquoi cette information ?

M. LE MAIRE : Par contre, on dit que le terrain sera constructible. Ça, c'est sûr.

M. BERGÉ : Et il est constructible depuis longtemps, en zone économique, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, mais nous sommes au courant de tous les éléments techniques, je pense que nous les avons étudiés. *A priori*, les éléments politiques que vous vous gardez pour vous et votre majorité, nous n'y avons pas accès, mais nous voterons donc contre.

M. LE MAIRE : Écoutez, vous votez contre et la majorité vote pour. La délibération est adoptée.

Mme HARDOUIN-TORRE : Il y a une abstention, Martine Bisauta.

M. LE MAIRE : Ah oui, Madame Bisauta, abstention.

ADOPTE A LA MAJORITE

Votes contre : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, M. ESTEBAN,
Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE
Abstention : 1, Mme BISAUTA (représentée par mandat)

15. ZAC du Séqué – Approbation de l'avenant n°4 à la convention de concession d'aménagement

Le rapport n°15 Monsieur Lacassagne, vous avez la ZAC du Séqué à présenter, mais c'est l'approbation de l'avenant n°4, en fait cet avenant, Madame Juliette Brocard l'a évoqué tout à l'heure. On peut peut-être aller assez vite. Allez-y.

M. LACASSAGNE : Il s'agit de l'approbation de l'avenant n°4 à la convention de concession d'aménagement. Par délibération du 24 mai 2006, la Ville a décidé de confier l'aménagement de la ZAC du Séqué à la Société de l'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) et a conclu une concession d'aménagement le 8 août 2006 pour une durée de 8 ans, successivement prolongée par avenants à 11 puis 15 ans. Afin de permettre à la SEPA de proroger le délai de validité du compromis de vente avec l'opérateur SEIXO sur l'îlot 9b jusqu'en avril 2024 (approbation du PLUi communautaire), il est proposé de conclure un avenant n°4. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions de l'avenant n°4 annexé à la note explicative de synthèse, concernant la durée de la concession qui passe ainsi de 15 à 19 ans (jusqu'au 08.08.2025) avec modification d'un élément de la participation à l'opération générale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°4.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport vous votez contre ? Non ?

Mme BROCARD : Non, justement on vote pour, puisque notre propos était de dire qu'il fallait justement conforter la ZAC.

M. LE MAIRE : Excusez-moi, donc vous votez pour. Monsieur Esteban, contre. Et Monsieur ? Contre. Comme le rapport précédent, c'est clair. Merci. C'était donc le rapport 15.

ADOPTE A LA MAJORITE

Votes contre : 4, M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

16. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine

Nous passons maintenant au rapport 16 avec Madame Brau-Boirie.

Mme BRAU-BOIRIE : Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2021, de 2 983 € de subventions, d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien de 64 592,07 € de subventions, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec ceux-ci.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, en général, il n'y a pas de problème particulier. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENFANCE-JEUNESSE-ÉDUCATION

17. Petite enfance – Évolution du dispositif de la Commission d'Admission Unique pour l'attribution des places en crèche

On poursuit avec Madame Jennifer Mothes, c'est le rapport 17, Petite enfance.

Mme MOTHES : Merci Monsieur le Maire. En préambule, il convient de rappeler que la commission d'admission unique a été créée lors du mandat précédent, en 2016. C'est un acquis très important qui constitue une avancée majeure dans la prise en compte des besoins des familles. En effet, elle permet de formaliser un processus concentré d'attribution des places, fondé sur des valeurs d'équité, de transparence et de mixité sociale. Après cinq années de fonctionnement, l'enjeu consiste aujourd'hui à procéder à quelques ajustements visant à renforcer les objectifs initialement posés.

Il est ainsi proposé d'ajuster le dispositif de la commission d'admission unique pour l'attribution des places en crèche, avec deux évolutions majeures : la mise en place d'une nouvelle instance chargée spécifiquement du traitement des situations de vulnérabilité d'une part, ainsi que la révision des critères d'attribution pour garantir un rééquilibrage des attributions des places d'autre part. D'autres ajustements décrits dans la notice explicative de synthèse viennent compléter ces évolutions principales. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le

règlement des inscriptions dans les lieux d'accueil petite enfance et de la commission d'admission unique pour la gestion et l'attribution des places en crèches.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, Jean Marc Abadie, Julie Bensoussan et c'est tout. On commence par Jean-Marc Abadie ?

M. ABADIE : Egian erran, gailu honen jartzea: hartzaindegi plazak emateko onarpen komizio bakarraren bidez, ongi iduritzen zauku.

Hala ere, Baionan, eskaintza eta eskariaren arteko alde handia beti badugu. Izan dadin kolektibo edo banakako errezebitze mailetan. Baionan, berrehun toki falta ditugu!

Haurrentzako toki eskaintza garatu behar dugu. Bereziki euskaraz.

Je profite de ce moment pour informer les personnes qui ne sont pas au courant que le Parlement français a adopté la proposition de loi pour protéger et promouvoir les langues territoriales, grâce notamment à Paul Molac le député du groupe Liberté et Territoires, qui permettra entre autres la création d'un forfait scolaire. Et une autre nouveauté majeure, c'est l'instauration, enfin, de l'enseignement immersif pour nous, en basque.

Pour continuer sur cette délibération, autant vous dire d'emblée nous adhérons totalement à la mise en place de ce dispositif via la commission d'admission unique pour l'attribution des places en crèche bien sûr. Il a notamment l'avantage de faire se rencontrer des professionnels de la petite enfance sur le territoire, mais surtout de rendre la procédure d'accueil plus vertueuse. Disons-le tout de go, il n'y a *a priori* plus de passe-droit. Au fil du temps, ce système s'améliore avec de nouveaux critères, c'est le cas de cette délibération.

Question annexe : est-ce que vous envisagez d'étendre cette transparence à d'autres domaines, comme par exemple, au hasard, l'attribution de logements ou d'emplois ?

Donc, après avoir approuvé lors du conseil municipal de juillet 2019 les règlements de fonctionnement des trois crèches municipales ainsi que les termes de la convention d'objectifs et de résultat 2019 pour le fonctionnement du relais assistantes maternelles et du relais unique de petite enfance, nous voici aujourd'hui devant plusieurs modifications, dont une nouvelle instance chargée spécifiquement du traitement des situations de vulnérabilité, la révision des critères d'attribution et d'autres ajustements techniques, avec en sus un renforcement du suivi de la langue basque, ce dont nous nous félicitons. À ce sujet et afin de valoriser la démarche de l'apprentissage de l'euskara, il serait judicieux que l'instance de concertation puisse attribuer aussi quelques points pour les familles qui désirent que leur jeune enfant soit baigné dans notre langue territoriale. De même, il manque au centre-ville, du côté des Arènes par exemple, une continuité de l'apprentissage du basque en primaire publique et en immersion, voire pourquoi pas l'installation ou la création d'une ikastola en centre-ville, cela pour faire le lien avec les ouailles sortant de la crèche Luma située dans le quartier de Balichon comme vous le savez.

Pour le reste, la question de fond demeure toujours le décalage qui existe entre l'offre et la demande sur la place bayonnaise, tant au niveau de l'accueil collectif, près de 300 places apparemment, que de l'accueil individuel autour de 500 places. D'après nos professionnels de la petite enfance, il y aurait autour de 200 demandes de familles non satisfaites. Cela crée une forte tension, du coup l'offre privée se développe avec des tarifs prohibitifs, comme pour les

mini-crèches dont le tarif horaire se situe entre 4 et 6 euros, alors que dans les crèches lambda ce tarif-là se situe plutôt entre 1 et 2 euros. Par ailleurs, cela complique la situation des familles où les femmes souvent, *a fortiori* si elles sont célibataires, sont obligées de stopper quelque temps leur carrière professionnelle, ce qui est une vraie source d'inégalité hommes / femmes. Il y aurait de même à diversifier l'offre de garde pour des horaires atypiques. Il faut mettre l'accent sur notre sémantique.

Enfin, si nous devons attendre une seule réponse de votre part, c'est de savoir combien il y a eu de création de places depuis 2014, sachant que la population bayonnaise a augmenté de près de 4 000 personnes durant cette période. Merci pour votre réponse.

M. LE MAIRE : On prend la question de Madame Bensoussan aussi.

Mme BENSOUSSAN : Oui, merci, Monsieur le Maire, de nous donner la parole. Je m'en étais ouverte auprès de vous. Moi, je vais m'abstenir sur cette délibération, je vais vous expliquer pourquoi, je n'en ai pas pour longtemps. J'en ai pour moins longtemps qu'Alain. Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai eu la chance pendant la précédente mandature, de piloter la création de la CAU et le schéma directeur Petite enfance qui a été adopté, le schéma directeur 2015-2020. En ce qui concerne la révision des critères d'attribution des places en crèche, je tiens quand même à rassurer le conseil municipal, nous n'avons pas que des enfants pauvres dans nos crèches, parce que quand on lit la délibération dans son entièreté, c'est un peu ce que cela sous-entend. Donc cela me gêne un peu. Je tenais à vous rassurer là-dessus, on a aussi des CSP+++ dans nos crèches et nous ne sommes donc pas dans le cadre d'une surreprésentation sociale, comme il est indiqué dans la délibération. Pour moi, en fait, une crèche doit être une photographie sociologique fidèle de son territoire. C'est-à-dire que par exemple, nous avons une surreprésentation des familles monoparentales à Bayonne, et bien cette surreprésentation, elle doit se retrouver dans nos crèches. Et aujourd'hui, ce n'est pas encore le cas. En fait, on a beaucoup avancé là-dessus, mais on n'y est pas encore. Et la délibération affirme de manière tout à fait décomplexée que les objectifs sociaux ont été largement atteints, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ici, nous ne sommes pas à Anglet, nous ne sommes pas à Bassussarry. Donc on est encore bien loin de se satisfaire de cela. Donc pour moi, la révision des critères, elle se base sur un constat qui, à la base, est erroné.

Et quand bien même, quand bien même, je voudrais rappeler que l'un des piliers fondamentaux du schéma directeur Petite enfance 2015-2020 était la promotion de l'égalité des chances. Et c'est quoi l'égalité des chances ? C'est se placer du point de vue du bien-être et du bien devenir de l'enfant, ce qui nous amène à donner la priorité aux enfants dont les familles ont le plus de difficultés à développer le langage, les capacités cognitives et de socialisation. Du point de vue de l'égalité des chances, l'intervention publique, la puissance publique doit apporter plus aux enfants des familles qui peuvent donner le moins. Et c'est cela qui doit guider la mise en place de nos politiques publiques en faveur de la petite enfance. Malheureusement, je le déplore vraiment, c'est tout le contraire qui est proposé dans cette délibération qui montre une volonté politique complètement assumée de je cite : « valoriser les plus hautes tranches de revenus ». Et cela me choque un peu parce que ce sont les termes qui sont employés et du coup, on renonce partiellement aux critères sociaux qui avaient été quand même politiquement bien affirmés, qui visaient justement à lutter contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge.

Donc pour moi, il s'agit quand même d'un gros coup de canif aux objectifs du schéma directeur. Je le redis, on parle de rééquilibrage, mais pour moi, c'est plus un rétropédalage en fait, parce que pour moi une politique Petite enfance doit vraiment être une véritable politique sociale avant tout, surtout que l'on est en pleine crise sanitaire et que l'après-Covid, je pense, va être très compliqué. C'est ce que je voulais vous dire. Donc je suis désolée, je vais m'abstenir et je trouve cela dommage.

M. LE MAIRE : Merci pour cette expression, maintenant, il faut donc que Madame Mothes s'exprime, mais je sais que Christine Martin-Dolhagaray peut le faire aussi. Nous allons commencer par vous Jennifer Mothes.

Mme MOTHES : Pour répondre à Monsieur Abadie, effectivement la langue basque va être renforcée et consolidée, avec un suivi dans les crèches et les ikastola pour voir le devenir des familles qui demandent dès le départ un suivi en langue basque, voir jusqu'où c'est suivi. Et ça, ça sera donné à l'Office public de la langue basque.

Concernant le nombre de places actuellement, nous sommes basés sur un schéma directeur qui est devenu obsolète et nous allons en lancer un nouveau et nous aurons donc du coup toutes les données chiffrées pour pouvoir savoir exactement si l'offre et la demande sont en adéquation.

Julie, concernant les critères sociaux, non ils ne sont pas abandonnés. Ils vont toujours en faire partie. Par critères sociaux, on ne peut pas prendre uniquement le quotient familial, parce que résumer des difficultés familiales à un quotient familial ne serait pas juste. Justement, les critères de handicap, de monoparentalité vont être beaucoup plus valorisés de façon à harmoniser les critères.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce que Madame Martin-Dolhagaray veut ajouter quelque chose ?

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Jennifer a déjà très bien répondu. Simplement, j'ai envie de réagir aux critères sociaux. Cela me fait un petit peu bondir. D'ailleurs, je déplore un petit peu que cette intervention arrive maintenant, alors qu'en commission Éducation nous avons eu largement le temps de débattre sur ce sujet, et en commission générale cela aurait pu être le cas aussi. Pour autant simplement pour revenir, pour des chiffres, puisqu'ils sont là, lorsqu'en 2015 nous avons mis en place – je dis bien « nous » parce que Julie était à nos côtés à cette époque – lorsqu'en 2015, les choses ont été mises en place, il y avait eu 8 % d'accueil social dans les crèches, et il était très évident qu'il fallait que nous constituions un système qui permette une égalité totale. Le constat que nous avons fait, et nous avons pu le voir au fur et à mesure de ces six années de mandat, les critères sont ce qu'ils sont et ils font parfois évoluer dans un sens différent. Et nous avons pu constater que le critère social de départ, et qui est tout à fait loyal, je veux dire qui a été défini au départ, ce critère social prenait beaucoup plus d'importance, à tel point que nous sommes arrivés à 20 %.

Donc la nécessité était maintenant de pouvoir rééquilibrer. Je crois que tout système qui est mis en place a besoin, au bout d'un certain temps, d'être évalué pour pouvoir évoluer. Les critères qui sont mis en place maintenant vont toujours vers des critères sociaux, mais une plus grande mixité sociale. L'intérêt c'est justement l'équilibre. Il est de ne pas créer des ghettos. Ce n'est certainement pas ce que l'on nous demande de faire. En plus, c'est vrai

qu'aller dire que les hauts revenus sont valorisés, non, c'est une petite ligne dans ce rapport qui précise que cette fois-ci, ils sont pris en compte simplement puisque jusque-là, ils ne l'étaient pas. Mais bien entendu, cela correspond à des tranches qui amènent un certain nombre de tarifs. Nous avons toujours le même nombre de places PSU dans nos crèches. Nous avons toujours le même système de tarification sociale et il n'est pas question pour nous, mairie de Bayonne, de favoriser les populations qui seraient socialement favorisées. Et je crois que la question ne se pose même pas par rapport à notre politique au niveau de l'enfance, de la petite enfance.

Je rappelle que c'est tout de même à Bayonne qu'il existe trois classes de tout-petits de moins de 3 ans, des services spécifiques qui ont été mis en place en collaboration avec l'Education nationale pour justement favoriser le langage, favoriser l'élocution, favoriser les apprentissages, faire en sorte que les enfants qui ont besoin très, très tôt d'être pris en charge par nos services, par l'Education nationale, aient cette chance. Donc je ne peux pas entendre dire qu'ici nous avons une politique qui pourrait ressembler à celle de villes voisines qui n'ont pas la même sociologie que nous. La nécessité de les faire évoluer, cette commission elle était justement sur le fait qu'il faut faire une évaluation. On ne peut pas rester sur les mêmes acquis pendant six ans. Donc les choses avancent. Nous allons continuer à observer ce qu'il se passe. Bien entendu, nous aurons des résultats au bout d'un an, deux ans ou trois ans. Ce sera à nous de nous remettre en cause, de nous questionner sur l'évolution nécessaire à mettre en place.

Je rappelle qu'un des critères très importants était aussi le secret médical. Il s'avère que des situations qui sont extrêmement difficiles n'ont pas forcément besoin d'être mises sur une place, pas une place publique parce que bien entendu, chacun est tenu à un secret, mais nous pouvons comprendre aussi que des situations qui sont extrêmement difficiles puissent être réservées au médecin, à la PMI, à des gens qui connaissent très, très bien ces problématiques et qui sont tout à fait aptes à juger. Pour autant, les élus ne sont absolument pas en dehors, puisque de toute façon ces places sont ensuite évaluées en CAU, elles sont proposées. Simplement, la commission ad hoc va statuer de manière beaucoup plus confidentielle, de manière à préserver ces informations qui sont très sensibles. Donc voilà, c'est une réaction un petit peu de très grande surprise, parce que s'entendre dire qu'à Bayonne on favorise un milieu social culturel élevé, je ne peux pas entendre cela. C'est vraiment quelque chose que je ne comprends pas de la part de... Que l'on pose ce genre de questions me paraît un petit peu désolant. Merci.

M. LE MAIRE : Françoise Brau-Boirie a demandé la parole, puis Henri Etcheto et puis on va passer au vote.

Mme BRAU-BOIRIE : Oui, excusez-moi, mais je regrette l'intervention de Julie Bensoussan, parce qu'en fait, pour avoir été très active au redressement de la sauvegarde de l'association AFS dont elle a été présidente pendant quelques années, justement, si elle avait appliqué une tarification sociale comme elle le dit, comme elle le souhaite en tout cas au niveau de la mairie de Bayonne, dans cette association les autres revenus « CSPP+ » comme elle le dit ont été dé plafonnés avec la nouvelle grille tarifaire. Et c'est grâce à cela, parce que justement, nous avons dé plafonné le tarif pour les très hauts revenus que nous avons pu sauver l'association. Donc la tarification tarifaire, on pourra en reparler.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Etcheto et puis on passe au vote.

M. ETCHETO : Juste pour dire d'abord que le débat est intéressant, pour tout dire... Non Christian, justement elles traversent la majorité ces réflexions-là, on les a nous aussi dans notre groupe. On avait prévu de voter pour, mais je pense que ce qui a été dit par Julie mérite d'être entendu, comme ce qui a été répondu. C'est une vraie question, celle de l'équilibre à trouver finalement dans l'accueil des jeunes Bayonnais au niveau de la mixité sociale et de l'action sociale. Donc voilà, je pense que le débat, il est là. On essaie visiblement...on comprend bien ce qui a été fait, cela a été expliqué en commission, de corriger peut-être ce qui pourrait être un effet pervers, c'est-à-dire à faire de la mixité à l'envers, à retrouver les mêmes publics accueillis de cette manière dans les crèches. Mais évidemment, cela pose aussi question dans un phénomène que notre ville connaît de manière générale de gentrification. Donc nous, on est plutôt pour le fait de veiller à cette mixité dans les deux sens. Mais je crois qu'il faut être très, très vigilant. Encore une fois, ce n'est pas pour mettre de l'huile sur le feu ou sur les plaies dans la majorité, ces débats on les a nous aussi et c'est normal de les avoir. Cela fait avancer. Je pense que c'était quelque chose de qualité. On votera la délibération, mais on entend aussi ce qui se dit. On l'a senti nous aussi en partie comme cela et je pense qu'il faut être très, très vigilant sur ce cas-là, comme peut-être sur d'autres, à trouver les bons équilibres. On sait que ce n'est pas facile.

M. LE MAIRE : Merci, donc vous votez pour, vous venez de le dire. Monsieur Esteban, abstention ?

M. ESTEBAN : Oui, autant nous sommes favorables à ce dispositif, comme je vous l'ai dit, de commission d'admission unique, autant la non-réponse sur le nombre de familles en attente à Bayonne, en attente de mode de garde, comme les dernières interventions qui jettent le trouble, nous allons du coup nous abstenir.

M. LE MAIRE : Abstention. Parfait. C'est noté. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Abstention : 5, Mme BENSOUSSAN, M. ESTEBAN,
Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

18. Prêt d'un « Blaireau albinos » au Muséum d'histoire naturelle de Blois

Monsieur Lionel Sevilla, nous allons désormais aborder les questions d'environnement, enfin le prêt d'un « Blaireau albinos », il va falloir que vous nous expliquiez, c'est le rapport 18.

M. SEVILLA : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement la Ville de Bayonne a été sollicitée par le Muséum d'histoire naturelle de Blois pour un prêt d'un « Blaireau albinos ». Le Muséum d'histoire naturelle a été sollicité par la Ville de Blois pour l'emprunt d'un « Blaireau albinos » pour une exposition temporaire intitulée « Blaireau, de l'ombre à la lumière », du 15 mars au 30 septembre 2021. Il est demandé au conseil municipal d'approuver

les termes de la convention de prêt afférente jointe à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. LE MAIRE : Très bien, je sens qu'il y aura une unanimité sur ce rapport et je le constate.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Adhésion auprès de différentes associations

Et le rapport 19.

M. SEVILLA : C'est l'adhésion auprès de différentes associations. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à 4 associations (Biharki Lurraren Elkartea, Graine Aquitaine, Groupement ornithologique Pyrénées Adour et Société Française pour l'étude et la protection des mammifères) présentées en note explicative de synthèse, pour le centre de documentation du Muséum d'histoire naturelle dans le cadre de son action de veille scientifique. Il est précisé que le montant total annuel des cotisations à ces associations s'élève à 180 €.

M. LE MAIRE : Parfait, pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

20. Mise en place d'un système de vidéo-verbalisation sur le territoire de la Ville de Bayonne

Monsieur Loïc Corrége c'est à vous que revient de présenter le rapport 20.

M. CORRÉGÉ : Merci, Monsieur le Maire. Le rapport 20, c'est la mise en place d'un système de vidéo-verbalisation sur le territoire de la Ville de Bayonne. Afin de lutter contre les infractions régulièrement constatées, en particulier en lien avec l'usage des voies piétonnes, cyclables ainsi que des espaces dédiés aux transports en commun, la vidéo-verbalisation peut s'avérer comme un moyen innovant, adapté et dissuasif. Cette procédure, effectuée à partir des caméras déjà installées et déclarées auprès des services préfectoraux n'exigera aucune formalité supplémentaire pour l'essentiel des espaces concernés et permettra à un agent agréé de verbaliser les automobilistes en infraction avec le Code de la route par le biais d'un procès-verbal de contravention. Sur la base des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, il est proposé d'approuver la mise en place d'un système de vidéo-verbalisation relevant de l'article R.121-6 du Code de la route.

Mme DURRUTY : Sur cette délibération, y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur Etcheto ?

M. ETCHETO : Merci. J'en profite pour excuser notre collègue Colette Capdevielle qui est retenue finalement plus longtemps que prévu à l'audience aujourd'hui et qui devait en fait intervenir sur ce sujet. Mais je ne sais pas si je vais lire son intervention, ou si j'en résume l'esprit, parce que ce n'est pas toujours très commode de relire exactement le texte de

quelqu'un d'autre. En tout cas, nous voterons contre cette délibération. On a noté bien entendu qu'elle marquait tout de même un revirement en termes de sécurité moins d'un an après l'élection municipale. Nous avons une politique qui est, en matière de sécurité, largement réorientée et évidemment avec une disposition qui ne figurait pas dans le projet.

Alors il n'est pas question de faire preuve d'angélisme. Mais sans cela, on n'a tout de même pas du tout la même vision de la ville que celle qui est manifestée par cette délibération. On va faire le constat que cette vidéo-verbalisation vient tout simplement pallier une insuffisance des effectifs de notre Police municipale, qu'elle vient aussi de démontrer les erreurs urbanistiques récentes sur le secteur où elles s'appliquent, à savoir le cœur de ville, la tête du Pont Saint-Esprit, autour de la place de la République, le pont Saint-Esprit et puis ensuite le secteur de l'Hôtel de Ville.

Alors vous citez en exemple la rue Bernede et la place de la Liberté, eh bien justement, ce sont pour nous deux exemples précis d'erreurs urbanistiques récentes. Aussi bien, mais nous en avons parlé tout à l'heure, en ce qui concerne l'aménagement minéral de la place de la Liberté, que l'encombrement de la rue Bernede dans laquelle l'automobile est devenue reine et évidemment nous, nous aurions largement préféré, comme beaucoup de Bayonnais que le projet initial prévale, à savoir la circulation automobile de l'autre côté et la voie Bernede en voie pacifiée.

On note aussi qu'évidemment c'est une évolution qui est une évolution « à la niçoise » ou en tout cas qui ressemble au modèle donné par les grandes villes du littoral méditerranéen. Est-ce que la délinquance routière qui existe justifie le recours à un tel système ? Un système qui paraît également attentatoire aux libertés publiques et individuelles. Et là-dessus, alors évidemment avec ses inclinations de juriste que Monsieur le Maire reconnaîtra également, Colette attirait l'attention sur les décisions récentes de la CNIL qui a épinglé plusieurs communes à ce titre. Et qu'en sa qualité de gardienne de la vie privée de gendarme des données personnelles, la CNIL veille à encadrer étroitement ce système qui tend à se développer au détriment de la protection de la vie privée.

Et très au-delà de la vidéosurveillance, on a un système qui est particulièrement intrusif pour la vie privée puisqu'il a pour conséquence principale l'identification obligatoire de l'ensemble des conducteurs qui souhaitent se stationner sur la voie publique, ainsi que la collecte des plaques d'immatriculation. Fallait-il à Bayonne prendre ce tournant sécuritaire ? Et c'est vrai que de notre côté, notre ligne reste plutôt l'apaisement des espaces publics, avec d'abord une plus forte présence humaine, de la proximité, du dialogue, certainement également aussi de la prévention très active sur les espaces qui auront été dédiés. Et puis encore une fois, et là, je reprends un petit peu plus librement, je pense que là-dessus, les aménagements urbains n'ont sans doute pas été choisis au mieux. Et notre vision de la ville étant assez différente, nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Très bien. Oui, il y a Monsieur Esteban et Monsieur Jean-Marc Abadie aussi. Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la délibération nous parle de la ville de demain, elle est sobre, résiliente, inclusive. Elle est plutôt intrusive. C'est plutôt assez inquiétant de voir cette dérive qui touche évidemment aux libertés de se déplacer, mais

également la verbalisation, est-ce qu'elle a besoin d'une vidéo ? Est-ce que la police municipale n'est pas là, n'est pas présente, ne peut pas être développée dans certains secteurs où effectivement il y a des soucis ? Est-ce que la mise en place de plots, parfois, ne peut pas résoudre certains problèmes d'emplacements de voitures ? Est-ce que l'on doit tout justifier ? Est-ce que l'on doit rentrer dans une société dont la ville de demain sera particulièrement inquiétante pour nos déplacements et nos libertés ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Abadie.

M. ABADIE : Eztabaida honen bitartez, mundu aseptiko bat hitz emaiten daukuzue, nun makinak gizakiaren lekua hartzen duen.

Berritzaile, egokitu eta eragozgarri deitzen duzuen bide hori, urrats berri bat besterik ez da « big brother » runtz.

Gai minbera hunek bereizten gaitu eta eraiki nahi duzuen demokraziari buruz galderak pausarazten ditu. Gainera, ez da lantaldeen barne aipatua izan : eztabaida orokorrigo bat merezi luke beraz, eraiki nahi dugun baionako biharko gizartearentzat.

Hori guziarentzat, erabaki honen kontra bozkatuko dugu.

En quelques mots, après une intro idyllique dans votre délibération sur la qualité de vie dans un environnement sain et autre valorisation de l'espace public au travers de sa végétalisation et/ou dans un cadre de vie de qualité, cette délibération nous ramène brusquement à une réalité loin du pays de Oui-Oui vis-à-vis des incivilités au Code de la route, et malgré, je cite : « les verbalisations opérées par les services de police, ces infractions perdurent, alors il est donc nécessaire d'agir ». À l'heure où la France reçoit un carton rouge d'Amnesty International pour les lois liberticides, dont la toute récente loi sur la sécurité globale, à l'instar de bigots ou de bigotes folles de la messe, la majorité municipale est fan de technologies, avec plus de flicage, plus de répression et une société qui ressemble de plus en plus à la fameuse série des années 60 intitulée *Le Prisonnier*, une magnifique série anticipatrice. Après ladite vidéo-protection que la population plébisciterait, voici venu le temps de lire des gens avec la vidéo-verbalisation, remède miracle aux incivilités.

Vous nous promettez un monde aseptisé où l'humain s'efface au profit de la machine. Ce moyen que vous considérez comme innovant, adapté et dissuasif est un pas supplémentaire de franchi vers *Big Brother is watching you* à l'instar du personnage de fiction du roman 1984 de Georges Orwell. En fait, ce sujet sensible et tout à la fois clivant interroge aussi le niveau d'une société que vous voulez cadencasser. Il n'a été que très rapidement abordé en commission Ville durable et Stratégie urbaine la semaine dernière, pour nous, cela mérite aussi là un vrai débat plus global sur la société bayonnaise de demain que nous voulons construire. Entre le sens premier de « verbalisation » qui invite à mettre des mots sur des pensées et le second qui dresse un procès-verbal sans autre forme de procès, notre choix est clair. Pour tout cela nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Monsieur Corrégé va commencer à répondre. Et puis je poursuivrais éventuellement.

M. CORRÉGÉ : Merci Monsieur le Maire. Je crois que Monsieur Millet-Barbé voudra préciser. Moi, je suis heureux de faire l'unanimité, mais contre. Donc, pour répondre globalement aux trois interventions, et je vais revenir sur « l'erreur urbanistique » qui a été faite, l'erreur

urbanistique qui serait à faire, c'est, je vais prendre l'exemple de la rue Bernede, ce serait de devoir mettre des potelets un peu partout pour éviter le stationnement anarchique de certaines personnes qui viennent, mais qui nous disent toutes : « c'est juste pour rester deux minutes pour récupérer quelque chose. ». Non, ces espaces, ils ont été faits, ils sont dédiés aux déambulations piétonnes. On le voit souvent, les gens se garent et les déambulations piétonnes ne se font plus en sécurité. Je crois que c'est encore il y a deux jours, puisque les gens se garent sur ces... une poussette, la mère et le père ont dû emprunter la voie de la voiture. Monsieur Etcheto vous précisiez que le trafic sur la rue Bernede est très important, il a été plus que divisé par deux, et je pense que le choix d'avoir laissé les modes doux vers l'Adour nous permet de pouvoir profiter du fleuve.

« Délibération liberticide », je l'entends, mais comme je le dis, je pense que la première des atteintes à la liberté, c'est de ne pas pouvoir se déplacer en toute sécurité. Je viens de le redire.

« L'humain qui s'efface au profit de la machine », c'est Monsieur Abadie qui a précisé cela, oui, la problématique, c'est la machine, là c'est la voiture. Moi, je parle de la voiture qui stationne n'importe où, qui se prend par exemple le bas de la rue Maubec à l'envers, et qui empêche les bus et le Trambus de circuler, ça c'est la problématique que nous devons résoudre et que nous souhaitons résoudre grâce à ce système de vidéo-verbalisation.

Et pour finir, je parlerais de « l'évolution à la niçoise ». Si je regarde un peu les villes qui ont mis en place cette vidéo-verbalisation, il n'y a pas que des villes qui vont vers Nice, c'est Strasbourg, c'est Nantes, c'est Dax depuis peu, et ce ne sont pas forcément des villes qui ont les mêmes orientations politiques que Nice, si j'ose dire.

Voilà, je pense que Monsieur Millet-Barbé voulait...

M. LE MAIRE : Oui, Monsieur Millet-Barbé.

M. MILLET-BARBÉ : Oui, mes chers collègues, s'agissant de ce que vous avez pu les uns et les autres dire, où ce à quoi vous avez fait allusion à propos de la police municipale, je voudrais simplement rappeler tout de même que quel que soit l'effectif qui est en place, et quand bien même nous aurions 10, 15, 20 policiers municipaux supplémentaires, nous ne pourrions pas faire face à ce problème pour une raison très simple, c'est que ce que nous constatons à Bayonne, toutes les villes de France le constatent, il y a un certain nombre d'incivilités grandissantes, de délits de la route grandissants, de rodéos, alors je ne parle pas sur cet axe dont il est question, mais de rodéo en ville ou en périphérie des villes, en scooter, en moto, en voiture, tenez-vous bien en voiture ! Puisque dernièrement, il nous a été signalé qu'une BMW trouvait le moyen à 14h l'après-midi de prendre un rond-point à grande vitesse en faisant crisser les pneus et en dérapant avec l'arrière du véhicule devant tout le monde. Ce sont des choses comme ça qui se produisent de plus en plus maintenant, et je ne parle même pas des conduites d'engins sous emprise de produits addictifs, c'est le pire évidemment, puisque c'est sans doute le plus dangereux. Le plus dangereux pour qui ? Pour les piétons d'abord, c'est la raison pour laquelle, effectivement, il faut pouvoir intervenir.

Nous avons fait des opérations de Police municipale à certains moments, à certains carrefours, sur certains axes et notamment ceux-là, nous avons verbalisé, incontestablement, nous avons

verbalisé. Les statistiques peuvent être fournies sans difficulté. Ce n'est pas suffisant. Ce n'est pas suffisant. Nous ne sommes pas du tout là en train de brandir une fois de plus la menace, la sanction, ce n'est pas forcément notre truc, il ne faut pas croire. On est juste en train de dire qu'en vidéo-verbalisant, nous allons simplement pouvoir, par la signalétique qui va accompagner ce processus, dissuader les gens sur ces axes-là de rouler comme ils le font ou de se conduire comme ils le font. C'est-à-dire que c'est presque de la prévention en définitive, puisqu'il va y avoir une signalétique posée qui annoncera qu'effectivement la verbalisation peut être effectuée. Nous pensons et nous faisons le pari, comme d'autres villes l'ont fait avant nous et comme d'autres villes en témoignent, parce qu'elles ont de l'expérience, nous faisons le pari qu'effectivement les gens changeront sur ces axes-là au moins de comportement.

C'est cela qu'il faut retenir dans ce processus, parce que nous allons avoir un agent derrière les écrans de visualisation sur le parcours, les quelques caméras qui sont déjà en position. Cet agent va sans doute voir des choses et à un moment donné, probablement un délit caractérisé, et là il entamera la procédure légale de verbalisation sans qu'elle soit inquisitrice comme on semble l'entendre dire ce soir dans les rangs de l'opposition. Simplement, il fera son travail en appliquant la loi et rien que la loi. Mais par contre, on peut penser qu'incontestablement la signalétique permettra de dissuader les gens de se comporter de cette manière. Et c'est ce sur quoi nous tablons quand nous bâtissons ce projet.

M. LE MAIRE : Merci. Il y a quelque chose que l'on passe un petit peu sous silence et c'est pourtant quelque chose qui a été évoqué au conseil municipal il n'y a pas fort longtemps, c'est que nous sommes passés sous le régime de 30km/h, pas l'hypercentre, pas le centre, une grande partie de la ville de Bayonne. Avenue du 14 avril, 30 km/h, ça commence. Vous arrivez dans le quartier des lycées et les collèges, ça a commencé. Vous arrivez de Saint-Pierre d'Irube ça a commencé. Notre zone de 30 km/h est considérable. Alors vous savez, c'est bien de fixer une règle, si vous ne la sanctionnez pas, elle n'existe pas. Je vous dis quelque chose qui est du classique, pour avoir plaidé longtemps devant les prétoires, je peux vous dire qu'une règle qui n'est pas sanctionnée c'est une règle qui n'existe pas. Vous n'imaginez pas le nombre de personnes, de Bayonnais de toutes catégories, et je dis bien de toutes catégories, qui viennent nous écrire pour se plaindre de la vitesse avec laquelle les voitures circulent. On a eu beau mettre sur le bitume « 30 km/h », on a beau mettre des radars pédagogiques « vous dépassez la limite autorisée », il y a des secteurs dans lesquels où rien n'y fait et rien n'y fera si nous ne passons pas dans la voie de la répression.

Ceci nous divise. Cela montre que nous avons deux conceptions et tout est respectable. Ne venez pas dire que nous attentons à une liberté individuelle parce que la liberté de chacun s'arrête où commence celle de l'autre. Et la liberté de tout citoyen, de tout riverain de pouvoir vivre là où il vit, de pouvoir aussi travailler là où il travaille sans avoir à subir ces motos qui déambulent dans des vitesses incroyables, des voitures qui passent à 80 km/h là où elles sont autorisées à 30 km/h... Aujourd'hui, il faut bien reconnaître que ce constat-là, toutes les villes l'ont fait. Bordeaux est dans la vidéo-verbalisation. Toulouse aussi depuis déjà quatre ou cinq ans. Besançon y est. La Rochelle vient d'y entrer. Agen y est aussi, Blois, Strasbourg, Nantes, Courbevoie, Dax, Marmande, Pau. Toutes couleurs politiques confondues, les maires se rendent à l'évidence. On ne peut pas avoir à la fois une politique qui est destinée à respecter le piéton... parce que la liberté dont je vous parle là, c'est la liberté du piéton de pouvoir librement circuler dans la rue.

Nous avons déjà, par un certain nombre de dispositions, diminué considérablement les flux de circulation, justement sur la rue Bernède, de l'ordre de 40 %. Au départ, c'était de l'ordre de 50 %, aujourd'hui, c'est plutôt de l'ordre de 40 %. Mais il n'empêche qu'il y a encore des voitures qui passent et comme il n'y a pas de queue, elles passent vite là où il n'y a pas de queue. Et donc il faut respecter le piéton en centre-ville. Et le centre-ville, vous savez qu'il se déplace de plus en plus, jusqu'en haut de l'avenue Maubec on peut considérer que l'on est encore dans une atmosphère urbaine. Et cette aménité urbaine qu'on recherche tous, c'est-à-dire le plaisir que l'on a de déambuler dans la ville, il faut l'avoir en considérant que chacun a parfaitement le droit de ne pas prendre de risque en marchant dans la rue ou en faisant du vélo. Dépasser 30 km/h c'est effectivement aujourd'hui dangereux. Ce n'est pas parce que nous l'avons décidé, mais c'est dangereux parce qu'effectivement c'est considéré comme dangereux.

Cette mesure de vidéo-verbalisation, elle est bien évidemment destinée à venir frapper les esprits et il appartiendra à chacun de tout simplement, après une période probatoire, parce que bien évidemment tout ceci ne va pas s'appliquer du jour au lendemain, tout ceci sera expliqué à la population et à partir d'un certain moment, et si la leçon ne suffit plus il faudra passer à la verbalisation. Croyez bien que la population l'attend dans une proportion beaucoup plus importante que vous ne l'imaginez.

Monsieur Etcheto vous avez la parole.

M. ETCHETO : Très rapidement, je ne reviens pas sur ce que vous venez de dire, vous l'avez rappelé, nous sommes sur des positions de principe, des principes opposés qui vont difficilement trouver là-dessus à se concilier. Mais juste une remarque sur ce qu'a dit Monsieur Corrége à propos de la rue Bernède piétonne. Pardon ! Mais la rue Bernède aux voitures, c'est un contresens complet, et surtout, surtout la rue Bernède piétonne c'était un vieux rêve bayonnais, très ancien. Monsieur le Maire, vous ne l'ignorez pas. C'était d'ailleurs celui de votre prédécesseur dont on a évoqué la mémoire il y a peu. C'est un des regrets qui lui est resté, et je pense que de toute manière un jour on y reviendra.

M. LE MAIRE : Très bien. Monsieur Bergé, et nous allons conclure et nous allons voter.

M. BERGÉ : Oui, juste un point, parce qu'il y a eu deux éléments que nous trouvons assez étonnants, au-delà du principe qu'évoquait Jean-Marc Abadie, c'est sur le côté pratique. Parce que tout à l'heure, Monsieur Millet-Barbé évoquait les personnes qui circulaient en scooter en ayant consommé des substances, et vous-même, vous parlez des excès de vitesse. Mais ce n'est pas le dispositif de vidéo-verbalisation qui va régler cela. Si l'on a un problème d'excès de vitesse et de respect de la zone 30, ce sont des flashes qu'il faut mettre par rapport à cela, par rapport à la vitesse. Donc là, vous justifiez la mise en place de la vidéo-verbalisation par rapport à des éléments qu'elle n'est pas en capacité, en tout cas aujourd'hui, de contrôler. C'est une justification assez étonnante.

M. LE MAIRE : Je crois qu'on s'est tous expliqué là-dessus. Nous allons passer au vote. Donc les choses sont claires. Vous votez tous contre dans l'opposition et dans les minorités. Et donc la majorité s'exprime.

Mme HARDOUIN-TORRE : Je m'abstiens, ainsi que Martine Bisauta, donc deux abstentions.

M. LE MAIRE : Deux abstentions ?

M. AGUERRE : Trois abstentions. Au-delà de ce sujet, je voudrais quand même rappeler rapidement à Henri Etcheto qu'en ce qui concerne la rue Bernede piétonne, au cours du dernier mandat, il y a eu une consultation citoyenne et les Bayonnaises et les Bayonnais ont voté par voie numérique, et ils ont voté majoritairement pour le passage des voitures rue Bernede et des bus côté Adour.

M. LE MAIRE : Merci. Donc cette délibération est adoptée dans les conditions que l'on vient d'indiquer.

ADOpte A LA MAJORITE

Votes contre : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD,
M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE
Abstention : 3, Mme HARDOUIN-TORRE (avec mandat), M. AGUERRE

21. Toponymie – Dénomination de voies et lieux

Nous passons maintenant au rapport 21 sur la toponymie, Monsieur Ugalde.

M. UGALDE : Oui, j'aurai certainement l'occasion d'avoir des rapports concernant ce sujet un petit peu plus marquant. Mais passons par l'orthographe ce soir. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification de la dénomination de la rue Delphin Allard en rue Jean-Delphin Alard (1815-1888), ce qui phonétiquement ne pose pas de problème, en revanche un « l » saute, c'était celui de la faute d'orthographe. Je rappelle que Jean-Delphin Alard fut un très grand violoniste, un compositeur bayonnais, c'était le violoniste préféré et officiel de Napoléon III en particulier. Et puis il est aussi à l'origine d'une méthode pédagogique quant à l'approche du violon qui, aujourd'hui encore, est une référence dans beaucoup de conservatoires en France et ailleurs.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre pour supprimer le « l » ?

M. PARILLA ETCHART : Juste si vous me le permettez, Monsieur le Maire, un « l » saute à Jean-Delphin Alard et je me permets juste à deux rapports avant, au rapport 19 de rajouter des « r », il y a une faute que j'aimerais signaler, une coquille sur le nom de l'association, il s'agit bien de « Biharki Lurraren Elkartea ». Donc il faudra rajouter deux « r », là où l'on enlève un « l » pour Monsieur Alard.

M. LE MAIRE : D'accord ça compense. Nous l'avons compris, on fera la rectification. Je ne l'avais pas vu. Merci d'avoir l'œil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

22. Exercice 2021 – Budget principal – Budget primitif

Nous allons passer maintenant au rapport budgétaire, si vous en êtes d'accord, et c'est Madame Durruty qui va le présenter. Je dis un mot rapide parce qu'il est déjà tard et je me contenterais de dire quelques mots pour dire que ce budget primitif tel qu'il vous est soumis, évidemment, s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire. Ceci sera rappelé dans un instant par Madame Durruty. Si je fais le compte, notre plan de soutien représente 3 millions d'euros en 2020 et l'impact de la crise se rapproche de 2 millions d'euros en 2021. Ce qui veut dire qu'en deux ans seulement, l'addition est salée. C'est 5 millions d'euros. C'est beaucoup. Et si la Ville peut, et vous l'observerez dans quelques instants, absorber l'impact de cette crise, c'est grâce à sa santé financière. Nous soutenons, et c'est cela aussi le coût de l'opération, des commerçants, des cafetiers et des restaurateurs. Nous avons aussi des exonérations de droits d'occupation du domaine public que nous avons largement appliquées et que nous reporterons autant de fois qu'il le faudra pendant la période sanitaire qui se poursuit. Nous engageons également un certain nombre de mesures qui permettent d'assurer la continuité du service public. Nous avons beaucoup fait aussi en faveur de la santé des Bayonnaises et des Bayonnais. Je ne rappelle pas ce que nous avons fait pour les masques, les tests, le travail exceptionnel qui est fait au centre de vaccination et je remercie les membres des services, les agents qui travaillent sur cela.

2021, c'est aussi malheureusement l'année de mise en application, je dis « malheureusement », de la réforme de la taxe d'habitation, parce que comme vous le savez, la taxe d'habitation avait certes des inconvénients, sûrement, avec aussi des avantages, c'est sa dynamique. Et nous avons les uns et les autres souvent relevé ici que c'était bien la dynamique de cette taxe d'habitation ou tout au moins des bases qui nous permettaient, comme nous le faisons encore cette année d'ailleurs, de ne pas augmenter les taux d'imposition.

La structure des recettes fiscales pour les communes s'en trouvera évidemment sensiblement modifiées. Nous voyons apparaître, et vous le savez toutes et tous ici, en lieu et place de la taxe d'habitation sur les résidences principales, nous voyons arriver dans notre panier fiscal – je n'aime pas beaucoup cette formule mais c'est celle qu'aiment bien les fiscalistes – à la fois un volet, un volant supplémentaire de taxe foncière qui nous arrive du Département, et plus précisément, c'est la part départementale de la taxe foncière qui vient vers nous. Cela représente 10 millions d'euros, je crois, à peu près, et l'équivalent, un peu moins de 9 millions d'euros qui correspondent à cette fameuse allocation compensatrice, et c'est celle qui nous inquiète un peu parce que c'est celle qui pourrait ne pas connaître la dynamique qu'avait la taxe d'habitation, car tout simplement, elle, elle sera remise en cause chaque fois que l'on votera dans la loi des finances. C'est toujours inquiétant la règle de l'annualité budgétaire qui permet de remettre en cause les choses.

Ce qui est aussi à dire, c'est que désormais nos marges de manœuvre reposent sur les seuls propriétaires, car la taxe foncière est payée par les seuls propriétaires. Et alors, dans ce contexte incertain, fallait-il pour autant renoncer en partie à notre ambition pour cette ville ?

Ce que nous disons, nous, et je vais terminer là-dessus, c'est de proposer en 2021 à la fois un budget maîtrisé et ambitieux. Maîtrisé par l'évolution des dépenses de fonctionnement. Je sais comment Sylvie Durruty a rencontré tous nos collègues avec chaque délégation concernée pour essayer de voir dans la mesure dans laquelle effectivement on pouvait contenir ces dépenses de fonctionnement, car on sait aujourd'hui que c'est la seule solution si l'on veut absorber une capacité d'investissement. Je dis ici des choses que tout le monde sait. La maîtrise, c'est ce qui permet pour la douzième année consécutive justement de ne pas augmenter les impôts à Bayonne. Et donc, les ratios d'endettement sont également maîtrisés. Cela sera aussi indiqué.

« Maîtrise » mais aussi « ambition », car nous ne renoncerons pas à la qualité du service rendu que nous devons à nos habitants. Tout ceci renvoie au sujet de sécurité, de police municipale, vous savez que nous avons pris des engagements là-dessus que nous tiendrons. Je pense aussi aux écoles, tout le monde a dit tout à l'heure l'importance de ce sujet, à l'accueil des enfants dans les temps périscolaires, et il faut le dire, à Bayonne, nous avons dans ce domaine – n'est-ce pas Madame Martin-Dolhagaray – une attitude assez noble, la restauration scolaire de qualité, et nous avons une bonne qualité de restauration et d'ailleurs un nombre sans cesse croissant d'enfants qui prennent leur repas dans nos cantines. Et ceci, bien évidemment, c'est aussi une très bonne nouvelle pour bien des raisons. Et la dernière ambition, c'est bien sûr que nous puissions espérer que la vie reprenne son cours et c'est notre souci, et de fixer, malgré tout, des échéances et des perspectives en matière d'investissement, parce que ce budget va vous proposer 28 millions d'euros en termes d'investissement. C'est Madame Durruty qui va évidemment développer cela dans un instant, mais nous avons nous aussi un rôle économique à jouer, les collectivités locales, lorsque l'on sait que 75 % des investissements publics participent au soutien de l'économie, ou tout au moins l'économie bénéficie à 75 % de cet investissement public.

Voilà pourquoi ce budget est présenté avec les éléments d'équilibre qui vous seront expliqués par Madame Durruty.

Mme DURRUTY : Oui, merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, vous l'avez rappelé, ce budget primitif s'inscrit pour la deuxième année consécutive, dans un contexte sans précédent. Voilà donc désormais un an, 13 mois très précisément, que notre vie à tous a changé, que toutes les certitudes que nous avons pu avoir les uns et les autres ont volé en éclat, que la réalité à tous, autant que nous sommes, aussi différents que nous puissions être, nous ont implacablement rattrapés, que la santé est redevenue l'élément central de nos vies, et nos sociétés ont résisté. Nos organisations ont fait face. Vous l'avez très bien dit Monsieur le Maire, cette période nous a appris à être modestes et reconnaissants. Permettez-moi alors, comme vous avez pu le faire, de remercier une fois encore tous les agents de la Ville qui, depuis des mois, ont permis tout d'abord au système de tenir, de réagir, puis de s'organiser dans la durée.

Je veux dire ici, Monsieur le Directeur général des services, la fierté des élus que nous sommes d'avoir une administration qui, sous votre tutelle, a su chaque jour s'adapter, se réinventer, imaginer des solutions pour faire face et répondre aux demandes de nos concitoyens. Je prendrais, pour illustrer mon propos, le dernier exemple en date, celui du centre de vaccination et son organisation que Françoise Brau-Boirie a parfaitement évoqué tout à l'heure. C'est une

prouesse logistique, humaine, sanitaire qui a été réalisée. Notre directeur, Daniel Curutchet et ses collaborateurs, ainsi que les services de la direction de l'Évènementiel et de l'animation qui, faute d'animation en ville, a parfaitement su s'adapter et se réorganiser, réalisent des prouesses chaque jour. Ce sont, cela a été dit tout à l'heure, 13 000 personnes qui ont été vaccinées, dont de très nombreux habitants du Pays basque. Parce qu'il faut aussi le rappeler, le rôle de centralité de notre ville s'impose chaque jour.

C'est donc dans ce contexte totalement inédit qu'a été élaboré ce budget 2021. Cette période a été le moment pour nous de nous réinterroger, faire une pause, un point sur les nécessités, les priorités, l'essentiel du superflu. Cette période n'est-elle pas alors, pour nous tous, le moyen de repartir sur de nouvelles bases ? Se saisir de cette contrainte totalement subie et la transformer en opportunité, en opportunité publique et politique, et essayer de tendre vers un modèle nouveau, plus sobre. Nous avons aujourd'hui tous bien conscience que plus rien ne sera comme avant, ce virus microscopique a mis tout à terre, que des données essentielles ont changé. Les jeunes, parfois, nous regardent ébahis sur ce système que nous avons tous construit avec, peut-être osons le dire, une fuite en avant. Cette période est en fait peut-être la transition que d'autres appelaient de leurs vœux. Pour ce faire, il nous faut préparer du mieux qu'il soit, nous projeter, mettre la puissance publique au service de la collectivité, car la vie va reprendre et avec force. La vie va reprendre, il le faut.

Et notre Ville incarne plus que d'autres ce plaisir de vivre en société, de faire vivre, de partager et d'échanger. Certes, la période est pénible, devoir annuler des manifestations aussi importantes que l'an passé les fêtes de Bayonne qui, au-delà des conséquences économiques, incarnent un mouvement social comme nulle autre, peut être vécue douloureusement. Et que dire des autres manifestations qui sont la Foire au jambon, les festivités de Noël, les concerts et les activités culturelles et sportives, et j'en passe. Mais la vie va reprendre, car nous avons tous besoin de cela, socialement, économiquement, psychologiquement. Et Bayonne en a besoin, et il faut tout faire pour nous y préparer.

Et c'est en grande partie le sens que nous souhaitons donner ce soir à ce cadre budgétaire, celui de l'espoir, celui de la solidarité, celui du volontarisme public, mais aussi de la confiance, en poursuivant tout d'abord le soutien à toutes celles et tous ceux qui en ont un besoin impérieux. Nous entendons par là les aides directes ou indirectes que la Ville a souhaité apporter aux différents acteurs et citoyens de notre ville en 2009, pour certaines d'entre elles, ces mesures se prolongent aujourd'hui en 2021 : l'exonération du domaine public pour les commerçants, les cafetiers et les restaurateurs, l'exonération des loyers commerciaux et associatifs, pendant le premier confinement la gratuité du stationnement sur les voiries et les parcs de surface, le soutien à l'Office de commerce et à l'Office de tourisme, les achats d'équipements de protection, y compris les masques pour toute la population au printemps dernier, l'aménagement des sites, des tests, la vaccination, tout ce qui a permis et permet encore aujourd'hui, avec l'ouverture des écoles et des crèches pour les personnels prioritaires, de maintenir la sécurité et les services à la population, et bien sûr les primes exceptionnelles aux agents qui ont continué à assurer leurs missions sont comptées. En privilégiant ensuite l'investissement public comme moteur de la croissance locale. Comme je le soulignais lors du débat des orientations budgétaires, plus que jamais, nous sommes convaincus que la puissance publique doit répondre présente pour accompagner la relance de l'économie.

Dans ce climat morose, les collectivités territoriales sont de loin, nous le savons tous et nous le voyons chaque jour, les premiers donneurs d'ordre, et notre commune au premier chef, peut et doit jouer ce rôle essentiel sur son bassin territorial. C'est donc la première caractéristique de ce budget. Un fort niveau d'investissement grâce à la commande publique comme élément essentiel de l'économie locale. Ce budget primitif traduit ainsi l'engagement du plan pluriannuel d'investissement et avec la réalisation des projets majeurs de la mandature en totale cohérence, j'y reviendrai un instant avec les projections financières pluriannuelles présentées il y a à peine deux mois lors de notre débat des orientations budgétaires. Pour illustrer cette volonté publique, je rappelais lors des orientations budgétaires que notre plan pluriannuel d'investissement est structuré autour de quatre programmes phares ou grands projets, à savoir la culture et le patrimoine, la politique sportive, l'aménagement et la gestion de l'espace public, enfin l'éducation, la jeunesse et la petite enfance.

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2021 se situent à 28 millions d'euros, très précisément 28,6 millions d'euros en intégrant les travaux en régie, à savoir les opérations qui sont réalisées par nos services municipaux. Il convient de souligner qu'à l'occasion de ce budget primitif, certaines de ces opérations basculent pour la première fois en gestion d'autorisations de programme et crédits de paiement en 2021. Ces autorisations de programme font l'objet d'un rapport spécifique concomitant au vote du budget primitif. Cette démarche nouvelle fait partie des engagements que nous avons pris devant la représentation municipale et que nous tenons aujourd'hui. Elle trouve aujourd'hui très concrètement son application.

Les cas de programmes de notre PPI se déclinent ainsi :

Tout d'abord, en matière d'éducation, de jeunesse et de petite enfance, je retiendrais des projets aussi importants que la nouvelle école du Prissé pour 500 000 euros en 2021, l'ikastola Oihana et la cité scolaire Jean-Jacques Rousseau pour 600 000 euros, mais aussi le pôle de musique amplifié de la casemate Mousserolles pour un montant de 1,6 million d'euros.

En matière de culture et de patrimoine, je citerais naturellement le musée Bonnat-Helleu avec des crédits de paiement à hauteur de 5,5 millions d'euros pour cette année, la fin des travaux du centre d'interprétation du patrimoine Lapurdum 300 000 euros, et la médiathèque pour 250 000 euros.

En matière de politique sportive, le nouveau stade Jean Dauger avec l'AB Stadium pour 600 000 euros et l'AB Campus pour 550 000 euros, pour cet exercice, la salle de réception du rugby amateur 450 000 euros, de la Floride, le gymnase Largenté.

Et enfin, pour ce qui relève de l'aménagement et de la gestion de l'espace, je mentionnerais l'aménagement de la place Pasteur pour 350 000 euros, la mise en œuvre des parcours découverte 250 000 euros, la requalification tant attendue par nos commerçants des rues Thiers et Marengo, l'aménagement du quai des Corsaires pour 800 000 euros qui se termine et le réaménagement du secteur de la Poterne pour 700 000 euros cette année, mais également bien sûr le plan de développement du vélo dans sa tranche 1 pour 850 000 euros.

Outre tous ces grands projets, notre budget comprend un programme d'investissement, d'entretien et d'améliorations substantielles doté de 5,51 millions d'euros, dont 2,9 millions d'euros pour le patrimoine bâti et 2,6 millions d'euros pour les espaces publics.

Dans le domaine de l'urbanisme, la politique de réhabilitation de l'habitat en centre-ville continue de mobiliser des crédits très importants. 1,2 million d'euros inscrits pour subventionner les bailleurs sociaux dans le cadre du programme PNRQAD et 800 000 euros prévus au titre de subventions aux propriétaires et de l'OPAH-RU. Par ailleurs, ce sont 1,2 million d'euros qui sont prévus pour accompagner les acquisitions foncières, notamment pour permettre par exemple l'aménagement du chemin Laharie pour 350 000 euros lui aussi très attendu, conclure l'achat du terrain dit « du Vigilant » à usage de jardin public pour 220 000 euros, un dossier pour lequel, Monsieur le Maire et Monsieur Lacassagne, nous avons beaucoup consulté, écouté, ou encore une opération de revente à Domofrance rue Port Neuf pour 300 000 euros afin de permettre la réalisation de logements sociaux.

Enfin, les investissements de nos systèmes d'information, Olivier Alleman les porte très fortement, sont conséquents. Les crédits proposés sont de 1,4 million d'euros, dont 500 000 euros destinés à mettre en avant un plan de continuité et de reprise d'activité en cas d'incident majeur sur nos serveurs. Nous avons vu ces derniers mois combien la sécurité informatique était dorénavant au rang des priorités de toutes nos administrations et de nos collectivités.

La deuxième caractéristique de ce budget est pour la douzième année consécutive, la non-augmentation des impôts. Cette nouvelle non-augmentation des impôts intervient au moment même où 85 % des contribuables bayonnais ne paieront plus de taxe d'habitation en 2021. Les 15 % restants verront, eux, cette taxe diminuée de 30 % cette année, 65 % en 2022 pour ne plus rien payer en 2023. Je rappelle que sur les 19 millions d'euros de produits de taxe d'habitation perçus jusqu'alors par la Ville, le produit supprimé en 2020 pour les contribuables bayonnais représente déjà 15 millions d'euros. Près de 9 foyers fiscaux sur 10 sont d'ores et déjà exonérés de cette taxe, ce qui traduit un gain moyen de près de 900 euros par foyer fiscal bayonnais. Ce sont donc bien 15 millions d'euros qui ont été rendus au pouvoir d'achat des habitants de notre ville. À compter de 2021, la taxe d'habitation des résidences principales devient une recette du budget de l'Etat. La taxe d'habitation demeurera perçue par les communes pour les seules résidences secondaires et elle représente un produit fiscal de 1,65 million d'euros plus la majoration de 35 % qui génère une recette supplémentaire de 489 000 euros, le produit total s'élevant donc à 2,1 millions d'euros.

Cette disparition du produit fiscal de 19 millions d'euros de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière, le Maire l'a évoqué, sur les propriétés bâties, soit 10 millions d'euros pour Bayonne. Ce montant ne permettant pas la compensation à l'euro près et comme le prévoit la réforme, la Ville de Bayonne se voit attribuer pour 2021 une allocation compensatrice d'environ 9 millions d'euros. Concernant la fiscalité indirecte, la recette des droits de mutation, assise sur le volume et le prix des transactions immobilières sur le territoire de notre commune est passée de 3 616 000 à 3 487 000 en 2020, soit un recul de 3,6 %.

Si la crise sanitaire n'a pas eu l'effet redouté, il est constaté toutefois un léger tassement. À ce stade, la prévision pour 2021 se base sur une moyenne de recettes constatées entre 2018 et 2020, soit 3,4 millions d'euros. La taxe de séjour, elle, a en revanche fortement pâti de la crise. Constatée en 2019 à près de 500 000 euros, incluant 200 000 euros de taxes collectées sur les plates-formes intermédiaires de paiement pour la première année, comme Airbnb par exemple, la recette a chuté de 29 % en 2020, soit 150 000 euros de moins pour se situer à 350 000 euros. La prévision de 2021 est basée sur ce montant.

Je le disais en introduction de mon propos que nous avons préparé ce budget à l'aune des conséquences directes et indirectes de cette crise sanitaire. Pour la Ville, cela se traduit notamment par une baisse significative de ses recettes de fonctionnement. Les produits des services et du domaine ainsi que les loyers commerciaux et associatifs perçus par la commune subissent fortement les conséquences. Après une baisse de 3 millions d'euros en 2020 par rapport à 2019, le produit 2021 devrait être de l'ordre de 6 millions d'euros, soit une baisse de 1,7 million d'euros par rapport à 2019. Dans le même temps, la prévision de nos recettes de stationnement sur voirie, basée sur les encaissements des deux premiers mois de l'année 2021 est de 1,5 million d'euros, contre 1,65 constatés au compte administratif 2019.

Les redevances d'occupation du domaine public, elles, sont inscrites au niveau de 902 000 euros. Elles se situaient à 1,3 million d'euros en 2019. En 2021, il convient également de prendre en compte les exonérations des terrasses pour le premier semestre que nous avons évoquées, à savoir 200 000 euros.

Quant aux loyers commerciaux et associatifs, ils sont inscrits pour 400 000 euros en 2021, contre 684 000 d'euros en 2019. La délibération adoptée en décembre par le conseil municipal prévoit une exonération pour les locaux fermés en raison de l'urgence sanitaire, jusqu'à bien sûr leur réouverture.

Par ailleurs, l'activité très réduite de nos équipements, comme les équipements aquatiques, la piscine Lauga est fermée, le centre aquatique, Cyril Laiguillon, est réservé aux usagers autorisés. Cette ouverture partielle engendre donc une perte de recettes de 220 000 euros, avec un produit qui passe de 435 000 euros en 2019 à 215 000 en 2021.

La troisième caractéristique de notre budget, c'est la stricte maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, le Maire l'a évoqué tout à l'heure, en ne sacrifiant rien, je dis bien « rien » au quotidien des Bayonnais, au contraire, qu'il s'agisse des écoles, des crèches, de l'entretien des espaces publics, de la propreté, de la sécurité, bref des services essentiels à la population. Le budget primitif 2020 fut, chacun le sait, atypique à plusieurs titres, avec des charges à caractère général en forte baisse, des charges exceptionnelles très élevées, ainsi que l'absence de subvention au budget annexe, fêtes et temporada du fait de l'annulation des fêtes de Bayonne en 2020. Au total, les dépenses de fonctionnement représentent aujourd'hui 65,2 millions d'euros pour notre budget primitif 2021, contre 64,3 pour le budget 2019, budget de référence, soit une évolution globale de 1,4 % seulement, tout à fait maîtrisé donc, et conforme à la trajectoire présentée dans notre rapport des orientations budgétaires.

Ce résultat s'obtient par un cadrage strict des caractères généraux qui sont inscrits au niveau constaté au compte administratif 2019, c'était votre lettre de cadrage, Monsieur le Maire, ainsi que pour les subventions et participations dont l'enveloppe ne dépasse pas non plus le compte

administratif 2019. La masse salariale, elle, progresse de 2,4 % entre 2020 et 2021, sous l'effet bien évidemment des avancements de grade et de l'échelon. Et à ce stade, je souhaite remercier tous mes collègues et l'ensemble des services, pour le travail que nous avons effectivement fait au travers de 23 réunions de préparation de ce budget.

Je souhaite également souligner trois points qui, en ces temps tourmentés, font sens. Tout d'abord, chère Christine, Madame la Présidente du CCAS, la subvention au CCAS représente cette année 2,5 millions d'euros. Ce financement est stable par rapport à 2020, mais il faut noter qu'à périmètre constant, puisque nous avons effectivement transféré les activités d'animation senior depuis 2018 à la Ville, la subvention au CCAS sera passée de 2 millions d'euros en 2011 à 2,5 millions d'euros en 2021, soit une progression de 25 % en dix ans. C'est une progression substantielle qu'il nous fallait ce soir souligner. Cette subvention permettra notamment au CCAS de renforcer en 2021 ses actions contre la précarité, avec notamment le développement de l'épicerie socio-éducative pour accompagner davantage de familles, pour permettre la mise en place d'un service de sous-location destiné aux personnes suivies par le RSA, en partenariat avec HSA, le maintien d'une enveloppe majoré pour les services d'aide au secours.

Le second point que je souhaite mettre en exergue, c'est le montant des subventions allouées aux associations et aux clubs sportifs. Il représente 3,8 millions d'euros, un montant équivalent à celui de 2019, je l'ai dit et nous y avons travaillé tous collectivement. Le maintien de cette enveloppe constitue un effort significatif en faveur du monde associatif, motivé par le rôle essentiel de toutes nos associations dans l'animation de la Ville.

Enfin, le troisième point, les élus concernés, et notamment l'adjoint à la culture Yves Ugalde, et au patrimoine Sophie Castel, permettront, par rapport à tous les grands événements de l'été et avec les services qui ont beaucoup travaillé, nous permettront de préparer cet été au mieux, en espérant que la situation sanitaire nous permette de retrouver effectivement un fonctionnement normal, notamment de toutes les activités culturelles tant attendues par tous ses acteurs. Donc le fonctionnement de la culture, ce sont 900 000 euros qui progressent de 5 % entre 2019 et 2021. Je pense notamment aux médiathèques, aux musées, aux activités de spectacles proposés par la Ville, comme Un Dimanche en Musique, Paseo, l'animation du label Ville d'Art et d'Histoire et aussi les parcours découverte dont nous avons aussi parlé tout à l'heure.

La volonté de la Ville est bien d'accompagner la reprise, que ce soit par l'ouverture du DIDAM, du Musée basque, ou par l'intensification de la proposition en matière d'animation, avec une proposition exceptionnelle sur deux mois du festival Paseo, un festival bayonnais gratuit et pour tous.

Un dernier mot pour préciser que les intérêts de la dette sont passés de 1,1 million d'euros en 2019 à 900 000 euros en 2021, soit une baisse non négligeable de près de 24 %. Le taux moyen de la dette de la Ville a ainsi sensiblement diminué ces dernières années, passant de 2,36 % en 2016 à 1,37 % aujourd'hui, ce qui contribue significativement à renforcer notre autofinancement.

Voilà en synthèse les trois caractéristiques de ce budget primitif 2021 qui permettra concrètement de traduire nos orientations politiques et leur donner vie.

D'abord, un niveau d'investissement soutenu comme moteur de l'investissement public afin d'accompagner la reprise de l'activité.

Deuxièmement, pas d'augmentation des impôts pour la deuxième année consécutive.

Et enfin, une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement focalisées sur le service rendu au quotidien en faveur des Bayonnais.

Je le disais en préambule de mon propos et ce sera ma conclusion : oui, la vie reprendre. C'est notre souhait à tous. La Ville veut et va l'accompagner du mieux qu'il soit. J'ai essayé de le détailler, de le mettre en avant. Ce budget marque notre volontarisme public, notre engagement en faveur de la qualité du service que nous devons aux Bayonnais grâce à un niveau d'investissement et d'intervention en fonctionnement. Avant de terminer et de vous laisser la parole, je voudrais bien sûr à ce stade féliciter, Monsieur le Maire, l'ensemble de la Direction des finances, avec à sa tête Marc Andrieu, mais aussi Maïté Juzan et l'ensemble des équipes, et bien sûr Dominique Foulon, parce que tout le monde a travaillé ardemment pour arriver à ce beau projet de budget que nous vous présentons ce soir.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Durruty, Monsieur Etcheto a demandé la parole, donc il peut commencer et Monsieur Bergé la demande aussi.

M. ETCHETO : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, en effet, il est de tradition que les élus, lors des séances budgétaires, remercient et rendent hommage aux services de manière générale, évidemment aux services de la Direction financière, mais aussi plus largement à l'ensemble des personnels de la Ville et à très juste titre, encore plus peut-être cette année ou en ces deux années qu'en temps ordinaire, au vu de l'engagement de tous nos agents au service des Bayonnaises et des Bayonnais dans les conditions exceptionnelles et plus difficiles que d'habitude que nous avons connues. Donc notre groupe se joint bien entendu aux remerciements que Sylvie vient d'exprimer au nom de l'exécutif. Je pense que l'on partagera aussi évidemment une partie des propos liminaires qui ont été dits sur la solidarité d'abord que l'on doit se reconnaître, le salut à la mobilisation de tous, et cela dépasse bien entendu la Ville de Bayonne, mais je dirais la mobilisation de la société et la mobilisation citoyenne face aux défis que nous affrontons depuis un an et qui étaient tellement imprévus. Et puis on partagera aussi évidemment l'espoir ou la note d'espoir que nous avons tous, et nous espérons évidemment en finir le plus vite possible avec cette fichue crise sanitaire qui a fait assez de dégâts. Et évidemment, on pense d'abord aux familles endeuillées par les gens qui sont partis bien trop tôt avant.

En ce qui concerne, pour le reste, l'appréciation du budget, là, dans cet exercice-là, vous ne vous formaliserez pas si nous avons évidemment une lecture assez différente de la vôtre sur les mêmes chiffres. Et c'est souvent une question aussi peut-être d'appréciation et de mots. On pourrait aller les reprendre. Sylvie a parlé « d'investissements ambitieux. » On les qualifiera peut-être d'une autre façon. « De grande maîtrise du budget de fonctionnement », ou de « pas de hausse des impôts », on y reviendra dans le propos et dans les échanges que nous aurons.

En tout cas, le budget primitif que vous nous présentez ce soir s'inscrit dans le droit fil des orientations budgétaires que nous avons discutées lors de notre séance précédente, c'est vrai. Il y a juste une petite amélioration, on n'avait commencé qu'à 23h les orientations budgétaires,

tu t'en rappelles, là 22h10, on a gagné 50 minutes. Bon, c'est tout de même important que l'on puisse être encore visibles et lisibles pour nos concitoyens sur un exercice qui est tout de même un exercice important, majeur, de la vie démocratique municipale. Comme on est dans le droit fil des orientations budgétaires, mon propos restera lui aussi assez proche de ce que j'ai eu l'occasion d'argumenter à cette occasion et peut-être que je ne reprendrais pas tout, puisqu'il y a déjà pas mal d'arguments qui ont été dits à cette occasion et j'insisterais peut-être sur d'autres, mais dans l'échange on pourra refaire vivre tout cela, bien entendu.

Bien entendu, nous avons un budget affecté par la crise, mais en définitive pas tant que cela. On a parlé des dépenses extraordinaires ou des recettes qui étaient sorties, mais il y a eu aussi des économies de faites, et il y en aura encore. D'ailleurs, j'en veux pour preuve le fait que les ratios ne sont pas très éloignés de ceux de 2019. Et puis surtout, la tenue de ce budget ne fera pas de difficulté dans la mesure où la probabilité assez faible de la tenue des fêtes de Bayonne, malheureusement, devrait lui procurer une marge appréciable de 1 million d'euros qui, au moins sur le plan financier, viendra largement compenser les coûts induits par la crise sanitaire. Non, comme on le disait lors de la précédente séance, l'impact véritable de la crise sur le budget municipal ne se fera sentir qu'à retardement dans les années à venir, à partir de 2022 ou plus sûrement à partir de 2023, actualité électorale nationale oblige, parce qu'il se fera sentir par contrecoup, on peut le craindre, sur les dotations de l'Etat, peut-être aussi sur les attributions de compensation de l'Agglomération. Ici comme ailleurs, c'est elle qui lève la fiscalité économique qui a été aussi affectée par les conséquences de la crise, les subventions diverses des autres collectivités qui risquent toutes d'être sévèrement rognées, on le devine.

Ces perspectives sont assez inquiétantes parce qu'elles viendront resserrer encore et de plus en plus dangereusement le corset étroit dans lequel vous avez engoncé le budget municipal. Alors, il y a pourtant des facteurs favorables dont vous bénéficiez, des recettes fiscales dynamiques du fait de l'augmentation de la population, de la revalorisation régulière des bases d'imposition, je rappelle que si les taux n'augmentent pas pour tous les contribuables, les impôts augmentent régulièrement, ne serait-ce que par ce jeu-là. Également, il faut le dire, parce que c'est un vrai problème de société, un marché immobilier insolent sur notre territoire, qui présente beaucoup d'inconvénients, il faut tout de même le rappeler pour le plus grand nombre d'habitants, et avant tout pour les jeunes qui ont de plus en plus de mal à se loger de manière satisfaisante, en tout cas beaucoup plus de mal que les générations qui les ont précédés. Mais ce marché immobilier insolent procure tout de même à nos finances des surcroûts de recettes à travers les fameux DMTO, les droits de mutation à titre onéreux, dont nous en percevons une partie et ils sont assez dynamiques. Et puis, cela vient d'être rappelé, en effet, des taux d'intérêt historiquement et très exceptionnellement bas. Du coup, nous avons bien moins d'intérêts à acquitter, mais il faut donc bien rembourser le capital. On y reviendra.

Malgré ces facteurs favorables, le budget de fonctionnement se trouve particulièrement contraint, avec un lacet qui lui resserre la gorge inexorablement d'année en année, et ça, c'est visible à travers la dégradation de la CAF, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement que l'on peine désormais à maintenir, pour la CAF nette ou en tout cas, au-dessus de la ligne de flottaison, pour la CAF brute aussi. C'est une tendance lourde et durable qui risque d'être aggravée dans les années à venir par l'impact indirect de la crise que j'ai évoqué il y a un instant, mais aussi par le poids croissant de la dette. Pourquoi une telle difficulté ? Il faut bien

noter cela : elle n'est en rien la conséquence d'un effet extérieur, mais bien de la politique dans laquelle vous avez choisi d'engager la Ville. Cette difficulté, elle tient, il faut le dire et le redire, à l'hypertrophie déraisonnable des dépenses d'investissement. Une politique d'investissement démesurée qui pèse lourd, très lourd, trop lourd sur le budget municipal. La preuve, c'est que ces dépenses d'investissement ne peuvent être financées qu'au prix de la liquidation du patrimoine public municipal d'une part, et d'autre part par l'emprunt.

On parlait de taux d'imposition qui est resté stable, mais on a cru comprendre bien entendu qu'on en prévoyait déjà le relèvement, qu'il était annoncé pour l'année prochaine. Tout cela, ce sont évidemment des décisions qui sont lourdes parce qu'elles engagent gravement l'avenir de la Ville, aussi bien la liquidation du patrimoine que le réendettement. Je l'illustre avec les chiffres, tout simplement. Vous inscrivez plus de 28 millions de dépenses d'investissement cette année, mais en face, il y a moins de 1 million d'euros d'autofinancement, c'est-à-dire à peine 3 %, 3,5 millions d'euros de cessions foncières et immobilières, dont essentiellement le foncier du Séqué. Alors, à titre pas qu'anecdotique, les amendes de police qui sont devenues une véritable ressource fiscale, cela représente pratiquement autant désormais que l'autofinancement net, et plus de 18 millions d'euros de nouveaux emprunts, alors que l'on rembourse seulement 6 millions d'euros par an. Juste une petite parenthèse : c'est vrai que sur ces emprunts, on aimerait que l'on nous communique, plus tard évidemment, un état des lieux des crédits en cours, des plans de remboursement, des tableaux d'amortissement, que l'on puisse avoir une vision complète de tout cela.

Pour financer ces trop lourdes dépenses d'investissement, la Ville vend son patrimoine, elle creuse sa dette, elle va bientôt augmenter les impôts à partir de 2022. Tout cela, je le rappelle, contre les préconisations de la Chambre régionale des comptes, mais tout cela ne suffit pas encore. Comme la charge de la dette augmente et pèse sur la capacité d'autofinancement, il faut encore presser le plus possible sur le budget de fonctionnement. C'est là que votre investissement que vous dites « ambitieux », nous on dit « démesuré », il pousse forcément, obligatoirement, ce que vous appelez « la maîtrise de fonctionnement », c'est-à-dire tout simplement le service à la population, ni plus ni moins. Nous avons l'habitude de pointer à ce titre notamment le tarif du ticket de cantine scolaire qui est extrêmement élevé à Bayonne, et bien davantage que le seul coût du repas lui-même.

Mais cette année vous prenez un nouveau virage. Parce que maintenant que les élections sont passées, il n'y a plus besoin de se gêner sans doute. Et c'est dans les politiques de solidarité que vous avez choisi de tailler et pas qu'un peu. C'est que les chiffres diffèrent un petit peu peut-être, puisque vous diminuez le financement du CCAS de près de 13 % par rapport à 2020, une année certes exceptionnelle, l'année Covid, mais enfin visiblement nous sommes encore dans une année Covid. Si l'on prend 2019, c'est 8 % par rapport à 2019 et par rapport à 2014, ce sont les chiffres qui ont été donnés en CA, le financement municipal du CCAS a diminué de plus de 6 %. Et pourtant, de l'autre côté, vous avez une population qui a augmenté de 15 %. Donc là, franchement, nous dire que la solidarité finalement est une priorité, visiblement les chiffres que l'on a ne nous permettent pas de l'apprécier de la même façon.

Et de manière générale, avec la population qui augmente – c'était +25 % en moins de 15 ans – ce sont aussi évidemment les besoins des habitants qui augmentent mécaniquement. Tout le monde le comprendra facilement. 25 % d'habitants en plus, c'est davantage de démarches

administratives, c'est davantage de voirie, c'est davantage d'espaces publics, de bâtis, d'équipements, d'enfants dans les écoles, d'activités individuelles ou collectives. C'est donc aussi davantage de règlements et d'enjeux de sécurité, et puis les progrès de la société passent par là aussi, parfois aussi davantage de fragilité, de difficultés ou de tension, malheureusement mais c'est la réalité. Or, pour faire face à tous ces besoins, il semble bien que le choix ait été fait de rogner sur les moyens, en tout cas sur les moyens humains.

C'est vrai qu'en commission Finances, pour nous présenter l'évolution des emplois, on nous avait présenté un indicateur, c'étaient les emplois payés, le nombre de feuilles de paie en gros pour nous montrer que c'était resté – pour sauver un petit peu les apparences – stable depuis 2014. Je crois que l'on avait un indicateur qui nous disait « voyez finalement, on a les mêmes effectifs ». J'avais demandé, comme je me méfie lorsque l'on nous présente ce genre d'indicateur, si c'était vrai en équivalent temps plein, c'est l'indicateur le plus fiable et le plus exact en la matière, j'ai demandé à ce qu'on nous transmette cela dans les jours à venir, on ne me l'a pas transmis. C'est l'inconfort du travail de l'opposition, mais ce n'est pas grave. Ça stimule. Donc je suis allé le chercher dans les documents dont je pouvais disposer. Et donc de 2017 à 2021, je ne remonte qu'à 2017 parce que je n'avais pas d'autres documents, on est passé de 797 emplois à temps équivalents temps plein, ETP comme on dit, à 777. Je traduis : la Ville de Bayonne a perdu globalement l'équivalent de 20 emplois à temps complet sur cette période. Dit comme ça, ça n'a pas l'air de faire beaucoup. Cela fait 32 000 heures travaillées de moins dans l'année. Presque 10 000 habitants de plus pour 32 000 heures de travail de moins à leur service. Nous sommes à Bayonne à moins de 15 agents communaux pour 1 000 habitants, alors que la moyenne des villes de notre strate est plutôt à 20. Je rappelle encore que cette augmentation de population, elle a justifié en revanche l'inflation du nombre d'élus et d'adjoints, puisque l'on est passé de 12 adjoints à 17. En revanche, pour les agents municipaux, on presse et l'on réduit les effectifs.

Si l'on établit un petit comparatif, depuis 7 ans, on a 15 % de population en plus, 42 % d'adjoints en plus et moins 2,5 % de personnels communaux. Voilà. On se doute bien évidemment que tout cela, nous ne sommes pas dans la pensée magique, ça a forcément une traduction dans le service rendu aux habitants et on a là une idée objective de ce que nos concitoyens peuvent très concrètement ressentir dans leur vécu quotidien comme une dégradation du service rendu à la population.

Revenons maintenant à la section d'investissement pour vous dire tout d'abord, d'un point de vue technique, que la lisibilité s'améliore c'est vrai avec la mise en place du système des autorisations de programme. Cela fait quelques années que nous les demandions. Aujourd'hui, c'est fait, tout le monde y gagne. C'est un bon outil de pilotage. Bon, il faudrait les mettre à jour régulièrement. Par exemple, on a parlé de l'opération médiathèque de la place des Gascons, elle n'y figure pas encore, le chantier des collections du musée Bonnat n'y est pas, il pourrait y être intégré, soit avec le musée Bonnat, soit figurer à part. Enfin, en tout cas cela nous permettra de regarder les choses avec la meilleure lisibilité possible.

Lorsque l'on examine précisément le contenu de nos dépenses d'investissement qui viennent d'être détaillées à nouveau d'ailleurs, on revient toujours sur cette tendance lourde qui est finalement la signature de votre politique, elles sont consacrées essentiellement à des dépenses d'apparat, de prestige et de vitrine. Il y a le musée Bonnat, bien sûr, on en a

largement parlé, on en reparlera sans doute, la médiathèque, je parle ici de celle du centre-ville, mais aussi les aménagements urbains dédiés en priorité ou quasi exclusivement aux quais et au centre piétonnier. C'est toujours la ville de papier glacé qui est privilégiée, avec des aménagements qui ne sont pas conçus pour le confort ou pour améliorer la vie quotidienne des résidents de ces quartiers du centre d'ailleurs, mais bien pour arrêter le décor et l'aspect carte postale. Voilà, on cherche à vendre la ville aux touristes ou aux visiteurs. Tout à l'heure j'ai compris, je ne sais plus à l'occasion de quelle délibération que la grande roue, finalement, c'était quelque chose qui était une référence pour vous, un peu l'emblème de votre politique urbaine, je crois que vous l'avez dit avec sincérité, ça révèle en effet une orientation qui est la vôtre.

A l'inverse, évidemment dans les quartiers c'est autre chose. Et on ne doit pas s'étonner que la plupart de ces investissements soient en inadéquation avec les besoins des habitants et ne répondent tout simplement pas à leur vécu quotidien. Je reprendrai à ce titre deux cas pour ne pas reprendre toujours les mêmes et parler toujours des mêmes choses. Mais nous allons prendre deux cas exemplaires dont il a été question dans ce conseil municipal. Le premier ne figure pas encore sur l'inscription des investissements, c'est cette démolition-reconstruction de la médiathèque de la place des Gascons, 8,5 millions d'argent public, dont 3 millions pour la Ville, pour démolir un équipement qui existe déjà et le reconstruire un peu plus loin sur un espace vert, contresens supplémentaire. Il y a là de quoi sérieusement s'interroger et tout d'abord sur la dimension non vertueuse de l'opération. Nous l'avons dit tout à l'heure, au moment où l'on prône l'esprit circulaire en privilégiant la valorisation et la réhabilitation de l'existant, on lance un chantier qui fait plutôt « *old school* », ancien monde, en tout cas, tout sauf développement durable. Avec une telle enveloppe financière, il y avait très largement les moyens de travailler sur l'existant de la place des Gascons, on en a parlé, de réhabiliter, réaménager et revitaliser la place et ses abords, parce qu'il faudra bien le faire, et d'utiliser d'ailleurs nombre de locaux commerciaux aujourd'hui malheureusement vacants pour y installer les associations et les acteurs dont il est question, peut-être à moindre coût et de manière en tout cas plus satisfaisante.

Le deuxième cas, il ne fait pas non plus l'objet d'une inscription budgétaire, du moins en dépenses, nous en avons parlé fort malheureusement, le quartier du Séqué. Vous reproduisez, vous vous apprêtez à reproduire à l'identique les erreurs que vous aviez déjà commises par le passé en matière d'aménagement urbain. C'est-à-dire que vous cédez du foncier pour des opérations immobilières de logements, dans le fond, cela ne nous choque pas, pour 3 millions d'euros, mais vous le faites sans prévoir et sans inscrire les aménagements et les équipements publics de proximité nécessaires, et en particulier l'école, que ce quartier attend et l'autre quartier voisin, celui d'Arrousets, attendent depuis longtemps. Un écoquartier sans école, cela ne paraît pas avoir de sens. Et cela ne dure pas depuis deux ans, cela dure depuis 15 ans ou bientôt 20 ans et cela va durer quelques années encore. Il est évident que ce qui aurait eu du sens, c'est de diriger ces recettes liées à l'urbanisation vers l'aménagement urbain public dont ce quartier a besoin et je suis persuadé aussi que les habitants auraient beaucoup mieux compris le sens de l'aménagement de ce quartier si en même temps, on leur avait dit : « l'urbanisation de ce quartier va permettre de loger de nouveaux Bayonnais qui en ont besoin, mais cela va aussi permettre de financer des équipements publics que vous n'avez pas encore, dont vous ne bénéficiez pas encore, mais qui bénéficieront à tous. »

Ça, c'est évidemment un regret. On ne sait jamais, sur le cas du Séqué, il n'est peut-être pas trop tard d'ailleurs, il faudra peut-être mieux partager cela. Une petite remarque, on l'avait faite lors du dernier conseil ou d'une séance précédente en tout cas, au lieu de construire peut-être une seule école au Prissé pour le prix d'un collège, n'aurait-il pas mieux valu pour le même montant ou un petit peu plus en construire deux ? Et l'une notamment que le quartier Séqué-Arrousets attend tout autant que le quartier du Prissé-Belharra.

Voilà deux dossiers qui sont assez exemplaires à nos yeux de l'inadaptation de vos dépenses d'investissement aux besoins véritables des habitants. Mais le plus inquiétant au total, ça reste bien l'engrenage dans lequel vos choix engagent la Ville et pour de longues années, à la fois dans son évolution urbaine, mais aussi dans ses capacités budgétaires. Et avec l'exercice 2021 nous ne sommes encore qu'à l'entrée de cet engrenage, comme nous le comprenons bien avec la lecture synoptique des autorisations de programme. Les exercices à venir risquent d'être de plus en plus difficiles à tenir. Je crois que l'on a tous lu la colonne 2023 où il est prévu 21 millions d'euros de crédits de paiement rien qu'en autorisation de programme, et ce, sans même parler des répercussions financières à venir de la crise que nous vivons et qui risque de suivre malheureusement le même calendrier. Je vous remercie de votre attention

M. LE MAIRE : Merci. C'est donc Monsieur Bergé qui a la parole.

M. BERGÉ : 23h, j'espère que vous êtes motivés encore, comme ceux qui nous suivent. J'avais deux options : soit j'avais l'option exhaustive soit la synthèse, je vais vous faire la synthèse. Je pense que vous allez apprécier, je ne sais pas si vous allez apprécier le contenu, mais en tout cas la durée, c'est certain.

Tout d'abord, moi je voudrais remercier bien évidemment, comme de coutume, les services de manière générale de la Ville de Bayonne par rapport à cette année 2020 qui a été si particulière. Les services évidemment des Finances, mais je voudrais également remercier l'adjointe aux finances, Sylvie Durruty j'allais dire pour la manière avec laquelle les documents nous sont présentés, comment la commission est organisée et également pour le respect, je dirais, de cet engagement qui avait été celui de passer à un budget en autorisations de programme. C'est la réalité. Cela donne une visibilité, une clarté et cela permet d'avoir un débat politique le plus « transparent » possible. En cela, c'est extrêmement qualitatif. Donc je commence ma synthèse qui ne va pas durer très longtemps, vous allez voir.

La particularité du budget de cette année, c'est qu'il a été construit en référence à 2019, du fait bien évidemment que 2020 était une année très atypique, mais au niveau budgétaire également. Donc c'est vrai, prendre le budget administratif 2020 comme le budget étalon n'aurait pas été très satisfaisant. Donc du coup, vous avez pris le parti de le faire à partir du BP 2019 et je pense que c'était extrêmement pertinent pour voir justement l'évolution à période « quasi normale » pour le moment.

Quelques constats de base, première année d'application de la réforme de la taxe d'habitation pour les communes compensée par l'État, des produits de services impactés fortement par la crise, vous l'avez mentionné, une dégradation de l'autofinancement prévisionnel qui atterrit à 7,4 millions d'euros, et dans ce contexte, un niveau des recettes de fonctionnement qui est de 72 652 000 euros, soit 0,3 % de plus que le BP étalon de 2019 que vous nous avez présenté. Somme toute et à première vue, la Ville ne s'en tire pas trop mal et il est intéressant, lorsque

nous faisons l'analyse des grosses masses des recettes de fonctionnement, de remarquer qu'alors que les produits des services du domaine baissent de 24,5 %, ce que vous regrettiez tout à l'heure, la fiscalité directe, elle, augmente de 4,4 % et la fiscalité indirecte de 21,4 % du fait du maintien des droits de mutation à un niveau particulièrement élevé, soit 3,4 millions d'euros. Quel est donc ce miracle bayonnais qui fait qu'alors que les taux sont maintenus, les recettes fiscales ne cessent d'augmenter, même en période de crise ? De la même manière, la DGF en intégrant ces trois composantes augmente de 2,7 % entre le BP 2019 et le BP 2021. Cette analyse de la dynamique de certaines recettes nous amène au même endroit : la pression démographique et immobilière sur Bayonne. La fiscalité directe augmente du fait de l'augmentation des bases et de l'assiette d'imposition. La fiscalité indirecte augmente du fait d'une explosion des droits de mutation et de la dynamique immobilière sur Bayonne, nous pourrions même parler de « spéculation ». D'ailleurs, le niveau en 2020 des recettes liées aux droits de mutation a été quasi équivalent à celui des années précédentes. La DGF, de la même manière, augmente du fait de l'augmentation de la population de Bayonne.

Donc, très clairement, le modèle économique financier de la Ville repose sur sa croissance démographique et la santé de son marché immobilier. On comprend mieux aujourd'hui pourquoi cette majorité veut toujours construire plus, ou plutôt pourquoi elle a besoin de construire plus. Ce choix ou cette fuite en avant se fait au détriment de la qualité de vie des Bayonnais, de la solidarité. Ce choix impacte aussi, Henri Etcheto l'a mentionné, les services municipaux aux effectifs stables, voire en légère baisse, alors même que Bayonne gagne 600 habitants par an. À un moment, l'effet ciseau est là. Nous ne pouvons pas apporter le même service de qualité à la population si la population augmente et que le nombre de personnes qui travaillent pour la population diminue, de manière très claire. Ce choix cependant vous permet d'atterrir avec un autofinancement prévisionnel de 7,4 millions d'euros qui se dégrade et vous n'avez donc d'autre choix que d'avoir recours à l'emprunt pour 18,2 millions d'euros et aux cessions pour 3,3 millions d'euros.

Concernant les investissements, aucune surprise. Certains projets très attendus comme l'école du Prissé, beaucoup de coûts partis et souvent commentés dans nos séances budgétaires et municipales, que nous retrouverons également désormais chaque année lors de nos séances budgétaires du fait de la présentation en AP et en crédits de paiement.

Pour résumer, et je conclus, je vous avais dit que je ferai la synthèse, la Ville grossit pour pouvoir investir. Trois questions conséquentes à cela :

Première question : est-ce une bonne raison de grossir ?

Deuxième question : est-ce que ces investissements – et là on va sur la qualité des investissements par rapport à la population – est-ce que ces investissements profitent à toute la population et à la qualité de vie des Bayonnais dans tous les quartiers de Bayonne ?

Troisième question : est-ce que cette logique va être suffisante pour les années à venir ?

On sait d'ores et déjà que les impôts vont augmenter à l'Agglomération. On aura l'occasion de le voir lors de la séance budgétaire samedi. On avait vu lors du débat des orientations budgétaires que vous prévoyez de les augmenter en 2022. Donc cela ne suffit plus. Alors je vous donne peut-être une... je pense que vous y avez pensé, mais je crois que c'est bloqué

jusqu'en 2022, il restera la possibilité aussi d'augmenter le taux d'imposition sur les résidences secondaires qui aujourd'hui est limitée à 35 %. Vous n'en avez pas encore parlé, mais je suis sûr que vous l'envisagez déjà. Mais par contre, à ce niveau-là, vous aurez notre soutien.

M. LE MAIRE : Oui, Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Oui. En ce qui me concerne, ce sera encore plus court. Pour compléter les propos de Mathieu Bergé, effectivement, on constate qu'en matière de recettes fiscales, cette fiscalité ne semble pas bouger en 2021. Effectivement, la croissance démographique, elle, va entraîner une augmentation des taxes foncières et peut-être que c'est ce que recherche la municipalité à travers cette croissance démographique à tout prix et sans justification véritable, à cette fameuse métropolisation dont nous parlions tout à l'heure. Et je note, c'est dans la délibération 26 certes, qu'en matière de majoration des taxes d'habitation de résidences secondaires, le taux à Bayonne était de 20 %, il a été relevé à 35 % en 2018, il est à 35 % cette année. Un certain nombre de communes du Pays basque ont lancé un signal fort, je crois, et je crois que Bayonne devrait le faire également, la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut aller jusqu'à 60 %. Je pense qu'il serait important que symboliquement, elle monte jusqu'à 60 %. Alors certes, les résidences secondaires sont à peu près de 4 à 5 % de résidences à Bayonne. Cela représente actuellement sur 35 % une recette fiscale de 490 000 euros. Nous n'aurons pas peut-être une grande recette fiscale mais tout est bon à prendre, mais également c'est un signal fort lancé par rapport aux investisseurs et spéculateurs de tous genres qui sont en train de s'installer de plus en plus sur notre côte basque et qui arriveront. Le taux malheureusement de résidences secondaires sera amené à augmenter à Bayonne si l'on continue ainsi avec cette spéculation. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Durruty, vous allez essayer de synthétiser tout cela.

Mme DURRUTY : Effectivement, et je ne répondrai pas point par point à tous les questionnements, d'abord parce que nous les avons évoqués en commission et nous pourrions y revenir à l'occasion de la prochaine commission. Mais ce que je voudrais surtout dire, notamment tout particulièrement à Henri Etcheto, c'est que ce que l'on peut lui reconnaître c'est de la constance aussi dans les propos qu'il tient, puisque tout simplement deux mois après nos orientations budgétaires, je vais oser dire que la plupart des points qu'il a évoqués sont presque à l'identique de ce que vous aviez évoqué, tout comme nos arguments à nous sont dans la constance et dans le prolongement tout simplement de ce qu'étaient nos orientations budgétaires, puisque ce budget primitif est bien sûr la stricte traduction de notre ambition dans nos orientations budgétaires, avec y compris l'engagement que nous avons pris de tenir une trajectoire budgétaire. Et bien sûr, les chiffres qui vous ont été présentés ce soir montrent comment nous arrivons à maintenir à la fois cette ambition et cette trajectoire financière.

Parmi les points que j'ai relevés auxquels je souhaiterais apporter une réponse, il y a d'abord le fait que vous considérez que la crise a peu impacté finalement les finances de la Ville et que nous avons été finalement peu impactés par la crise. Quelques chiffres en 2020, c'est donc 2,9 millions d'euros, exonérations à hauteur de 1,3 million d'euros et des dépenses à hauteur de 1,6 million d'euros qui ont été engagées. Si nous n'avions donc pas engagé ce montant de 2,9 millions d'euros de dépenses supplémentaires, notre autofinancement brut, Monsieur

Etcheto, ressortirait pour 2020 non pas à 9,5 millions d'euros comme nous le verrons lors du compte administratif, mais à 12,4 millions d'euros. Ce qui veut dire que la crise sanitaire... ou sans crise sanitaire nous aurions pu, avec un niveau d'endettement identique, investir 2,9 millions d'euros sur le seul exercice 2020.

Le deuxième point qui a été évoqué, c'est celui effectivement des mesures que l'Etat pourrait nous amener à prendre dans le cadre du rétablissement des finances publiques à échéance de 2022. Ce point, bien sûr, nous l'avons pris en compte. Nous l'avons largement évoqué lors du rapport des orientations budgétaires en page 7 très précisément, en rappelant qu'effectivement le gel, la baisse des dotations de l'Etat, le plafonnement des dépenses publiques, c'est quelque chose auquel nous avons été habitués, si je peux m'exprimer ainsi, et sur lequel il nous fallait aussi peut-être prévoir d'être confrontés. C'est donc en toute connaissance que notre budget primitif 2021 a été élaboré, de même bien sûr que la prospective 2021-2023, en prenant en compte un plafonnement de l'évolution des dépenses de fonctionnement Monsieur Etcheto, puisque le maximum que nous avons prévu, c'est 1,5 % par an. Là, nous sommes à 1,4. Et ce que nous avons aussi prévu, ce sont des prévisions de recettes, notamment sur l'évolution des bases de fiscalité et des droits de mutation qui restent prudentes.

Alors bien sûr, notre collectivité conserve des marges de manœuvre qui nous permettront, Monsieur le Maire, d'être en capacité à nous adapter à la stratégie financière de l'Etat si l'Etat venait à changer les règles du jeu. C'est un point essentiel. Et là où Monsieur Etcheto je me permettrais avec un peu de malice de pointer les contradictions, vos contradictions, c'est que bien évidemment anticiper cette possible baisse financière de nos dépenses que l'Etat nous imposerait, c'est forcément contraint dans notre budget de fonctionnement. Il n'y a pas d'autres solutions. Et que donc, bien évidemment, l'exercice que nous avons fait a tenu à rester dans cette jauge, je l'ai dit, dans cette épure de 1,5 %, 1,4 de dépenses de fonctionnement, mais malgré tout sans restriction des services à la population. Et ça, c'est un point essentiel puisque, Monsieur le Maire et mes chers collègues, que ce soit pour les charges à caractère général ou pour la masse salariale qui progresse de 2,4 % entre 2020 et 2021, il n'est pas prévu de baisse de service. Je m'explique : la diminution des dépenses de fonctionnement, elle se fait grâce à des optimisations qui n'impactent pas le niveau de service rendu à nos habitants et à nos populations. Elle se fait essentiellement par des contraintes sur des postes qui sont des postes liés au fonctionnement, les assurances, les fluides, la gestion des stocks, le recours limité à des prestataires extérieurs et aussi bien sûr aux études, tout ce qui est notre quotidien.

En revanche, et ça c'est très important de le souligner, nos interventions ont été renforcées et adaptées en fonction des besoins, par exemple concernant la sécurité, avec le recrutement de policiers municipaux supplémentaires qui sont inscrits au budget, au niveau du cadre de vie, avec là aussi des moyens nécessaires et suffisants pour pouvoir maintenir le niveau d'entretien des espaces publics, je l'ai dit, et aussi de la propreté de notre ville. Et puis point essentiel, et Christine Martin-Dolhagaray nous le confirmerait, c'est que les dépenses liées à éducation à la petite enfance, à la jeunesse, pour permettre toutes les activités d'accueil et d'encadrement de nos enfants, de restauration scolaire, les effectifs, Monsieur Etcheto, sont passés de 122 agents en 2013 à 140 agents en 2021, ce sont donc presque 20 agents qui sont venus renforcer nos effectifs. Quant aux personnels extérieurs auxquels nous faisons tous les jours appel pour

justement venir encadrer nos enfants, ce budget des personnels extérieurs a été multiplié par deux.

Permettez-moi, Monsieur Etcheto, de vous proposer que nous puissions revenir lors de la prochaine commission Finances RH sur l'analyse des dépenses de personnel que vous avez faite, parce que sans vous offenser, l'analyse des chiffres sans prendre en compte l'évolution du contexte fait que vous avez par exemple oublié de prendre en compte le fait que le transfert de nos agents de la Régie des eaux vers la Communauté d'agglomération avait forcément eu un impact fort en termes de baisse des effectifs et qu'un chiffre, même s'il ne semble évoluer que de 1 peut cacher des évolutions plus importantes. Donc ça, je vous propose que nous puissions y revenir, parce que franchement je crois que la réalité mérite d'être précisée. Alors je l'ai dit nous n'envisageons en aucun cas de diminuer le service à la population, bien au contraire. Et ça, c'est un point fort de notre fonctionnement.

Concernant l'investissement et « l'hypertrophie de nos investissements » tel que vous l'imaginez, alors là, Monsieur Etcheto, ce que je voudrais vous rappeler c'est qu'entre 2014 et 2020, ce sont 130 millions d'euros d'investissements qui ont été réalisés, et pendant cette même période notre dette a baissé. Alors oui, entre 2021 et 2023, ce sont bien 83 millions d'euros d'investissements qui sont prévus, 28 millions d'euros cette année, mais nous le savons, c'est parce que là aussi, des projets, à certains moments, arrivent à maturité et nous sommes en phase de réalisation. C'est le cas de ces trois prochaines années. Donc forcément, nous nous trouvons avec des budgets d'investissement qui sont conséquents parce que nous allons financer des projets majeurs. Nous les avons largement traités. Sauf que, et ça c'est un point aussi très essentiel, la vision que vous donnez de nos 28 millions d'euros d'investissements en disant que finalement ce ne sont que des dépenses d'apparat, là aussi, si nous sortons de ces 28 millions d'euros les grands projets, le musée Bonnat-Helleu, l'AB Campus, l'AB Stadium et les investissements des équipements municipaux, il faut sortir 13 millions d'euros. Et il reste 15 millions d'euros qui sont des dépenses d'investissement hors ces grands projets. Donc ce n'est pas rien. Et dans ces 15 millions d'euros, là aussi, c'est ce que je voudrais vous dire à tous, c'est qu'un tiers concerne le centre-ville, mais que les deux tiers, c'est-à-dire près de 10 millions d'euros concernent nos quartiers. On a cité tous ces exemples tout à l'heure, les écoles, la Floride, le gymnase Robert Caillou, la mise en conformité des aires de jeux, l'aménagement du chemin de Pinèdes, le plan vélo, le centre aéré d'Arrousets, tous les travaux d'accessibilité de nos bâtiments, nos espaces verts, les plantations, la liste est longue et je ne veux pas trop prolonger.

Donc ce qui est vraiment important je crois, c'est de considérer qu'à fin 2020, notre capacité de désendettement est de 6,7 années. Elle aurait été, je le rappelle, de 5,4 années si nous n'avions pas dû faire face à la crise sanitaire. À fin 2021, elle sera de 7,5 ans. Alors, Monsieur Etcheto, exagérer c'est vraiment s'éloigner du vrai. Quand vous parlez de situation de surendettement pour la Ville, nous sommes à la moitié de ce que représentent les 15 années qui traduisent un surendettement pour une ville, ça c'est un point vraiment essentiel.

Alors bien sûr, je ne peux terminer sans citer ce que vous qualifiez de...et ce sur quoi vous revenez systématiquement, c'est la liquidation de notre patrimoine. Je veux rappeler ici à tous que le montant de notre patrimoine évalué dans notre compte de gestion et qui n'est jamais réévalué d'ailleurs, contrairement à ce qu'il se passe en comptabilité privée, le montant de

notre patrimoine s'élève à 520 millions d'euros. Alors là aussi, exagérer c'est vraiment s'éloigner du vrai. Parce que lors de ce que vous dites qu'en prévoyant 3,3 millions d'euros de cessions sur l'exercice 2021, nous « liquidons le patrimoine », ce n'est pas sérieux. Sincèrement. Sans oublier, pardon Monsieur le Maire, que nous n'entachons pas et nous n'aggravons absolument pas la situation financière de la Ville tel que vous semblez le dire, puisque bien évidemment, les 18 millions d'euros qui figurent dans ce budget, comme c'est classique dans l'exercice de toutes les collectivités, ces 18 millions d'euros, c'est l'emprunt d'équilibre. Mais nous savons très bien, et cela a été prévu aux orientations budgétaires, que pour 2021 ce sont 9 millions d'euros que nous allons tenter, Monsieur le Maire, de tenir en termes de montant d'emprunt d'impôt, parce qu'il ne faut pas oublier que, comme toutes ces dernières années, la gestion de la Ville, contrairement à ce que vous voulez laisser entendre, a été d'un niveau plus qu'exceptionnel. Et là, il faut rendre hommage à Michel Soroste, tout simplement, nous avons aussi un fonds de roulement qui nous permet de financer une partie de nos investissements.

Je veux simplement terminer, Monsieur le Maire, une toute petite seconde pour dire à Henri Etcheto que dans ce magazine que nous garderons tous certainement très longtemps, et dans les propos qui ont été les vôtres sur le budget, vous parlez d'une « potion amère » concernant notre budget. Alors, ce cadrage budgétaire que nous avons proposé ce soir et que nous avons construit pas à pas, ce n'est assurément pas une « potion amère », Monsieur Etcheto, mais ce n'est donc pas non plus une « potion magique ». Et ce que je voudrais vous dire, c'est qu'à l'heure où la technologie telle que l'ARN messenger est venue révolutionner la vaccination contre la Covid-19, ce que je voudrais vous dire c'est qu'avec peut-être une pointe d'humour les potions sont des formes galéniques qui sont bien désuètes aujourd'hui et qu'il ne s'en prépare quasiment plus dans les préparatoires des officines de pharmacie. Alors, c'est vrai notre Direction des finances et Marc Andrieu ne préparent pas non plus de potions, qu'elles soient magiques ou qu'elles soient désuètes. Ce que nous avons souhaité, c'est faire tout simplement un budget qui soit à la fois pragmatique, responsable, équilibré et rigoureux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Madame Durruty pour ces explications complètes. Je vais vous donner la parole, Monsieur Etcheto. Maintenant, je voudrais que chacun puisse intervenir assez rapidement. Il y a Xavier Parrilla Etchart qui promet d'être court, et Monsieur Etcheto vous intervenez après.

M. PARRILLA ETCHART : Très court. *Milesker*. Merci, Monsieur le Maire. Je souhaiterais répondre au souci de Messieurs Etcheto et Bergé concernant le fait que le budget ou l'ensemble des travaux aurait été fait au détriment de la solidarité. Je ferai un focus très rapide sur cela. Je m'inscris en faux. Sylvie Durruty vous l'a dit. De 2011 à 2021, la subvention du budget principal de la mairie vers celui du CCAS est passée de 2 millions d'euros à 2,5 millions d'euros, soit une augmentation de 25 %. Mais je me permets d'ajouter que c'est 2,5 millions d'euros représentent, pour vous donner un ordre d'idée, autour de 48 euros par habitant. Notre voisin anglois que nous chérissons, lui, n'a une participation du budget principal de sa subvention qu'à hauteur de 1,2 million d'euros. Alors vous me direz : « oui, c'est normal, il y a 12 000 habitants de moins à Anglet » ce qui est vrai. Mais si l'on ramène cette subvention du budget principal vers celui du CCAS au nombre d'habitants, nous arrivons au chiffre de 31 euros par habitant. Vous voyez le delta, 31 euros, 48 euros, il y a 17 euros de participation de l'habitant bayonnais en plus dans le cadre de la solidarité.

De manière générale, quand on prend le budget du CCAS et ses quatre budgets autonomes, le global pour 2021 s'affiche à 15 millions d'euros. Et ça, ce chiffre de 15 millions d'euros, si on le ramène toujours au nombre d'habitants, ce qui peut être un peu plus parlant, cela équivaut à peu près à 296 euros par habitant. Ma conclusion est la suivante : sur ce point particulier de la solidarité, non c'est faux que le budget principal de Bayonne a été élaboré au détriment de la solidarité. C'est faux. Et la commune de Bayonne n'a pas à rougir de son niveau d'engagement au niveau social en général, et n'a surtout pas à rougir de son niveau d'engagement en particulier au niveau du CCAS, et j'en profite pour remercier les équipes dirigées par Monsieur Berlingieri qui pilote un groupe d'hommes et de femmes compétents, engagés et dévoués. Je m'en tiens là. *Milesker*. Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Etcheto vous allez intervenir et après, on va passer au vote.

M. ETCHETO : Oui, très vite pour Monsieur Parrilla Etchart sur le CCAS, il faut comparer ce qui est comparable et il vaut mieux se comparer avec des villes qui ont la même sociologie que nous. Les villes dont vous parlez n'ont pas la même sociologie. Donc moi, je suis partisan de comparer Bayonne avec Bayonne en effet. Mais il vaut mieux partir aussi... vous choisissez vos dates, moi, j'ai pris 2014, ce n'est pas une date choisie par hasard pour faire le comparatif et l'évolution des dépenses du CCAS. Et évidemment, comme nous avons le même tableau je l'espère, vous verrez là-dessus que je n'ai rien enlevé à ce qui a été dit. Je rappelle aussi que dans le même temps, cette subvention au CCAS s'affaissait mais la population bayonnaise et notre public augmentent. Donc si on faisait les ratios, je ne les ai pas là, ce serait certainement encore plus sévère. Et alors, on va prendre un autre indicateur : en 2020, la subvention de financement municipal du CCAS assure 67 % du budget. En 2021, avec ça, ça ne sera plus que 60 %. Donc au CCAS vous allez trouver le « delta », c'est aussi simple que cela.

Sylvie, je me permets, mais sur le ton de la plaisanterie, tu ne le prends pas mal, tu as fini en parlant de « potion amère », c'était vous dans le petit côté « suranné » un peu poétique de la potion, tu me le concéderas et je ne voudrais pas dire, parce qu'en connaissant ta formation professionnelle, que tu nous présentes « des comptes d'apothicaire ». Ce n'est pas du tout l'objet de mon propos. Il faut prendre ça sur le ton de la plaisanterie. Mais plus sérieusement, pour reprendre les choses peut-être dans l'ordre, l'impact de la crise je ne l'ai pas nié, j'ai dit que ce n'était pas tant que cela. Et il ne faut pas oublier non plus que... malheureusement, parce que ce sont des événements que l'on regrette tous et c'est un temps que l'on regrette tous, mais il y a aussi des dépenses que nous n'avons pas eues, les fêtes, la Foire au jambon... Après, il y a des choses aussi qui viennent se compenser, la restauration scolaire effectivement, on a eu moins de recettes, mais on a eu forcément aussi moins de dépenses puisque nous n'avons pas eu les achats de prestations. En ce qui concerne l'impact à venir, celui-là est sérieux. Je suis d'accord avec ce que tu as dit sur la fiscalité. D'accord. Les dotations et l'anticipation sur l'Etat, oui, on ne sait pas. Enfin, on ne sait pas, mais on peut craindre légitimement, quelle que soit la couleur politique de sortie des urnes en 2022, on peut avoir des craintes de toute manière. D'ailleurs, le passé nous a bien appris que de toute manière, quelles qu'étaient les couleurs politiques, en général les collectivités locales comme d'autres étaient mises à contribution.

Quand tu réponds qu'il n'y a pas d'autre solution que la maîtrise des dépenses de fonctionnement, si, justement, c'est même le terme de mon propos, et c'est l'investissement.

C'est être beaucoup plus raisonnable sur le budget d'investissement. C'est là tout le débat que nous avons là-dessus. J'ai cru revenir avec beaucoup de sympathie parce que tout le monde sait que l'on s'apprécie beaucoup, un argument de Michel Soroste dans ta bouche, cela veut dire que tu entres parfaitement dans le costume de grand argentier de la Ville qui disait toujours : « oui, mais ce n'est pas grave, ce que l'on a inscrit comme emprunt, vous savez très bien qu'on ne l'exécutera pas ». Alors c'est presque un aveu en creux qu'en fait ce budget-là, nous n'allons pas le réaliser. Oui, sauf que quand même les projets que vous avez inscrits et que vous avez lancés, et certains sont très lourds et ils ont été rappelés, il ne faudra pas les différer à l'infini. C'est ce qui s'est passé dans le mandat précédent. Nous avons différé, différé, différé des projets qui d'ailleurs se sont dilatés aussi en même temps, et on en hérite aujourd'hui. Mais à un moment donné, la facture du musée Bonnat, pour parler du projet le plus important, il va bien falloir la payer, donc ça va venir.

En ce qui concerne le fonctionnement, on est bien d'accord qu'un budget de fonctionnement c'est compliqué à piloter. Nous n'avons pas beaucoup de marge. Et d'ailleurs, il y a à un moment aussi où quand on est à l'os en matière de services à la population, on peut se poser la question : est-ce qu'il faut aller davantage ? Bien entendu, il y a des choses que l'on a pu vous reprocher d'ailleurs dans le dernier mandat, et à mon avis il faut aller creuser dans ces charges à caractère général en matière de communication, d'études, plein de choses qui ont été externalisées, qui n'étaient sans doute pas la priorité des Bayonnais, mais en revanche, sur le personnel, on est contraint, de toute manière par le GVT chaque année. Ça, on le sait et nous savons parfaitement le prévoir et les services le prévoient parfaitement. Et il y a aussi derrière la réflexion sur le rapport, la manière dont nous pouvons rendre les services à la population. Sur les dépenses RH je veux bien que l'on se confronte. Mes chiffres sont exactement les chiffres du budget, évidemment, je n'en ai inventé aucun. J'aurais pu prendre... il y avait d'autres indicateurs comme les dépenses de fonctionnement par habitant, qui donnent à peu près les mêmes, j'ai préféré faire le personnel. La Régie des eaux n'est pas concernée. J'ai comparé sur le budget principal et pas sur le budget de la Régie des eaux. Donc on est sur quelque chose de constant.

Et ensuite sur l'investissement, là aussi, il y a des choses chaque année qui s'imposent à nous. Le gros entretien, cela tous les ans il faudra le faire, dans la voirie, dans nos bâtiments, dans nos écoles, avec en plus la question de l'accessibilité, on est bien d'accord. Le PNRQAD qui est une nécessité, les subventions, les autorisations de programme, c'est le reste, c'est le plus, c'est la marge. Nous estimons là-dessus que vous prenez trop de risques.

Je ne vais pas revenir sur le patrimoine. Oui, bien sûr, on a des choses qui valent beaucoup d'argent, à commencer par le théâtre dans lequel la mairie est logée. Je ne pense pas que ce soit le projet, et j'espère bien en tout cas – on a eu des surprises dans le précédent mandat – de le vendre. Mais bon, il faut être raisonnable, entre le patrimoine qui est dynamique et le patrimoine qui est figé.

Quant à la capacité de désendettement, ce qui est inquiétant, c'est sa trajectoire. C'est cela qui est inquiétant. Le niveau aujourd'hui est satisfaisant, mais il faut se projeter. Et là, c'est ce que j'ai dit d'ailleurs, ce budget principal pour 2021, oui, il est tenable. Mais derrière, et les autorisations de programme nous permettent de lire les investissements à venir, à partir de 2022-2023, cela va être difficile de ce fait-là, de ce fait-là. Et la population est plus nombreuse,

elle est plus exigeante, elle va demander aussi du service à la population. Et malheureusement, comme nous l'avons dit aussi, on peut s'attendre sur justement cet horizon-là à ce que les conséquences financières de la crise sanitaire viennent nous gêner, nous, toutes les collectivités locales, on n'y fait pas exception. Voilà. Donc voilà, « potion amère », ça donnait un petit côté littéraire à notre exercice où il y a beaucoup de chiffres. Donc ce n'est pas mal aussi que l'on s'envole un peu par moments, pas trop dans les dépenses d'investissement.

M. LE MAIRE : Merci. Nous avons terminé avec les débats sur le budget. Donc vous votez contre Monsieur Etcheto. Monsieur Esteban aussi. Et le groupe de Monsieur Bergé aussi.

M. ABADIE : Nous allons voter contre. Et je voulais juste préciser qu'il faudrait que le service financier de la Ville se mette d'accord avec le service financier du CCAS. Parce que contrairement à ce qu'ont dit Madame Durruty et Monsieur Parrilla, depuis 2011, la subvention municipale auprès du CCAS n'a pas augmenté de 25 %, mais de 0,67 %, j'ai le tableau sous le nez. Et avant-hier, au CA, nous avons constaté que le budget de la Ville pour 2021 auprès du CCAS baissait de près de 13 %.

M. LE MAIRE : Ok, on vous donnera ces explications. Ecoutez nous passons au vote. Là, ça y est, j'ai enregistré le vote négatif.

M. BERGÉ : Excusez-moi, j'ai été particulièrement court aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Oui, c'est vrai.

M. BERGÉ : En plus, c'est juste pour dire : n'ayant reçu aucune contradiction à mes analyses, j'imagine donc que vous les partagez.

M. LE MAIRE : Donc ce budget est néanmoins adopté.

ADOPTE A LA MAJORITE

Votes contre : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD,
M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

Alors moi je veux proposer à mes collègues qui vont présenter les rapports suivants de vouloir bien être extrêmement rapides et que les interventions soient également très courtes, s'il vous plaît, parce que je vais maintenant un peu vérifier que les choses. Il est 23 heures 37, prenons l'engagement que l'on termine à minuit. Allez, essayons.

23. Exercice 2021 – Budget annexe des parcs de stationnement – Budget primitif

Loïc Corrége, rapport 23.

M. CORRÉGÉ : Merci Monsieur le Maire. Le budget annexe des parcs de stationnement-Budget primitif. Le budget annexe des parcs de stationnement s'équilibre globalement à 5,75 millions d'euros, exploitation et investissement confondus. En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal

d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document joint à la note explicative de synthèse, par nature et par chapitre.

M. LE MAIRE : Merci sur ce rapport, Madame Liousse.

Mme LIOUSSE : Oui, j'ai une question très simple et très courte. Puisque la mairie se mobilise dans le cadre de la crise sanitaire en faisant tout son possible pour accompagner les décisions nationales qui ont été prises pour juguler la propagation du virus et tout mettre en œuvre pour soutenir l'effort demandé à nos concitoyens pour le service à la personne comme vous le disiez tout à l'heure : est-il prévu de mettre en place la gratuité de certains parkings ou au moins du centre-ville de Bayonne, comme cela a été fait lors du premier confinement ? C'était une mesure pertinente et efficace pour favoriser le télétravail. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

M. CORRÉGÉ : Oui, Madame Liousse, non, il n'est pas prévu de renouveler cette disposition.

M. LE MAIRE : Question précise, réponse précise. On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Oui.

M. ETCHETO : On ne prendra pas part au vote du coup sur les délibérations budgétaires, jusqu'à la 27.

M. BERGÉ : Idem, jusqu'à la 27.

M. LE MAIRE : Oui très bien, jusqu'à la 27. Même chose pour vous ?

M. ESTEBAN : Je ne prendrai pas part au vote, sauf sur la délibération 24.

M. LE MAIRE : 23, j'ai bien noté, vous ne participez pas au vote les uns et les autres. Délibération adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

24. Exercice 2021 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Budget primitif

Monsieur Ugalde, le rapport qui suit, 24.

M. UGALDE : Oui, il s'agit du budget annexe des fêtes de la temporada. Ce budget annexe ne comporte qu'une section de fonctionnement, qui s'équilibre globalement à 3,967 millions d'euros, soit 2,872 millions d'euros pour les fêtes et 1,095 millions d'euros pour la temporada. En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, présenté dans le document joint à la note explicative de synthèse, par nature et par chapitre.

M. LE MAIRE : Baiona Bihar ne prend pas part au vote. Bayonne-Ville ouverte ne prend pas part au vote. Et vous, Monsieur Esteban ?

M. ESTEBAN : J'aurais souhaité, je sais que ce n'est pas dans la tradition mais je suis un nouvel élu, qu'il y ait une distinction de faite entre le budget des fêtes et le budget des corridas. Je ne reviendrai pas sur la problématique qui se pose, c'est-à-dire le fait que les enfants puissent assister aux corridas, je voterai forcément contre ce budget annexe, bien que je sois très favorable au budget des fêtes. Je voterai contre, sur le principe que les corridas doivent être interdites aux mineurs selon les préconisations de l'ONU en matière de protection de l'enfance et selon les modèles qui sont mis en place avec nos partenaires navarraïns, Pampelune, Tafalla notamment, où là c'est jusqu'à 14 ans.

M. LE MAIRE : Donc vote contre, et ensuite non-participation au vote des autres groupes. C'est parfaitement clair. Je vous remercie.

ADOPTE A LA MAJORITE

Votes contre : 1, M. ESTEBAN

Non-participation au vote : 9, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD,
Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

25. Exercice 2021 – Autorisations de programme

Madame Durruty, très rapidement, les AP, autorisations de programme.

Mme DURRUTY : Oui, absolument. En parallèle du vote du budget primitif et en application du règlement budgétaire et financier de la Ville adopté lors de la séance du 9 décembre 2020, il nous est proposé la création de six autorisations de programme pour les opérations définies dans la note explicative de synthèse. Pour chaque opération, la répartition prévisionnelle des crédits de paiement par exercice budgétaire figure dans le document annexé.

M. LE MAIRE : Merci. Non-participation au vote de Bayonne-Ville ouverte, non-participation au vote de Baiona Bihar et Monsieur Esteban ? Non-participation au vote aussi. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD,
M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

26. Vote des taux d'imposition pour l'année 2021

Le rapport 26, Madame Durruty, le vote des taux.

Mme DURRUTY : Pour cette année 2021, il est proposé au conseil municipal, pour la douzième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Il est donc demandé au conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2021 comme détaillé en note explicative de synthèse, leur produit permettant d'inscrire au budget primitif un produit fiscal de 26 556 640 € auquel s'ajoute la nouvelle compensation venant neutraliser la réforme de la taxe d'habitation pour un montant estimé à 9 054 304 €.

M. LE MAIRE : Merci. Non-participation au vote de Bayonne-Ville ouverte comme de Baiona Bihar. Et Monsieur Esteban ?

M. ESTEBAN : Oui, comme indiqué tout à l'heure, je ne reviendrai pas dessus, je souhaite une augmentation des taux de la taxe d'habitation concernant les résidences secondaires, pour que l'on passe donc à une majoration à 60 % au lieu de 35 %.

M. LE MAIRE : Donc vous votez contre ? Merci.

ADOPTE A LA MAJORITE

Votes contre : 1, M. ESTEBAN

Non-participation au vote : 9, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD,
Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

27. Taxe annuelle sur les friches commerciales

Madame Durruty rapport 27, taxe annuelle sur les friches commerciales.

Mme DURRUTY : Afin de poursuivre la politique de prévention et de lutte contre le phénomène de vacance des locaux commerciaux, il est demandé au conseil municipal de confirmer l'application de la taxe annuelle sur les friches commerciales pour l'année 2022 selon les éléments développés dans la note explicative de synthèse. Les taux de droit s'appliqueront aux biens dont la liste des adresses est communiquée aux services fiscaux en 2021.

M. LE MAIRE : Merci. Non-participation au vote de Baiona Bihar et de Bayonne-Ville ouverte. Monsieur Esteban, non-participation au vote aussi. Merci.

M. ETCHETO : Pardon ce sont les friches commerciales ? Oui, on vote ça.

M. LE MAIRE : Vous votez les friches commerciales. Monsieur Bergé, vous ne votez pas. Et non-participation aussi de Monsieur Esteban, très bien.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 4, M. ESTEBAN,
Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

28. Exercice 2021 – Soutien au monde associatif – Attribution de subventions

Monsieur Laiguillon, rapport 28.

M. LAIGUILLON : Soutien au monde associatif – Attribution des subventions. En application des critères retenus pour l'examen des dossiers, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations pour un montant total de 3 332 836 €, aux établissements publics pour un montant de 2 619 000 € (dont 2 497 000 € au CCAS, 97 000 € à l'EPCC du Sud-Aquitain et 25 000 € à la Caisse des écoles) et aux établissements d'enseignement, telles que détaillées en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de financement afférentes.

M. LE MAIRE : Oui Monsieur Etcheto.

M. ETCHETO : Juste une première chose, je saisis l'occasion de cette délibération pour, et je suis sûr que ce sera très partagé, rendre hommage et dire l'émotion de beaucoup de Bayonnais avec la disparition si brutale de Peio Olçomendy qui était tout de même une des figures les plus attachantes du paysage associatif bayonnais qui est décédé brusquement, comme tout le monde le sait il y a trois jours, malheureusement, et qui a longtemps été président ô combien apprécié de l'amicale Saint-Léon.

M. LE MAIRE : On partage tout à fait votre point de vue et votre intervention.

M. UGALDE : Oui Monsieur le Maire, simplement pour ajouter qu'il a été un président très charismatique au bon moment. C'est-à-dire que l'Amicale, à son centenaire, a fait un choix courageux d'aller vers une génération présidentielle tout à fait différente et il a assumé cette présidence pendant dix ans. Il a incontestablement donné un coup de fouet à cette belle association bayonnaise.

M. LE MAIRE : Clairement. Merci beaucoup. Madame Herrera, sur ce rapport ?

Mme HERRERA-LANDA : Nous nous associons bien sûr à ces hommages, mais nous avons une petite intervention sur ce rapport, à un caractère plutôt technique. Il nous est difficile d'intervenir sur cette délibération car les commissions concernées par les thématiques relatives à ces subventions, Action éducative solidarité, Culture patrimoine et Politique linguistique, Sport pour tous et les loisirs ne sont plus informées ni associées aux travaux sur ce sujet traité à présent exclusivement par la commission Vie associative. Avant, nous étions invités au groupe de travail. Là, ce n'est plus le cas et nous formulerons donc plusieurs propositions. Parce que c'est vrai que c'est un peu paradoxal que l'on discute des subventions en dehors de la commission qui travaille sur ce thème toute l'année.

Nous souhaiterions que les documents soumis à la commission Vie associative soit présentés et débattus préalablement dans les différentes commissions concernées pour avis et qu'elles soient informées en retour des ajustements opérés par la commission Vie associative.

Deuxièmement, ne faudrait-il pas revoir le règlement d'intervention voté, la critérisation, en conseil municipal le 11 juillet 2018, d'abord parce que cela commence à faire un petit peu de temps, mais surtout, il y a eu une crise. Il y a donc des modalités de vie associative qui sont

transformées, nous en avons parlé tout à l'heure. Et également, si l'on prend ne serait-ce que le sport, il y a des grands événements sportifs à venir qui devraient amener aussi des transformations dans le domaine de l'accueil et surtout du nombre et de la diversité des pratiquants.

Le dernier point, au-delà de la révision, du fait de réinterroger ces critères, nous souhaiterions également que dans le document qui nous est transmis, ce n'est pas le cas puisque l'on a strictement les subventions, que les aides en nature soient systématiquement évaluées et mentionnées dans un document unique. Cela a été le cas précédemment, mais les documents qui nous ont été transmis à notre demande à l'issue de la commission des Sports et qui portaient sur les subventions votées en commission Vie associative ne font pas apparaître ces aides qui font l'objet d'un encadrement législatif et qui doivent être portées à notre connaissance, parce que souvent elles sont supérieures aux aides en subventions directes. Merci.

M LE MAIRE : Vous vouliez dire quelque chose sur ce rapport Monsieur Etcheto encore ?

M. ETCHETO : Nous sommes un peu gênés par la baisse de la subvention au CCAS, autant le dire et on aurait plutôt voté contre. On ne va pas voter contre la subvention mais la baisse de subvention cette année, sans avoir à voter contre évidemment les subventions à l'ensemble du monde associatif. En tout cas, on veut au moins le signifier et le dire. Et est-ce qu'à l'avenir, on ne pourra pas quand même scinder la subvention au CCAS peut-être de l'ensemble des associations ? Que nous ne soyons pas obligés dans un package de voter en bloc pour ou contre, alors qu'il peut y avoir des appréciations différentes.

M. LE MAIRE : Madame Durruty.

Mme DURRUTY : Je suis désolée, parce que tout à l'heure dans mes réponses, j'aurais dû répondre à ce point-là, mais c'est vrai que je ne l'ai pas fait. Il y a une explication à cette subvention du CCAS qu'il nous faut partager, je crois, à ce stade, puisqu'en fait en 2020 la subvention au CCAS était de 2 845 000 euros, et qu'elle comprenait un financement exceptionnel de 200 000 euros au titre des dépenses engagées dans le cadre de la crise sanitaire, vous vous en rappelez certainement. Et que donc, hors ce soutien exceptionnel de référence, le soutien de la Ville était de 2 645 000 euros. Qu'au regard de la clôture, et ça c'est le point essentiel des comptes du CCAS, des comptes 2020, ces comptes font apparaître un résultat global de 500 000 euros, qui est donc un montant très important à l'échelle de ce budget et qui est en augmentation de 150 000 euros par rapport à l'exercice 2019. C'est la raison pour laquelle, comme pour l'Office de tourisme, sans faire de comparaison mal à propos, le CCAS n'a bien sûr pas comme vocation de constituer des excédents budgétaires et c'est la raison pour laquelle cette année la subvention allouée a été positionnée au niveau de la subvention de 2 645 000 euros, montant de référence par rapport à 2020 et qu'ensuite, nous avons opéré une réfaction de 150 000 euros au vu du résultat important de l'exercice 2020, ce qui nous a amenés à cette subvention de 2 480 000 euros. Je crois que je vous devais cette explication.

M. LE MAIRE : Les choses sont plus claires ainsi. Oui, rapidement Monsieur Laiguillon parce que vous avez été en effet interpellé.

M. LAIGUILLON : C'est compliqué d'être rapide avec Madame Herrera, mais je vais tout de même tenter d'y répondre. Donc, la méthode, nous avons convenu de faire une méthode comme nous l'avons appliquée. En fait, la méthode, c'était pour la première fois et on l'avait souhaité, mais tous ensemble, opposition, minorité, de dédier trois commissions justement dans la commission Vie associative pour traiter de manière différenciée et de prendre le temps de voir, sur des séances distinctes, les aides aux associations, qu'elles soient sportives d'une part, associations culturelles d'une autre part, et enfin aux associations qui relèvent du champ de la DEJE. L'opposition a été représentée et/ou la minorité était aussi représentée.

La critérisation, vous en avez parlé un peu, de critérisation qui date, oui et non, je pense que véritablement la mise en application, cela a tourné depuis deux ou trois ans, mais nous pouvons l'améliorer et je suis toujours ouvert pour travailler et améliorer la critérisation. Et la crise sanitaire nous démontre qu'il faut changer, mais bien sûr, avec grand plaisir, on le fera ensemble. Et pour ceux qui sont à la commission Vie associative, on pourra travailler là-dessus. On fera aussi un retour dans les commissions de la DEJE, la culture et bien sûr du sport, où l'on a pris aussi le temps, des aides en nature, des loyers, de la communication et de la logistique.

Sur le fond, une autre remarque pour dire que nous avons, ces derniers mois, continué aussi à rencontrer de nombreuses associations, qu'elles soient sportives, culturelles et bien sûr à vocation sociale, chacune avec ses caractéristiques et ses spécificités. Les enjeux dans cette période de crise sanitaire ne sont pas équivalents selon qu'elles emploient ou non un salarié, et selon beaucoup d'autres paramètres. Mais très clairement, nous sommes restés attentifs et à l'écoute. Nous avons entendu un certain nombre de besoins et je pense aussi aux associations qui veillent aux plus démunis et aux plus défavorisés. Je pourrais citer quelques exemples, Enetokia, on a travaillé aussi avec la Baiona Banda. Nous avons été à l'écoute de toutes les associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou dans le social. Et surtout, on a envie de préparer l'avenir avec ces associations. Donc le Forum des associations bien sûr c'est un élément clé sur ce rendez-vous et pour que l'on aide et que l'on puisse aussi valoriser les bénévoles, c'est quand même l'essence du moteur de notre vie à la bayonnaise.

Donc oui, pour travailler sur la critérisation, on est à l'écoute des associations, on le sera toujours. Et après, les commissions de vie associative, il y en a eu trois comme nous l'avons voulu, comme vous l'avez voulu, trois distinctes, où l'on a pris le temps de voir sur la critérisation, les subventions aux associations, les loyers, la communication et la logistique.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Esteban, essayez d'être rapide, parce qu'il est bientôt minuit, j'espère que vous n'allez pas vous séparer les uns par rapport aux autres, parce qu'il faudrait que les choses s'arrêtent là, parce que franchement, il faut un débat démocratique, mais il y a une limite. Il y a une limite. Allez-y.

M. ESTEBAN : Je suis favorable à ce critère de critérisation qui a été mise en place en 2018. Simplement, il faut également qu'il respecte le principe de la loi de 1901 sur le contrôle de l'activité. Et c'est vrai qu'au-delà de 23 000 euros, on est dans le cadre de conventions d'objectifs. C'est un petit peu toute l'ambiguïté de la liberté associative et du contrôle de l'engagement en termes d'actions. J'espère que Monsieur Laignillon, je n'en doute pas, restera

vigilant à ces deux aspects, à la fois contrôle et liberté associative. Mais je soutiens complètement la critérisation, je voterai pour.

M. LE MAIRE : D'accord. Vous votez dans quel sens ? Pour ? D'accord. Monsieur Etcheto, à cause du CCAS, vous avez été clair tout à l'heure.

M. ETCHETO : On va quand même voter pour la délibération. On souhaiterait qu'à l'avenir...

M. LE MAIRE : On a compris cette question et ça s'entend. Et qu'est-ce que vous décidez, Madame Herrera ?

Mme HERRERA-LANDA : La même position puisque l'on a fait les mêmes remarques sur le CCAS, mais l'on vote les subventions pour les associations bien sûr.

M. LE MAIRE : D'accord. Merci. Donc délibération adoptée.

M. SEVILLA : Je ne prends pas part au vote.

M. LE MAIRE : Il est membre d'une association et il ne prend pas part au vote. Et vous non plus Madame Durruty parce que l'Aviron est dedans. Tous ceux qui sont dans les associations, Sylvie Meyzenc et puis c'est tout. Voilà. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : 3, Mme DURRUTY, Mme MEYZENC, M. SEVILLA

29. Remises gracieuses de créances

Voilà une délibération qui va être votée à l'unanimité, c'est la remise gracieuse des créances, j'ai toujours constaté qu'il n'y avait pas de problème avec cela.

M. PARILLA ETCHART : Nous l'espérons, Monsieur le Maire. Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses de créances (pour des factures impayées d'eau antérieures à 2018 ou de périscolaires), tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 772,86 € et le montant des remises gracieuses à 579,65 €.

M. LE MAIRE : Malgré tout, il faut délibérer pour ces sommes-là. C'est ainsi. Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? On l'avait compris.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FONCIER

30. Convention de mise à disposition au profit de l'association Euskaldun Buruak – Local situé 6 boulevard Jean Jaurès

Cyril Laiguillon, convention de mise à disposition pour Euskaldun Buruak, vous avez pas mal travaillé sur ce sujet. Je vous félicite d'avoir trouvé une solution.

M. LAIGUILLON : Excusez-moi, j'ai perdu le fil...rapport 30, merci. L'association Euskaldun Buruak occupait des locaux situés 26 rue Sainte-Catherine mis à disposition par la Ville de Bayonne au titre des actions menées par cette structure au sein du quartier Saint-Esprit. La Ville a sollicité Habitat Sud Atlantic (HSA) aux fins d'offrir à cette association un local plus adapté à ses activités. HSA a proposé la location d'un local situé 6 boulevard Jean Jaurès. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition de ce local au profit de l'association et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31. Convention de mise à disposition au profit de l'association Comité Inter-Mouvements Auprès Des Evacués (LA CIMADE) – Local situé 26 rue Sainte-Catherine

Madame Lauqué, c'est aussi une question de local, cette fois, pour la Cimade au 26 rue Sainte-Catherine.

Mme LAUQUÉ : C'est la suite de la précédente et grâce à l'aide de Cyril Laiguillon, la Cimade pourra s'installer au 26 rue Sainte-Catherine. On demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre ? Non-participation au vote de Laurence Hardouin au regard de ses engagements au sein de la Cimade. Non-participation au vote simplement de Laurence Hardouin. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 1, Mme HARDOUIN-TORRE

32. Fusion des copropriétés des 4 et 6 rue des Cordeliers

Agnès Duhart, vous avez eu le rapport 32.

Mme DUHART : Merci, Monsieur le Maire. La fusion des copropriétés des 4 et 6 rue des Cordeliers. La Ville de Bayonne est propriétaire au sein de deux immeubles situés au n°4 et au n°6 de la rue des Cordeliers de divers lots de copropriétés actuellement mis à disposition du cercle taurin. Au terme d'une opération de restauration immobilière achevée en 1997, ces immeubles ont subi d'importantes modifications structurelles et transformations pour ne former désormais qu'un seul ensemble immobilier. Il est donc nécessaire de régulariser cette situation en procédant officiellement à la fusion, au plan juridique, des deux copropriétés. A l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est donc proposé

d'approuver les différents modificatifs de divisions, l'état descriptif de division et règlement de copropriété issus de la fusion ainsi que les transferts de propriété à l'euro symbolique rendus nécessaires par ces modificatifs.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHÉS PUBLICS

33. Accord-cadre à bons de commande de fourniture de titres restaurant – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS, lancement de la consultation des entreprises et signature de l'accord-cadre

C'est Madame Durruty pour le rapport 33, c'est l'accord-cadre à bons de commande de fournitures de Titres restaurant.

Mme DURRUTY : Oui, effectivement, il s'agit de la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS et du lancement de la consultation des entreprises et de la signature de l'accord-cadre, puisque l'accord-cadre conclu le 28 septembre 2017 est arrivé à échéance. Considérant qu'il est nécessaire de relancer cet appel d'offres dans les conditions développées dans la note explicative de synthèse, il est demandé à notre Conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes avec le CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

34. Mise en place d'un « forfait mobilités durables » au profit des agents de la collectivité

Loïc Corrége, mise en place d'un forfait mobilité, 34.

M. CORRÉGÉ : Oui, Merci Monsieur le Maire. Le forfait mobilité durable a pour but d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport alternatifs pour la réalisation des trajets domicile-travail et consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par l'agent se déplaçant soit avec son propre vélo soit en covoiturage (détails en note explicative de synthèse). Le « forfait mobilités durables » est de 200 € par an, il est exonéré de charges sociales et sera mis en place à compter du 1er janvier 2021. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le dispositif tel que défini dans la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35. Modification du tableau des effectifs

Madame Durruty, très vite, modification du tableau des effectifs.

Mme DURRUTY : Oui. Il est donc demandé à notre conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, qui comprend la création de dix postes, comme précisé dans la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre ?

M. ETCHETO : On ne prend pas part au vote sur la RH.

M. LE MAIRE : Monsieur Esteban on prend part au vote ? Non, vous ne prenez pas part au vote non plus. Donc opposition et minorités ne prennent pas part au vote. La délibération est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD,
M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

SERVICES PUBLICS

36. Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Monsieur Sevilla, rapport 36.

M. SEVILLA : Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales qui fixe les obligations en matière de communication sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, le Maire doit présenter à son assemblée un rapport sur le prix et la qualité de ces services publics de compétence communautaire, destiné notamment à l'information des usagers. Il est ainsi proposé au conseil municipal de prendre acte des rapports annexés à la note explicative de synthèse, sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (collectif et non collectif) au titre de l'exercice 2019.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a donc pas de vote là-dessus. Oui, Madame Liousse.

Mme LIOUSSE : J'ai une petite intervention. Un rapport intéressant pour avoir une vision globale et du prix et de la qualité de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées au sein de l'agglomération. De l'eau potable, avec des qualités bactériologiques et physico-chimiques convenables, si j'en crois ce que j'ai lu, des efforts en termes d'environnement avec des projets aujourd'hui inscrits dans les rapports SAGE, LEMA Natura 2000 dont nous avons déjà parlé pour la protection de l'environnement, des stations de mesure et des campagnes

intensives, des prévisions en temps réel pour la qualité des eaux de baignade à destination des maires et des usagers, des solutions parfois rassurantes comme celles de pouvoir déconnecter les effluents de certaines stations d'épuration de l'océan quand ces effluents sont trop pollués, et de nombreux chantiers à venir. Lorsque l'on pense que seulement 15 % des canalisations sur l'agglomération ont moins de 20 ans et certaines sont encore en plomb. Nous Bayonnais, nous appartenons au secteur 2 d'intervention, qui inclut cinq communes, Bayonne, Biarritz Boucau et Bidart. En termes d'assainissement des eaux usées, des travaux sont en cours à la station d'épuration de Saint-Bernard, qui devraient se terminer en 2021. On apprend également qu'est prévue aussi la réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Frédéric à échéance 2025.

Outre ces informations disponibles dans le rapport, nous aimerions avoir des renseignements plus précis sur la qualité de l'eau et de l'assainissement à Bayonne. En l'absence de détails, nous nous posons des questions. En voici quelques-unes : on apprend que sur l'agglomération « 12 stations sont non conformes ». Qu'en est-il à Bayonne ?

Quant à de nouveaux raccordements liés à de nouvelles constructions immobilières, Monsieur Lacassagne en a parlé tout à l'heure, il est tout de même intéressant de savoir si nos stations d'épuration sont en capacité de gérer de nouveaux flux. Par exemple, on parlait de la délibération 14 sur l'aménagement au Séqué, il est dit dans ce rapport que la station d'épuration de Saint-Frédéric a une charge d'occupation de 60 à 70 % par temps sec. Qu'en est-il en temps de pluie, quand on lit par ailleurs qu'il y a 54 % d'eau rajoutée ? Est-ce que Saint-Frédéric pourra traiter ces nouvelles eaux ? Vous avez en partie répondu tout à l'heure.

Où vont les boues obtenues en fin de traitement, quand elles ne servent pas à l'épandage ? Elles seraient disponibles pour du compostage, mais est-ce qu'elles sont réellement utilisées ? Et je crois que sur Bayonne on en a plus de 20 000 tonnes par an. Et jusqu'en 2021, la tarification de l'eau pour Bayonne s'inscrit dans une démarche éco solidaire, et ce depuis 2019, suivant la loi Brottes. Est-ce que ces mesures vont se poursuivre malgré la convergence tarifaire qui est prévue dans l'agglomération ? Merci.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le rapporteur qui va vous répondre, parce qu'il est là uniquement pour rendre compte d'un rapport qui concerne la Communauté d'agglomération. Nous avons noté toutes vos questions et je demanderai à ce qu'il puisse y apporter une réponse. Une chose que je peux vous dire, nous avons une station d'épuration qui n'est pas conforme, justement, c'est celle de Saint-Bernard et c'est celle qui sera livrée pour l'été, juillet 2021. À ma connaissance, nous n'avons pas d'équipements qui soient à ce niveau de non-conformité, parce que pour celui de Saint-Bernard, c'est tout simplement non conforme. Et c'est la raison pour laquelle il nous tarde d'arriver au mois de juillet pour enfin être ici en conformité. Toutes les autres questions, je ne suis pas capable de vous répondre sur l'instant, mais on les a notées Madame Liousse, et je demande à ce que l'on puisse envoyer cela à la Communauté d'agglomération, je demande cela aux services pour qu'une réponse puisse vous être apportée. Et si ce n'était pas le cas, vous n'hésitez pas à me le demander.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote, comme vous le savez.

DONT ACTE

SPORTS

37. Stade Jean-Dauger – Approbation d'un acte constituant une hypothèque dans le cadre de l'exécution du BEA consenti à la SASP Aviron bayonnais Rugby pro

Et le rapport suivant, c'est moi qui le présente, c'est le rapport 37 pour l'approbation d'un acte constituant une hypothèque dans le cadre de l'exécution du BEA, c'est-à-dire le bail emphytéotique administratif qui a été consenti à la SASP Aviron Rugby Pro.

Le conseil municipal a approuvé le 10 septembre 2020 la conclusion d'un bail emphytéotique administratif (BEA) avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro, pour permettre au club de réaliser son projet de développement des infrastructures du stade Jean Dauger. Les accords de prêts nécessaires au financement de la première tranche de travaux exigent, comme il est d'usage dans ce type de montage, la prise d'une hypothèque sur les droits réels du preneur. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le contrat constituant l'affectation hypothécaire joint en annexe de la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer. Sur ce rapport, il y a le micro de Monsieur Etcheto qui est allumé, et puis aussi de Madame Herrera.

M. ETCHETO : Rapidement pour vous dire que nous allons voter cette délibération. Nous avons pu vérifier, je crois qu'il y avait eu un petit malentendu, mais nous avons pu vérifier que les amendements que l'on avait proposés en séance il y a quelque temps avaient été pris. La dernière fois ou la séance précédente, il y avait eu un petit malentendu là-dessus. Il est levé, donc il n'y a pas de problème, on vote ce qui est la conséquence du BEA.

M. LE MAIRE : Et on a tenu compte des modifications comme nous l'avions promis, nous avons eu un petit loupé, mais ce n'est absolument pas volontaire. Madame Herrera ?

Mme HERRERA-LANDA : Je suis désolée, l'intervention va être un petit peu plus longue, il est déjà plus de minuit, donc je ne ferai pas passer le cap de minuit à l'assemblée, mais nous avons un certain nombre de choses qu'il nous semblait important à dire. Plutôt que d'aborder le strict compte tenu de cette délibération, il est important, pour expliquer notre vote, de revenir sur la chronologie malgré tout simplifiée des faits relatifs au stade Jean Dauger, mais aussi et surtout sur la manière bien particulière que vous avez choisie d'utiliser, Monsieur le Maire, à notre égard, pour traiter ce sujet important sur le plan économique, sportif, urbanistique mais également symbolique et affectif.

Il y a plus d'un an maintenant nous avons, bien avant le premier tour des élections, voté comme l'ensemble du conseil municipal pour le projet AB Campus localisé sur les terrains secondaires, qui permettait de concilier formation, performance et nouvelles ressources pour l'ABRP. Au mois de juin, au moment du second tour des élections, sans qu'aucune information ne nous soit communiquée sinon à la lecture de la presse locale, des travaux ont été lancés sur le stade, pelouses synthétiques, etc. Le 10 septembre, le Conseil municipal de rentrée était exclusivement consacré à l'aménagement du Parc des sports, qui avait considérablement évolué en tant que projet, avec une dissociation en deux parties bénéficiant chacune de subventions publiques. Un projet modifié, mais toujours nommé Campus AB, porté à présent par la commune au regard de ses enjeux en matière de formation. Un projet stade Jean Dauger

très ambitieux porté par l'ABRP et financé en partie par le Club dans le cadre d'un BEA d'une durée de 40 ans, associé à un plan d'affaires et un plan de financement présenté par l'ABRP sur la même période, nous avons eu un document de travail à ce sujet et un emprunt à l'époque de 7 millions d'euros qui sera ramené à 6 millions d'euros.

Nous avons apporté notre soutien à ces projets après des débats internes au sein de notre groupe, ces sujets pouvant être très rapidement clivants, dans la mesure où ils contribuaient à préciser et formaliser les relations entre la Ville et le club, opérer une dissociation, même si sportivement les deux sont liés, entre les activités de formation de l'AB Rugby Amateur et les activités professionnelles, sportives et commerciales de l'ABRP. Nous procédions également à la même époque à une sorte de sectorisation du parc des sports entre les deux projets.

Nous avons aussi voté pour car ces projets contribuaient, en particulier celui du stade et du BEA, à l'autonomisation de l'ABRP vis-à-vis des contributions et subventions municipales – actuellement plus d'un million d'euros – via un stade rénové autorisant de nouvelles recettes et un bail de longue durée assurant l'amortissement des investissements privés et facilitant les projections du plan d'affaires et du plan de financement sur une longue durée. Nous avons bien précisé dans notre intervention que l'engagement fort des collectivités de divers niveaux en matière d'investissement était justifié par les arguments suscités et avons également précisé qu'au regard de cette évolution, la question du niveau et de l'affectation des subventions de fonctionnement à l'ABRP devrait être réexaminée. Jusque-là, tout va bien. Ou « à peu près » pourrions-nous dire en empruntant au vocabulaire populaire.

Mais reprenons notre chronologie. À l'occasion du conseil municipal du 15 octobre, nous découvrons à la lecture des décisions du Maire, que le 10 septembre, jour du vote en conseil municipal de l'ensemble pratiquement des éléments concernant les travaux du stade Jean Dauger un accord-cadre de 25 000 euros pour une durée de quatre mois avait été passé entre la Ville et la société Ernst and Young pour un conseil financier dans le cadre du BEA. Face à nos questions et notre surprise, il nous a été répondu avec quelques contorsions de langage qu'en fait cette étude avait bien été menée et rendue avant le 10 septembre, mais qu'elle n'avait pas été portée à notre connaissance. Nous apprendrons par la suite que l'étude avait été rendue dès le 28 août, c'est-à-dire bien avant la date du conseil municipal. Ainsi, nous découvrons qu'une étude financée sur le budget de la Ville, public, et constituant une précieuse aide à la décision nous avait été soigneusement cachée, confisquée, alors que nous ne disposions pas de ces informations-là au moment des débats et du vote en conseil municipal.

Comment expliquez-vous cette stratégie ? Quelle confiance nous attribuez-vous en tant qu'élus représentants des citoyens et des citoyennes bayonnais, prenant pourtant toute notre part de minorité de manière constructive et responsable dans les différentes commissions et au sein du conseil municipal ? Nous avons un début de réponse. En effet, depuis le conseil municipal du 15 octobre, nous n'avons cessé de réclamer ce rapport par différentes voies, sauf à la commission des Sports, puisque le projet du Stade Jean Dauger n'a jamais été examiné par cette commission et que la seule fois où l'AB Campus était mentionné sur l'ordre du jour, ce sujet a été rayé la veille du déroulement de la commission. Le document finalisé donc le 28 août a fini par nous être adressé après de très nombreuses relances sous une forme allégée,

quatre pages, dont une de photos, les maillots ne sont d'ailleurs même pas bleus et blancs, soit sept mois après le rendu de ce travail.

Au-delà des nombreuses réserves et des précautions émises par le cabinet qui dégage d'ailleurs totalement sa responsabilité, ce qui semble d'ailleurs légitime au regard de la durée du bail et du caractère aléatoire des résultats sportifs et par là même des modèles économiques, les motifs de vos réticences à nous le communiquer apparaissent maintenant clairement. Nous n'en ferons pas une revue exhaustive, mais nous retiendrons principalement ceux en relation avec les arguments qui avaient accompagné notre vote le 10 septembre. Puisqu'il apparaît clairement dans ce rapport qu'à ces subventions d'investissement – c'est bien dans ce rapport que ces remarques sont faites au regard des éléments communiqués par le club – s'ajoute la poursuite de la contribution annuelle de la Ville au club pour 699 000 euros. Et il est marqué quelques pages plus loin : « sans la subvention annuelle d'exploitation de 699 000 euros, le club ne serait pas capable de rembourser la dette, les annuités de crédit, l'EBE (l'excédent brut d'exploitation prévisionnel) n'étant pas suffisant. » Nous découvrons ainsi que dès le mois d'août, vous aviez cautionné sans jamais l'évoquer avec les élus minoritaires et d'opposition, nous ne nous avancerons pas avec les élus de la majorité, un modèle économique basé sur un engagement pluriannuel de très longue durée de la commune, en fait on maintient une subvention en dépit d'un BEA qui nous est présenté, ce qu'il est d'habitude comme un outil d'autonomisation et de clarification des relations entre la Ville et le club.

Votre manière peu transparente et élégante de nous mettre hors-jeu en matière d'information, tout en sollicitant notre adhésion au moment des votes, voire de la recherche de subventions d'investissement, manque de transparence et d'élégance, nous sommes là très loin du style et du panache de Jean Dager. Nous allons donc nous conformer au rôle que vous nous avez assigné en nous mettant hors-jeu en matière d'information, nous ne participerons pas au vote. Et nous vous laissons le soin de voter seuls avec votre majorité la délibération relative à l'hypothèque dans le cadre de l'exécution du BEA consenti à la SASP Aviron Rugby. Cette dernière a été ajoutée très tardivement à l'ordre du jour, alors que l'on nous a expliqué que c'était finalement une simple formalité. Elle constitue le dernier épisode, mais très certainement pas l'ultime épisode d'une série dans laquelle vous avez fait le choix de cantonner les élus, en l'occurrence nous, au rôle de figurants. « Figurant » c'est un excellent film burlesque de Buster Keaton que je conseille à l'assemblée, mais le rôle que nous avons à jouer dans cette affaire est un peu moins comique. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Tout cela pour justifier que vous ne participez pas au vote. Il faut bien donner une justification à tout cela. Sincèrement je n'ai pas tout compris, mais ce n'est pas bien grave, vous avez dû expliquer ce que vous voulez dire. Vous ne participez pas au vote.

Mme HERRERA-LANDA : Vous n'avez pas compris que ce rapport...

M. LE MAIRE : Je vous ai donné la parole, vous dites comment vous votez ou pas et c'est tout.

Mme HERRERA-LANDA : J'ai dit que nous ne participons pas au vote. Et vous avez très bien compris qu'il y a un document que vous ne nous avez pas communiqué...

M. LE MAIRE : Madame, vous devriez être juge d'instruction, vous instruisez. Alors écoutez, continuez sur ce registre, vous dites que vous ne participez pas au vote, évidemment, il faut assumer, c'est tout. Vous dites ça, et puis c'est bon. Monsieur Etcheto a dit que vous votiez et Monsieur Esteban vous ne participez pas au vote non plus. La délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 6, Mme DURRUTY, Mme MEYZENC, M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

38. Adoption des tarifs d'accès aux installations sportives et aux établissements aquatiques, applicables au 1er juillet 2021

M. BERGÉ : Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Non, on passe au rapport suivant. Vous voulez parler de quoi ? Vous n'avez plus la parole, Monsieur. La délibération a été adoptée.

(échanges inaudibles)

Le rapport 38.

M. LAIGUILLON : Merci Monsieur Bergé, je ne vous ai pas coupé la parole, vous ne me coupez pas la parole. Merci. Je travaille.

(échanges inaudibles)

M. LE MAIRE : Je ne vous donne pas la parole Monsieur Bergé, la délibération est adoptée.

(échanges inaudibles)

M. LAIGUILLON : Il est donc demandé au Conseil municipal...

M. BERGÉ : C'est une honte !

M. LAIGUILLON : ... d'adopter les tarifs actualisés d'accès aux installations sportives et aux établissements aquatiques, à compter du 1er juillet 2021, selon les précisions apportées dans la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Je vous en remercie. Sur cette délibération, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TOURISME

39. Taxe de séjour – Fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2022

Le dernier rapport présenté par Monsieur Alquié c'est le rapport 39.

M. ALQUIÉ : Sur la base des éléments et du tableau contenus dans la note explicative de synthèse, il est proposé de revaloriser à compter du 1er janvier 2022 les tarifs de la taxe de séjour. Cette revalorisation s'appuie sur une analyse comparative des tarifs pratiqués par un panel représentatif de communes touristiques dont il ressort que ceux appliqués par la Ville de Bayonne et la Communauté d'agglomération Pays basque sont sensiblement inférieurs à ceux constatés sur les autres territoires.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que le prochain Conseil municipal est le 3 juin et qu'il n'y aura pas de commission générale puisque nous en avons décidé ainsi ce soir. Je vous remercie et bonne soirée.

M. BERGÉ : Et j'appellerai moi-même Philippe Tayeb demain !

M. LE MAIRE : Si vous voulez oui.

La séance est levée à 00:25.